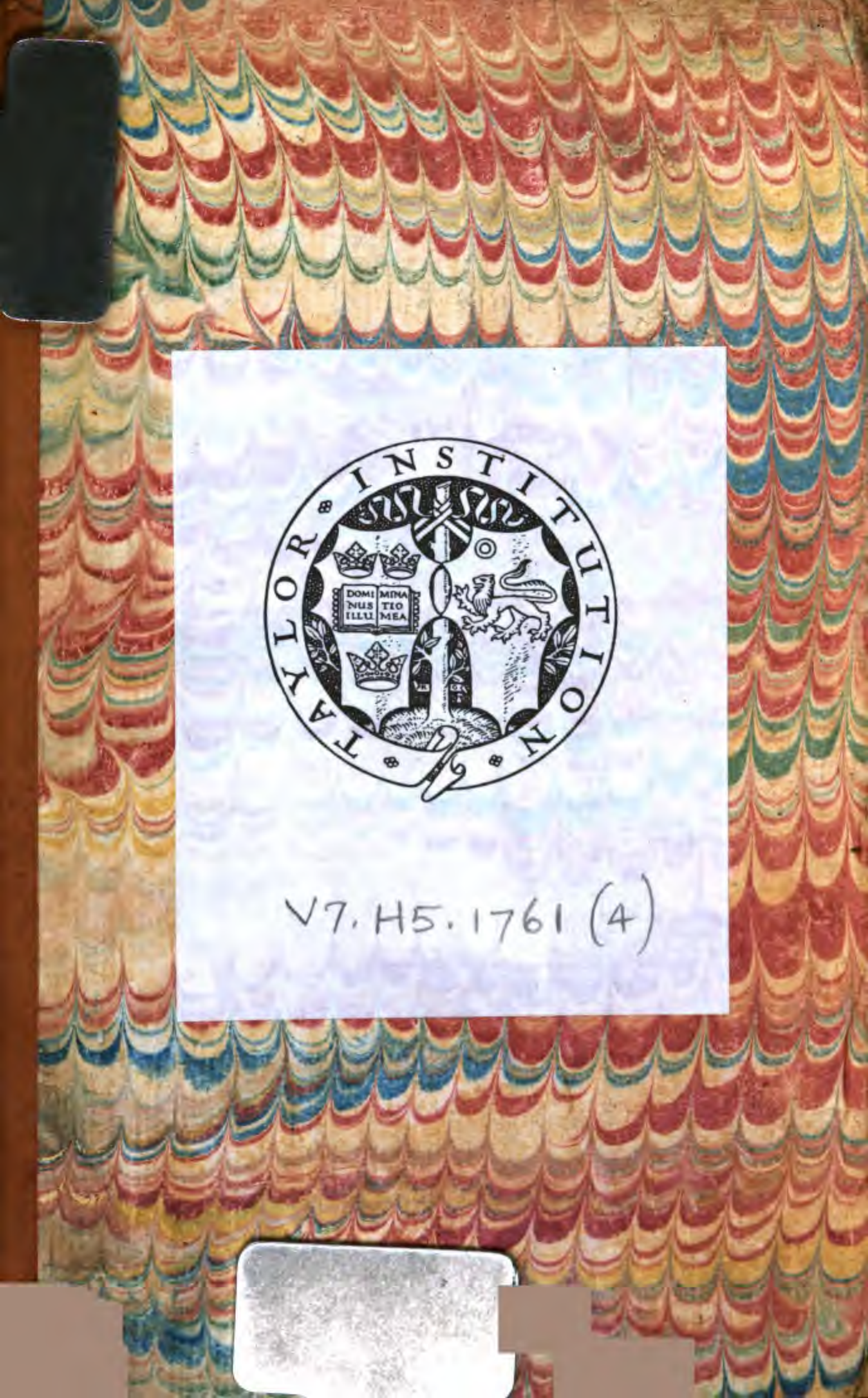



TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



15 . . II . . . 4.

~~[illegible] of 2 Lib~~

HISTOIRE
DE L'EMPIRE
DE RUSSIE.
TOME SECOND.

HISTOIRE
DE L'EMPIRE
DE RUSSIE
SOUS
PIERRE LE GRAND,

PAR L'AUTEUR DE L'HISTOIRE DE CHARLES XII.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE,
MDCCLXIV.



AU LECTEUR.

L'EMPIRE de Russie est devenu de notre tems si considérable pour l'Europe, que PIERRE son vrai fondateur en est encore plus intéressant. C'est lui qui a donné au Nord une nouvelle face ; & après lui sa nation a été sur le point de changer le sort de l'Allemagne ; & son influence s'est étendue sur la France & sur l'Espagne, malgré l'immense distance des lieux. L'établissement de cet Empire est peut-

être la plus grande époque pour l'Europe, après la découverte du nouveau Monde. C'eſt uniquement ce qui engage l'Auteur de la premiere Partie de l'Hiſtoire de PIERRE *le Grand* à donner la ſeconde.

Il y a quelques fautes dans pluſieurs exemplaires du Premier Tome, dont on doit avertir le Lecteur.

Page 5. après ces mots, *dans la route que les caravanes pourraient prendre*; ajoutez, *en paſſant par les plaines des Calmoucs, & par le grand déſert nommé Kobi.*

Page 10. *à la jonction*, mettez *à l'embouchure.*

Page 24. *Ruſſie rouge*, liſez, *avec une partie de la Ruſſie rouge.* Au reſte

il

il eſt bon d'apprendre aux Critiques mal inſtruits que la Volhinie, la Podolie, & quelques contrées voiſines, ont été appellées *Ruſſie rouge* par tous les Géographes.

Page 56. L'Editeur trompé par le défaut d'un zéro dans le manuſcrit, a mis en toutes lettres, *ſoixante & douze-mille ſerfs de moines*, au-lieu de *ſept-cent-vingt-mille.*

Page 62. après ces mots, *La Religion Grecque commença en effet à s'établir en Ruſſie*, ôtez ce qui ſuit, & mettez : *Le Patriarche de Conſtantinople Chriſoberge envoya un Evêque baptiſer Volodimer, pour ajouter à ſon Patriarchat cette partie du Monde. Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé*

par son ayeul. Un Syrien nommé Michel, fut le premier Métropolitain en Russie, &c.

Page 68. *Il regardait les Jésuites comme des hommes dangereux*; on peut ajouter, que les Jésuites qui s'étaient introduits en Russie en 1685, en furent chassés en 1689, & qu'y étant rentrés ils en furent encore chassés en 1718.

Page 85. *Fille du Secretaire Noriskin*, lisez, *Fille du Secretaire Apraxin.*

On peut laisser au Pays d'Orembourg l'épithete de *petit*, parce qu'en effet ce Gouvernement est petit en comparaison de la Sibérie à laquelle il touche. On peut substituer une *peau d'ours* à la *peau de mouton* que plu-

plusieurs voyageurs prétendent être adorée par les Ostiaks. Si ces bonnes gens rendent un culte à ce qui leur est utile, une fourrure d'ours est encore plus adorable qu'une peau de mouton, & il faut avoir une peau d'âne pour s'appesantir sur ces bagatelles.

Que les barques construites par le Czar PIERRE I. ayent été appellées ou non *demi-galeres*, que PIERRE ait logé d'abord dans une maison de bois, ou dans une maison de briques, cela est, je crois, fort indifférent.

Il y a des choses moins indignes des yeux d'un lecteur sage. Il est dit, par exemple, au premier volume,

que les Peuples du Kamshatka sont sans Religion. Des mémoires récens m'apprennent que ce peuple sauvage a aussi ses Théologiens, qui font descendre les habitans de cette presqu'Isle, d'une espece d'Etre supérieur, qu'ils appellent *Kouthou*. Ces mémoires disent qu'ils ne lui rendent aucun culte, & qu'ils ne l'aiment ni ne le craignent.

Ainsi ils ont une Mythologie, & ils n'ont point de Religion; cela pourrait être vrai, & n'est gueres vraisemblable; la crainte est l'attribut naturel des hommes. On prétend que dans leurs absurdités, ils distinguent des choses permises, & des choses défendues: ce qui est permis,

mis c'eſt de ſatisfaire toutes ſes passions; ce qui eſt défendu, c'eſt d'aiguiſer un couteau ou une hache quand on eſt en voyage, & de ſauver un homme qui ſe noye. *Si en effet c'eſt* un péché parmi eux de ſauver la vie à ſon prochain, ils ſont en cela différens de tous les hommes, qui courent par inſtinct au ſecours de leurs *ſemblables*, quand *l'intérêt* ou la paſſion ne corrompent pas en eux ce penchant naturel. Il ſemble qu'on ne pourrait parvenir à faire un crime d'une action ſi commune & ſi néceſſaire qu'elle n'eſt pas même une vertu, que par une philoſophie également fauſſe & ſuperſtitieuſe, qui perſuaderait qu'il ne faut pas s'oppo-

ſer

ſer à la Providence, & qu'un homme deſtiné par le Ciel à être noyé, ne doit pas être ſecouru par un homme: mais les Barbares ſont bien loin d'avoir même une fauſſe philoſophie.

Cependant ils célebrent, dit-on, une grande fête, qu'ils appellent dans leur langage d'un mot qui ſignifie *purification*; mais de quoi ſe purifient-ils, ſi tout leur eſt permis? & pourquoi ſe purifient-ils, s'ils ne craignent ni n'aiment leur Dieu *Kouthou*?

Il y a ſans-doute des contradictions dans leurs idées, comme dans celles de preſque tous les peuples; les leurs ſont un défaut d'eſprit, & les nô-

nôtres en ſont un abus; nous en avons beaucoup plus qu'eux, parce que nous avons plus raiſonné.

Comme ils ont une eſpece de Dieu, ils ont auſſi des Démons; enfin, il y a parmi eux des Sorciers, ainſi qu'il y en a toujours eu chez toutes les nations les plus policées. Ce ſont les vieilles qui ſont ſorcieres dans le *Kamshatka*, comme elles l'étaient parmi nous avant que la ſaine phyſique nous éclairât. C'eſt donc partout l'appanage de l'eſprit humain d'avoir des idées abſurdes, fondées ſur notre curioſité & ſur notre foibleſſe. Les Kamshatkales ont auſſi des Prophetes, qui expliquent les ſonges, & il n'y a pas long-tems

que nous n'en avons plus.

Depuis que la Cour de Ruſſie a aſſujetti ces peuples en batiſſant cinq forteresſes dans leur pays, on leur a annoncé la Religion Grecque. Un Gentilhomme Ruſſe très-inſtruit m'a dit qu'une de leurs grandes objections était que ce culte ne pouvait être fait pour eux, puiſque le pain & le vin ſont néceſſaires à nos myſteres, & qu'ils ne peuvent avoir ni pain ni vin dans leur pays.

Ce peuple d'ailleurs mérite peu d'obſervations ; je n'en ferai qu'une ; c'eſt que ſi on jette les yeux ſur les trois quarts de l'Amérique, ſur toute la partie méridionale de l'Afrique, ſur le Nord, depuis la Laponie

nie jusqu'aux Mers du Japon, on trouve que la moitié du Genre Humain n'est pas au-dessus des peuples du Kamshatka.

Au reste il est bon d'avertir que l'illustre Géographe *Delisle* appelle ce pays *Kamshat*. Nous retranchons d'ordinaire les *ka* & les *koy* qui sont à la fin des noms Russes; & c'est *ainsi* qu'en usent les Italiens.

Il y a un article plus important qui peut intéresser la dignité des Couronnes. *Olearius*, qui accompagnait en 1634 des Envoyés de Holstein en Russie & en Perse, rapporte au Livre troisieme de son Histoire, que le Czar *Ivan Basilovitz* avait relegué en Sibérie un Ambassa-

deur

deur de l'Empereur: c'eſt un fait dont aucun autre Hiſtorien, que je ſache, n'a jamais parlé: il n'eſt pas vraiſemblable que l'Empereur eût ſouffert une violation du Droit des gens ſi extraordinaire & ſi outrageante.

Le même *Olearius* dit dans un autre endroit: „ Nous partîmes le 13
„ Février 1634, de compagnie avec
„ un certain Ambaſſadeur de Fran-
„ ce qui s'appellait *Charles de Talle-*
„ *rand*, Prince de Chalais, &c. *Louis*
„ l'avait envoyé avec *Jaques Rouſſel*
„ en ambaſſade en Turquie & en
„ Moſcovie, mais ſon collegue lui
„ rendit de ſi mauvais offices au-
„ près du Patriarche, que le Grand-
„ Duc

„ Duc le relegua en Sibérie".

Au Livre troiſieme, il dit que cet Ambaſſadeur, le Prince de Chalais, & le nommé *Rouſſel* ſon collegue qui était Marchand, étaient envoyés de *Henri IV.* Il eſt aſſez probable que *Henri IV.* mort en 1610, n'envoya point d'ambaſſade en Moscovie en 1634. Si *Louis XIII.* avait fait partir pour Ambaſſadeur un homme d'une maiſon auſſi illuſtre que celle de *Tallerand*, il ne lui eût point donné un Marchand pour collegue; l'Europe aurait été informée de cette ambaſſade, & l'outrage ſingulier fait au Roi de France eût fait encore plus de bruit.

Ayant contesté ce fait incroyable dans le premier Volume, & voyant que la fable d'*Olearius* avait pris quelque crédit, je me suis cru obligé de demander des éclaircissemens au dépôt des affaires étrangeres en France. Voici ce qui a donné lieu à la méprise d'*Olearius*.

Il y eut en effet un homme de la maison de *Tallerand*, qui ayant la passion des voyages, alla jusqu'en Turquie, sans en parler à sa famille, & sans demander de lettres de recommandation. Il rencontra un Marchand Hollandais nommé *Roussel*, député d'une Compagnie de négoce, & qui n'était pas sans liaisons

avec

avec le Miniſtere de France. Le Marquis de *Tallerand* ſe joignit avec lui pour aller voir la Perſe; & s'étant brouillé en chemin avec ſon compagnon de voyage, *Rouſſel* le calomnia auprès du Patriarche de Moſcou; on l'envoya en effet en Sibérie; il trouva le moyen d'avertir ſa famille, & au bout de trois ans le Secretaire d'Etat, Mr. *Des-Noyers*, obtint ſa liberté de la Cour de Moſcou.

Voilà le fait mis au jour: il n'eſt digne d'entrer dans l'Hiſtoire, qu'autant qu'il met en garde contre la prodigieuſe quantité d'anecdotes de cette eſpece, rapportées par les voyageurs.

Il y a des erreurs hiſtoriques; il y a des menſonges hiſtoriques. Ce que rapporte *Olearius* n'eſt qu'une erreur; mais quand on dit qu'un Czar fit clouer le chapeau d'un Ambaſſadeur ſur ſa tête, c'eſt un menſonge. Qu'on ſe trompe ſur le nombre & la force des vaiſſeaux d'une armée navale, qu'on donne à une contrée plus ou moins d'étendue, ce n'eſt qu'une erreur, & une erreur très-pardonnable. Ceux qui répetent les anciennes fables dans leſquelles l'origine de toutes les nations eſt enveloppée, peuvent être accuſés d'une faibleſſe commune à tous les Auteurs de l'antiquité;

té ; ce n'eſt pas-là mentir, ce n'eſt proprement que tranſcrire des contes.

L'inadvertence nous rend encore ſujets à bien des fautes, qu'on ne peut appeller menſonges. Si dans la nouvelle Géographie d'*Hubner* on trouve que les bornes de l'Europe ſont à l'endroit où le Fleuve Oby ſe jette dans la Mer Noire, & que l'Europe a trente millions d'habitans, voilà des inattentions que tout lecteur inſtruit rectifie. Cette Géographie vous préſente ſouvent des villes grandes, fortifiées, peuplées, qui ne ſont plus que des bourgs preſque dé-

ſerts; il eſt aiſé alors de s'appercevoir que le tems a tout changé, l'Auteur a conſulté des Anciens, & ce qui était vrai de leur tems, ne l'eſt plus aujourd'hui.

On ſe trompe encore en tirant des inductions. PIERRE *le Grand* abolit le Patriarchat. *Hubner* ajoute qu'il ſe declara Patriarche lui-même. Des anecdotes prétendues de Ruſſie vont plus loin, & diſent qu'il officia pontificalement; ainſi d'un fait avéré on tire des concluſions erronées, ce qui n'eſt que trop commun.

Ce que j'ai appellé menſonge hiſtorique eſt plus commun encore;

c'eſt

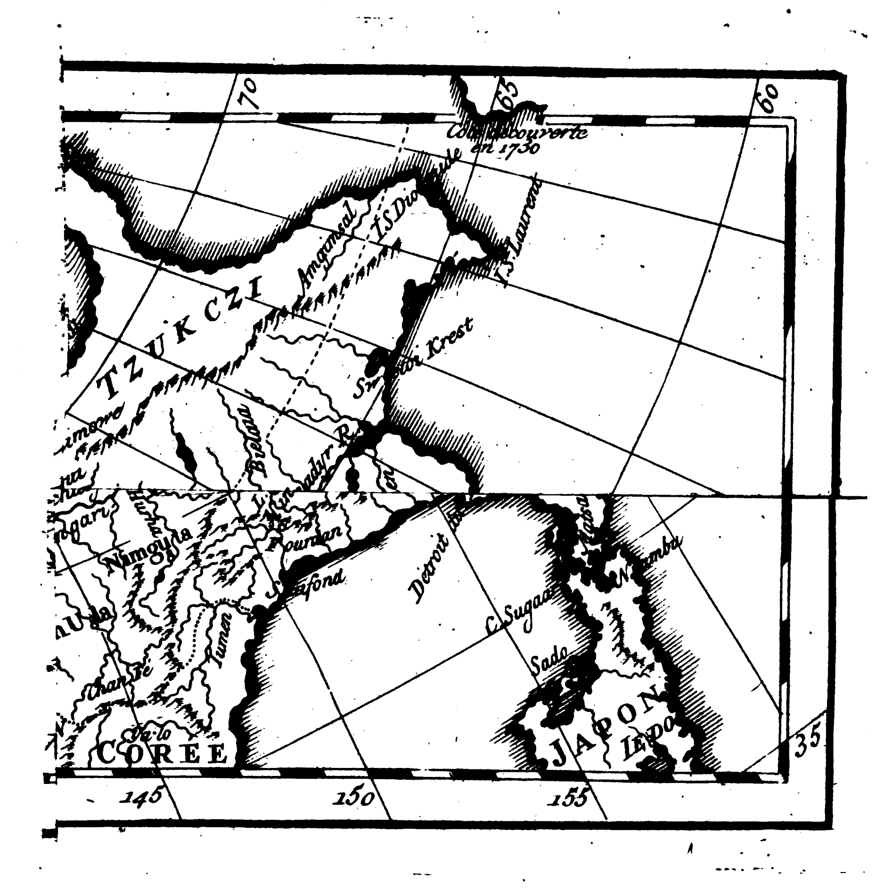
c'eſt ce que la flatterie, la ſatyre, ou l'amour inſenſé du merveilleux font inventer. L'Hiſtorien qui, pour plaire à une famille puiſſante, loue un Tyran, eſt un lâche; celui qui veut flétrir la mémoire d'un bon Prince eſt un monſtre; & le Romancier qui donne ſes imaginations pour la vérité, eſt mépriſé. Tel qui autrefois faiſait reſpecter des fables par des nations entieres, ne ſerait pas lu aujourd'hui des derniers des hommes.

Il y a des Critiques plus menteurs encore, qui alterent des paſſages, ou qui ne les entendent pas; qui inſpirés par l'envie, écrivent avec igno-

ignorance contre des Ouvrages utiles : ce ſont les ſerpens qui rongent la lime, il faut les laiſſer faire.



HIS-


70
65
60
en 1730
I. S. Laurent
T Z U K C Z I
Amgansal
Swiatoi Krest
Bielaia
Nimguta
Fourdan
Tumen
Detroit
C. Sugaar
Sado
Nemba
JAPON
IEDO
COREE
35
145
150
155

HISTOIRE
DE L'EMPIRE
DE RUSSIE
SOUS
PIERRE LE GRAND.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CAMPAGNE DU PRUTH.

LE Sultan *Achmet III.* déclara la guerre à PIERRE PREMIER; mais ce n'était pas pour le Roi de Suede; c'était, comme on le croit bien, pour ses seuls intérêts. Le Kan des Tartares de Crimée voyait avec crainte un voisin devenu si puissant. La Porte avait pris ombrage de ses vaisseaux sur les Palus Méotides, & sur la Mer Noire, de la ville d'Azoph fortifiée, du port de Taganroc déjà célebre; enfin de tant de grands succès, & de l'ambition que les succès augmentent toujours.

Il n'est ni vraisemblable, ni vrai, que la Porte Ottomane ait fait la guerre au Czar vers les Palus Méotides, parce qu'un vaisseau Sué-

dois avait pris sur la Mer Baltique une barque, dans laquelle on avait trouvé une lettre d'un Ministre qu'on n'a jamais nommé. *Norberg* a écrit que cette lettre contenoit un plan de la conquête de l'Empire Turc, que la lettre fut portée à *Charles XII.* en Turquie, que *Charles* l'envoya au Divan, & que sur cette lettre la guerre fut déclarée. Cette fable porte assez avec elle son caractere de fable. Le Kan des Tartares, plus inquiet encore que le Divan de Constantinople du voisinage d'Azoph, fut celui qui par ses instances obtint qu'on entrerait en campagne (*a*).

La Livonie n'était point encore toute entiere au pouvoir du Czar, quand *Achmet III.* prit dès le mois d'Août la résolution de se décla-

(*a*) Ce que rapporte *Norberg* sur les prétentions du Grand-Seigneur, n'est ni moins faux, ni moins puérile : il dit que le Sultan *Achmet* envoya au Czar les conditions auxquelles il accorderait la paix, avant d'avoir commencé la guerre. Ces conditions étaient, selon le Confesseur de *Charles XII.* de renoncer à son alliance avec le Roi *Auguste*, de rétablir *Stanislas*, de rendre la Livonie à *Charles*, de payer à ce Prince argent comptant ce qu'il lui avait pris à Pultava, & de démolir Pétersbourg. Cette piece fut forgée par un nommé *Brazey*, Auteur famélique d'une feuille intitulée *Mémoires satyriques, historiques & amusans*. *Norberg* puisa dans cette source. Il parait que ce Confesseur n'étoit pas le confident de *Charles XII.*

clarer. Il pouvait à peine savoir la reddition de Riga. La proposition de rendre en argent les effets perdus par le Roi de Suede à Pultava, feroit de toutes les idées la plus ridicule, si celle de démolir Pétersbourg ne l'était davantage. Il y eut beaucoup de romanesque dans la conduite de *Charles* à Bender; mais celle du Divan eût été plus romanesque encore, s'il eût fait de telles demandes.

Le Kan des Tartares, qui fut le grand moteur de cette guerre, alla voir *Charles* dans sa retraite. Ils étaient unis par les mêmes intérêts, puisqu'Azoph est frontiere de la petite Tartarie. *Charles* & le Kan de Crimée étaient ceux qui avaient le plus perdu par l'agrandissement du Czar; mais ce Kan ne commandait point les armées du Grand-Seigneur; il était comme les Princes feudataires d'Allemagne, qui ont servi l'Empire avec leurs propres troupes, subordonnées au Général de l'Empereur Allemand. Novembre 1710.

La premiere démarche du Divan fut de faire arrêter dans les rues de Constantinople l'Ambassadeur du Czar *Tolstoy*, & trente de ses domestiques, & de l'enfermer au château des sept tours. Cet usage barbare, dont des 29 Novembre 1710.

ſauvages auraient honte, vient de ce que les Turcs ont toujours des Miniſtres étrangers réſidans continuellement chez eux, & qu'ils n'envoyent jamais d'Ambaſſadeurs ordinaires. Ils regardent les Ambaſſadeurs des Princes Chrétiens, comme des Conſuls de Marchands; & n'ayant pas d'ailleurs moins de mépris pour les Chrétiens que pour les Juifs, ils ne daignent obſerver avec eux le Droit des gens que quand ils y ſont forcés; du moins juſqu'à préſent ils ont perſiſté dans cet orgueil féroce.

Le célebre Viſir *Achmet Couprogli*, qui prit Candie ſous *Mahomet IV*. avait traité le fils d'un Ambaſſadeur de France avec outrage, & ayant pouſſé la brutalité juſqu'à le frapper, l'avait envoyé en priſon, ſans que *Louis XIV*. tout fier qu'il était, s'en fût autrement reſſenti, qu'en envoyant un autre Miniſtre à la Porte. Les Princes Chrétiens très-délicats entre eux ſur le point d'honneur, & qui l'ont même fait entrer dans le Droit public, ſemblaient l'avoir oublié avec les Turcs.

Jamais Souverain ne fut plus offenſé dans la perſonne de ſes Miniſtres que le Czar de Ruſſie. Il vit dans l'eſpace de peu d'années ſon

son Ambassadeur à Londres mis en prison pour dettes; son Plénipotentiaire en Pologne & en Saxe *roué* vif sur un ordre du Roi de Suede; son Ministre à la Porte Ottomane saisi & mis en prison dans Constantinople comme un malfaiteur.

La Reine d'Angleterre lui fit, comme nous avons vu, satisfaction pour l'outrage de Londres. L'horrible affront reçu dans la personne de *Patkull*, fut lavé dans le sang des Suédois à la bataille de Pultava; mais la fortune laissa impunie la violation du Droit des gens par les Turcs.

Le Czar fut obligé de quitter le théâtre de la guerre en Occident, pour aller combattre sur les frontieres de la Turquie. D'abord il fait avancer vers la * Moldavie dix régimens qui étaient en Pologne; il ordonna au Maréchal *Sheremetof* de partir de la Livonie avec son corps d'armée, & laissant le Prince *Menzikof* à la tête des affaires à Pétersbourg, il va donner dans Moscou tous les ordres pour la campagne qui doit s'ouvrir. Janvier 1711.

Un Sénat de régence est établi; ses régimens 18 Janvier 1711.

* Il est bien étrange que tant d'Auteurs confondent la Valachie & la Moldavie.

mens des gardes se mettent en marche; il ordonne à la jeune noblesse de venir apprendre sous lui le métier de la guerre; place les uns en qualité de cadets, les autres d'officiers subalternes. L'Amiral *Apraxin* va dans Azoph commander sur terre & sur mer. Toutes ces mesures étant prises, il ordonna dans Moscou qu'on reconnaisse une nouvelle Czarine; c'était cette même personne faite prisonniere de guerre dans Marienbourg en 1702. PIERRE avait répudié l'an 1696 *Eudoxia Lapoukin* * son épouse, dont il avait deux enfans. Les Loix de son Eglise permettent le divorce, & si elles l'avaient défendu, il eût fait une loi pour le permettre.

La jeune prisonniere de Marienbourg à qui on avait donné le nom de *Catherine*, était audessus de son sexe & de son malheur. Elle se rendit si agréable par son caractere, que le Czar voulut l'avoir auprès de lui; elle l'accompagna dans ces courses & dans ses travaux pénibles, partageant ses fatigues, adoucissant ses peines par la gaieté de son esprit, & par sa complaisance; ne connaissant point cet appareil

* Ou *Lapouchin*.

pareil de luxe & de mollesse, dont les femmes se sont fait ailleurs des besoins réels. Ce qui rendit sa faveur plus singuliere, c'est qu'elle ne fut ni enviée, ni traversée, & que personne n'en fut la victime. Elle calma souvent la colere du Czar, & le rendit plus grand encore en le rendant plus clément. Enfin, elle lui devint si nécessaire, qu'il l'épousa secrettement en 1707. Il en avait déja deux filles, & il en eut l'année suivante une Princesse qui épousa depuis le Duc de Holstein. Le mariage secret de PIERRE & de *Catherine* fut déclaré le jour même que le Czar * partit avec elle pour aller éprouver sa fortune contre l'Empire Ottoman. Toutes les dispositions promettaient un heureux succès. L'Hetman des Cosaques devait contenir les Tartares, qui déja ravageaient l'Ukraine dès le mois de Février; l'armée Russe avançait vers le Niester; un autre corps de troupes sous le Prince *Galitzin* marchait par la Pologne. Tous les commencemens furent favorables; car *Galitzin* ayant rencontré près de Kiovie un parti nombreux de Tartares, joints à quelques Cosaques,

17 Mars 1711.

* Journal de PIERRE *le Grand.*

ques, & à quelques Polonais du parti de *Stanislas*, & même de Suédois, il les défit entiérement, & leur tua cinq-mille hommes. Ces Tartares avaient déjà fait dix-mille esclaves dans le plat-pays. C'est de tems immémorial la coutume des Tartares de porter plus de cordes que de cimeterres, pour lier les malheureux qu'ils surprennent. Les captifs furent tous délivrés, & leurs ravisseurs passés au fil de l'épée. Toute l'armée, si elle eût été rassemblée, devait monter à soixante-mille hommes. Elle dut être encore augmentée par les troupes du Roi de Pologne. Ce Prince qui devait tout au Czar vint le trouver le 3 Juin 1714. à Jaroslau sur la riviere de Sane, & lui promit de nombreux secours. On proclama la guerre contre les Turcs au nom des deux Rois: mais la Diete de Pologne ne ratifia pas ce qu'*Auguste* avait promis: elle ne voulut point rompre avec les Turcs. C'était le sort du Czar d'avoir dans le Roi *Auguste* un allié qui ne pouvait jamais l'aider. Il eut les mêmes espérances dans la Moldavie & dans la Valachie, & il fut trompé de même.

La Moldavie & la Valachie devaient secouer le joug des Turcs. Ces pays sont ceux

des

des anciens Daces, qui mêlés aux Gépides inquieterent longtems l'Empire Romain; *Trajan* les soumit; le premier *Constantin* les rendit Chrétiens. La Dacie fut une province de l'Empire d'Orient; mais bientôt après ces mêmes peuples contribuerent à la ruine de celui d'Occident, en servant sous les *Odoacres* & sous les *Théodorics*.

Ces contrées resterent depuis annexées à l'Empire Grec; & quand les Turcs eurent pris *Constantinople*, elles furent gouvernées & opprimées par des Princes particuliers. Enfin elles ont été entiérement soumises par le Padicha ou Empereur Turc, qui en donne l'investiture. Le Hospodar, ou Vaivode, que la Porte choisit pour gouverner ces provinces, est toujours un Chrétien Grec. Les Turcs ont par ce choix fait connoître leur tolérance, tandis que nos déclamateurs ignorans leur reprochent la persécution. Le Prince que la Porte nomme est tributaire, ou plutôt fermier: elle confere cette dignité à celui qui en offre davantage, & qui fait le plus de présens au Visir, ainsi qu'elle confere le Patriarche Grec de Constantinople. C'est quelquefois un Dragoman, c'est-à-dire, un Interprete du

Divan, qui obtient cette place. Rarement la Moldavie & la Valachie sont réunies sous un même Vaivode; la Porte partage ces deux provinces, pour en être plus sûre. *Démétrius Cantemir* avoit obtenu la Moldavie. On faisait descendre ce Vaivode *Cantemir* de *Tamerlan*; parce que le nom de *Tamerlan* était *Timur*, que ce *Timur* était un Kan Tartare; & du nom de *Timurkan*, venait, disait-on, la famille de *Kantemir*.

Bassaraba Brancovan avait été investi de la Valachie. Ce *Bassaraba* ne trouva point de généalogiste qui le fît descendre d'un conquérant Tartare. *Cantemir* crut que le tems était venu de se soustraire à la domination des Turcs, & de se rendre indépendant, par la protection du Czar. Il fit précisément avec PIERRE ce que *Mazeppa* avait fait avec *Charles*. Il engagea même d'abord le Hospodar de Valachie *Bassaraba* à entrer dans la conspiration, dont il espérait recueillir tout le fruit. Son plan était de se rendre maître des deux provinces. L'Evêque de Jérusalem, qui était alors en Valachie, fut l'ame de ce complot. *Cantemir* promit au Czar des troupes & des vivres, comme *Mazeppa* avait fait au Roi de Sue-

Suede, & ne tint pas mieux sa parole.

Le Général *Sheremetof* s'avança jusqu'à Jassi, capitale de la Moldavie, pour voir & pour soutenir l'exécution de ces grands projets. *Contemir* l'y vint trouver, & en fut reçu en Prince; mais il n'agit en Prince qu'en publiant un manifeste contre l'Empire Turc. Le Hospodar de Valachie, qui démêla bientôt ses vues ambitieuses, abandonna son parti, & rentra dans son devoir. L'Evêque de Jérusalem craignant justement pour sa tête, s'enfuit & se cacha; les peuples de la Valachie & de la Moldavie demeurerent fideles à la Porte Ottomane; & ceux qui devaient fournir des vivres à l'armée *Russe*, les allerent porter à l'armée Turque.

Déjà le Visir *Baltagi - Mêhémet* avait passé le Danube à la tête de cent-mille homme, & marchait vers Jassi le long du Pruth, autrefois le fleuve Hiérase, qui tombe dans le Danube, & qui est à-peu-près la frontiere de la Moldavie & de la Bessarabie. Il envoya alors le Comte *Poniatoski*, Gentilhomme Polonais attaché à la fortune du Roi de Suede, prier ce Prince de venir lui rendre visite, & voir son armée. *Charles* ne put s'y résoudre; il exigeait que

que le Grand-Visir lui fît sa premiere visite dans son asyle près de Bender; sa fierté l'emporta sur ses intérêts. Quand *Poniatosky* revint au camp des Turcs, & qu'il excusa les refus de *Charles XII. Je m'attendais bien*, dit le Visir au Kan des Tartares, *que ce fier Payen en userait ainsi.* Cette fierté réciproque qui aliene toujours tous les hommes en place, n'avança pas les affaires du Roi de Suede: il dut d'ailleurs s'appercevoir bientôt que les Turcs n'agissaient que pour eux, & non pas pour lui.

Tandisque l'armée Ottomane passait le Danube, le Czar avançait par les frontieres de la Pologne, passait le Boristhene pour aller dégager le Maréchal *Sheremetof*, qui étant au midi de Jassi, sur les bords du Pruth, était menacé de se voir bientôt environné de cent mille Turcs, & d'une armée de Tartares. PIERRE avant de passer le Boristhene, avait craint d'exposer *Catherine* à un danger qui devenait chaque jour plus terrible; mais *Catherine* regarda cette attention du Czar comme un outrage à sa tendresse & à son courage; elle fit tant d'instance que le Czar ne put se passer d'elle; l'armée la voyait avec joye à cheval

cheval à la tête des troupes; elle se servait rarement de voiture. Il fallut marcher au-delà du Boristhene par quelques déserts, traverser le *Bog*, & ensuite la riviere du Tiras qu'on nomme aujourd'hui Niester; après quoi l'on trouvait encore un autre désert avant d'arriver à *Jassi sur les bords du Pruth*. Elle encourageait l'armée, y répandait la gayeté, envoyait des secours aux Officiers malades, & étendait ses soins sur les soldats.

On arriva enfin à Jassi, où l'on devait éta- 4 Juillet
blir des magasins. Le Hospodar de Valachie 1711.
Bassaraba, rentré dans les intérêts de la P te, & feignant d'être dans ceux du Czar, lui proposa *la paix*, quoique *le* Grand-Visir ne l'en eût point chargé; on sentit le piege; on se borna à demander des vivres, qu'il ne pouvait ni ne voulait fournir. Il était difficile d'en faire venir de Pologne; les provisions que *Cantemir* avait promises, & qu'il espérait en vain tirer de la Valachie, ne pouvoient arriver; la situation devenait très-inquiétante. Un fléau dangereux se joignit à tous ces contretems; des nuées de sauterelles couvrirent les campagnes, les dévorerent & les infecterent: l'eau manquait souvent dans la marche sous

un

un soleil brûlant & dans des déserts arides; on fut obligé de faire porter à l'armée de l'eau dans des tonneaux.

PIERRE, dans cette marche, se trouvait, par une fatalité singuliere, à portée de *Charles XII*; car Bender n'est éloigné que de vingt-cinq lieues communes de l'endroit où l'armée Russe campait auprès de Jassi. Des partis de Cosaques pénétrerent jusqu'auprès de la retraite de *Charles*; mais les Tartares de Crimée qui voltigeaient dans ces quartiers, mirent le Roi de Suede à couvert d'une surprise. Il attendait avec impatience & sans crainte dans son camp l'événement de la guerre.

PIERRE se hâta de marcher sur la rive droite du Pruth, dès qu'il eut formé quelques magazins. Le point décisif était d'empêcher les Turcs, postés au-dessous sur la rive gauche, de passer ce fleuve, & de venir à lui. Cette manœuvre devait le rendre maître de la Moldavie & de la Valachie; il envoya le Général *Janus* avec l'avant-garde, pour s'opposer à ce passage des Turcs; mais ce Général n'arriva que dans le tems même qu'ils passaient sur leurs pontons: il se retira, & son infanterie fut poursuivie jusqu'à ce que le Czar vint lui-même le dégager.

L'ar-

L'armée du Grand-Visir s'avança donc bientôt vers celle du Czar, le long du fleuve. Ces deux armées étaient bien différentes : celle des Turcs, renforcée des Tartares, était de près de deux-çent-cinquante-mille hommes ; celle des Russes n'était alors que d'environ trent-sept-mille combattans. Un corps assez considérable sous le Général *Renne*, était au-delà des montagnes de la Moldavie, sur la riviere de Sireth, & les Turcs couperent la communication.

Le Czar commençait à manquer de vivres, & à peine ses troupes campées non loin du fleuve pouvaient-elles avoir de l'eau ; elles étaient exposées à une nombreuse artillerie, placée par le Grand-Visir sur la rive gauche, avec un corps de troupes qui tirait sans cesse sur les Russes. Il paraît par ce récit très-détaillé & très-fidele, que le Visir *Baltagi-Méhémet*, loin d'être un imbécille comme les Suédois l'ont représenté, s'était conduit avec beaucoup d'intelligence. Passer le Prut à la vue d'un ennemi, le contraindre à reculer & le poursuivre, couper tout d'un coup la communication entre l'armée du Czar & un corps de sa cavalerie, enfermer cette armée sans lui

laisser

laisser de retraite, lui ôter l'eau & les vivres, la tenir sous des batteries de canon qui la menacent d'une rive opposée ; tout cela n'étoit pas d'un homme sans activité & sans prévoyance.

PIERRE alors se trouva dans une plus mauvaise position que *Charles XII.* à Pultava ; enfermé comme lui par une armée supérieure, éprouvant plus que lui la disette, & s'étant fié comme lui aux promesses d'un Prince trop peu puissant pour les tenir, il prit le parti de la retraite, & tenta d'aller choisir un camp avantageux en retournant vers Jassi.

20 Juillet 1711. Il décampa dans la nuit ; mais à peine est-il en marche, que les Turcs tombent sur son arrière-garde au point du jour. Le régiment des gardes *Préobrasinski* arrêta long-tems leur impétuosité. On se forma, on fit des retranchemens avec les chariots & le bagage. Le même jour toute l'armée Turque attaqua encore les Russes. Une preuve qu'ils pouvaient se défendre, quoi qu'on en ait dit, c'est qu'ils se défendirent très long-tems, qu'ils tuerent beaucoup d'ennemis, & qu'ils ne furent point entamés.

21 Juillet 1711.

Il y avait dans l'armée Ottomane deux Officiers

ciers du Roi de Suede, l'un le Comte *Poniatoski*, l'autre le Comte de *Spare*, avec quelques Cosaques du parti de *Charles XII.* Mes mémoires disent que ces Généraux conseillerent au Grand-Visir de ne point combattre, de couper l'eau & les vivres aux ennemis, & de les forcer à se rendre prisonniers ou de mourir. D'autres mémoires prétendent qu'au contraire ils animerent le Grand-Visir à détruire avec le sabre une armée fatiguée & languissante, qui périssait déjà par la disette. La premiere idée paraît plus circonspecte, la seconde plus conforme au caractere des Généraux élevés par *Charles XII.*

Le fait est que le Grand-Visir tomba sur l'arriere-garde au point du jour. Cette arriere-garde était en désordre. Les Turcs ne rencontrerent d'abord devant eux qu'une ligne de quatre-cens hommes; on se forma avec célérité. Un Général Allemand, nommé *Alard*, eut la gloire de faire des dispositions si rapides & si bonnes, que les Russes résisterent pendant trois heures à l'armée Ottomane sans perdre de terrain.

La discipline à laquelle le Czar avait ac-

coutumé ses troupes, le paya bien de ses peines. On avait vu à Narva soixante-mille hommes défaits par huit-mille, parce qu'ils étaient indisciplinés ; & ici on voit une arriere-garde d'environ huit-mille Russes soutenir les efforts de cent-cinquante-mille Turcs, leur tuer sept-mille hommes, & les forcer à retourner en arriere.

Après ce rude combat, les deux armées se retrancherent pendant la nuit ; mais l'armée Russe restait toujours enfermée, privée de provisions & d'eau même. Elle était près des bords du Pruth, & ne pouvait approcher du fleuve ; car si-tôt que quelques soldats hazardaient d'aller puiser de l'eau, un corps de Turcs posté à la rive opposée, faisait pleuvoir sur eux le plomb & le fer d'une artillerie nombreuse chargée à cartouche. L'armée Turque qui avait attaqué les Russes, continuait toujours de son côté à la foudroyer par son canon.

Il était probable qu'enfin les Russes allaient être perdus sans ressource par leur position, par l'inégalité du nombre, & par la disette. Les escarmouches continuaient toujours; la cavalerie du Czar, presque toute

te démontée, ne pouvait plus être d'aucun secours, à moins qu'elle ne combattît à pied ; la situation paraissait désespérée. Il n'y eut jamais de position plus dangereuse, la retraite était impossible, il fallait remporter une victoire complette, ou périr jusqu'au dernier, ou être esclave des Turcs.

Toutes les relations, tous les mémoires du tems conviennent unanimement que le Czar incertain s'il tenterait le lendemain le sort d'une nouvelle bataille, s'il exposerait sa femme, son armée, son Empire, & le fruit de tant de travaux, à une perte qui semblait inévitable, se retira dans sa tente, accablé de douleur, & agité de convulsions dont il était quelquefois attaqué, & que ses chagrins redoublaient. Seul, en proie à tant d'inquiétudes cruelles, ne voulant que personne fût témoin de son état, il défendit qu'on entrât dans sa tente. Il vit alors quel était son bonheur d'avoir permis à sa femme de le suivre. *Catherine* entra malgré la défense.

Une femme qui avait affronté la mort pendant tous ces combats, exposée comme un autre au feu d'artillerie des Turcs, avait le

droit de parler. Elle persuada son époux de tenter la voie de la négociation.

C'est la coutume immémoriale dans tout l'Orient, quand on demande audience aux Souverains, ou à leurs représentans, de ne les aborder qu'avec des présens. *Catherine* rassembla le peu de pierreries qu'elle avait apportées dans ce voyage guerrier, dont toute magnificence & tout luxe étaient bannis ; elle y ajouta deux pelisses de renard noir ; l'argent comptant qu'elle ramassa fut destiné pour le Kiaia. Elle choisit elle-même un Officier intelligent, qui devait avec deux valets porter les présens au Grand-Visir, & ensuite faire conduire au Kiaia en sûreté le présent qui lui étoit réservé. Cet Officier fut chargé d'une lettre du Maréchal *Sheremetof* à *Méhémet-Baltagi*. Les mémoires de PIERRE conviennent de la lettre, ils ne disent rien des détails dans lesquels entra *Catherine* ; mais tout est assez confirmé par la déclaration de PIERRE lui-même, donnée en 1723, quand il fit couronner *Catherine* Impératrice : *Elle nous a été*, dit-il, *d'un très-grand secours dans tous les dangers, & particulièrement à la bataille du Pruth, où notre armée étoit réduite à vingt-deux-mille hom-*

hommes. Si le Czar en effet n'avait plus alors que vingt-deux-mille combattans, menacés de périr par la faim ou par le fer, le service rendu par *Catherine* était aussi grand que les bienfaits dont son époux l'avoit comblée. Le journal manuscrit * de PIERRE *le Grand* dit que le jour même du grand combat du 20 Juillet, il y avait 31554 hommes d'infanterie, & 6692 de cavalerie, presque tous démontés; il aurait donc perdu seize-mille-deux-cent-quarante-six combattans dans cette bataille. Les mêmes mémoires assurent que la perte des Turcs fut beaucoup plus considérable que la sienne, & qu'attaquant en foule & sans ordre, aucun des coups tirés sur eux ne porta à faux. S'il est ainsi, la journée du Pruth du 20 au 21 Juillet, fut une des plus meurtrieres qu'on ait vue depuis plusieurs siecles.

Il faut ou soupçonner PIERRE *le Grand* de s'être trompé, lorsqu'en couronnant l'Impératrice il lui témoigne sa reconnaissance *d'avoir sauvé son armée réduite à vingt-deux mille combattans*; ou accuser de faux son Journal, dans

* Page 177, du Journal de PIERRE *le Grand*.

dans lequel il eſt dit que le jour de cette bataille, ſon armée du Pruth, indépendamment du corps qui campait ſur le Sireth, *montait à 31554 hommes d'infanterie, & à 6692 de cavalerie.* Suivant ce calcul la bataille aurait été plus terrible que tous les Hiſtoriens & tous *les mémoires pour & contre ne l'ont rapporté juſqu'ici.* Il y a certainement ici quelque mal-entendu ; & cela eſt très-ordinaire dans les récits de campagnes, lorſqu'on entre dans les détails ; le plus ſûr eſt de s'en tenir toujours à l'événement principal, à la victoire & à la défaite : on ſait rarement avec préciſion ce que l'une & l'autre ont coûté.

A quelque petit nombre que l'armée Ruſſe fût réduite, on ſe flattait qu'une réſiſtance ſi intrépide & ſi opiniâtre en imposait au Grand-Viſir, qu'on obtiendrait la paix à des conditions honorables pour la Porte Ottomane, que ce Traité, en rendant le Viſir agréable à ſon Maître, ne ferait pas trop humiliant pour l'Empire de Ruſſie. Le grand mérite de *Catherine* fut, ce ſemble, d'avoir vu cette poſſibilité dans un moment où les Généraux paraiſſaient ne voir qu'un malheur inévitable.

Norberg, dans ſon Hiſtoire de *Charles XII*.

rap-

rapporte une lettre du Czar au Grand-Visir, dans laquelle il s'exprime en ces mots : *Si contre mon attente j'ai le malheur d'avoir déplû à Sa Hautesse, je suis prêt à réparer les sujets de plainte qu'elle peut avoir contre moi. Je vous conjure, très-noble Général, d'empêcher qu'il ne soit répandu plus de sang, & je vous supplie de faire cesser dans le moment le feu excessif de votre artillerie. Recevez l'ôtage que je viens de vous envoyer.*

Cette lettre porte tous les caracteres de fausseté, ainsi que la plupart des pieces rapportées au hasard par *Norberg* : elle est datée du 11 Juillet nouveau style, & on n'écrivit à *Baltagi-Méhémet* que le 21 nouveau style. Ce ne fut point le Czar qui écrivit, ce fut le Maréchal *Sheremetof* ; on ne se servit point, dans cette lettre, de ces expressions, *le Czar a eu le malheur de déplaire à Sa Hautesse* ; ces termes ne conviennent qu'à un sujet qui demande pardon à son Maître ; il n'est point question d'ôtage, on n'en envoya point ; la lettre fut portée par un Officier, tandis que l'artillerie tonnait des deux côtés. *Sheremetof* dans sa tente faisait seulement souvenir le Visir de quelques offres de paix que la Porte avait fai-

 tes

tes au commencement de la campagne par les Miniſtres d'Angleterre & de Hollande, lorſque le Divan demandait la ceſſion de la citadelle & du port de Taganroc, qui étoient les vrais ſujets de la guerre.

Il ſe paſſa quelques heures avant qu'on eût une réponſe du Grand-Viſir. On craignait que le porteur n'eût été tué par le canon, ou n'eût été retenu par les Turcs. On dépêcha un ſecond courier avec un duplicata, & on tint conſeil de guerre en préſence de *Catherine.*
21 Juillet 1711. Dix Officiers-Généraux ſignerent le réſultat que voici:

„ Si l'ennemi ne veut pas accepter les con„ ditions qu'on lui offre, & s'il demande que „ nous poſions les armes, & que nous nous „ rendions à diſcrétion, tous les Généraux & „ les Miniſtres ſont unanimement d'avis de „ ſe faire jour au travers des ennemis".

En conſéquence de cette réſolution, on entoura le bagage de retranchemens, & on s'avança juſqu'à cent pas de l'armée Turque, lorſqu'enfin le Grand-Viſir fit publier une ſuſpenſion d'armes.

Tout le parti Suédois a traité dans ſes mémoires ce Viſir de lâche & d'infame, qui s'était

tait laissé corrompre. C'est ainsi que tant d'Ecrivains ont accusé le Comte *Piper* d'avoir reçu de l'argent du Duc de *Marlborough*, pour engager le Roi de Suede à continuer la guerre contre le Czar, & qu'on a imputé à un Ministre de France d'avoir fait à prix d'argent le Traité de Séville. De telles accusations ne doivent être avancées que sur des preuves évidentes. Il est très-rare que des premiers Ministres s'abaissent à de si honteuses lâchetés, découvertes tôt ou tard par ceux qui ont donné l'argent, & par les registres qui en font foi. Un Ministre est toujours un homme en spectacle à l'Europe; son honneur est la base de son crédit; *il est toujours assez riche pour* n'avoir pas besoin d'être un traître.

La place de Viceroi de l'Empire Ottoman est si belle, les profits en sont si immenses en tems de guerre, l'abondance & la magnificence régnaient à un si haut point dans les tentes de *Baltagi-Méhémet*, la simplicité, & sur-tout la disette étaient si grandes dans l'armée du Czar, que c'était bien plutôt au Grand-Visir à donner qu'à recevoir. Une légere attention de la part d'une femme qui envoyait des pelisses & quelques bagues, comme il est

d'ufage dans toutes les Cours, ou plutôt dans toutes les Portes Orientales, ne pouvait être regardée comme une corruption. La conduite franche & ouverte de *Baltagi-Méhémet* semble confondre les accufations dont on a fouillé tant d'écrits touchant cette affaire. Le Vice-Chancelier *Shaffiref* alla dans sa tente avec un grand appareil; tout se passa publiquement, & ne pouvait se passer autrement. La négociation même fut entamée en présence d'un homme attaché au Roi de Suede, & domestique du Comte *Poniatoski*, Officier de *Charles XII.* lequel servit d'abord d'interprete, & les articles furent rédigés publiquement par le premier Secretaire du Visiriat, nommé *Hummer Effendi.* Le Comte *Poniatoski* y était présent lui-même. Le présent qu'on faisait au Kiaia fut offert publiquement & en cérémonie, tout se passa selon l'ufage des Orientaux, on se fit des présens réciproques; rien ne ressemble moins à une trahison. Ce qui détermina le Visir à conclure, c'est que dans ce tems-là même le corps d'armée commandé par le Général *Renne*, sur la riviere de Sireth en Moldavie, avait passé trois rivieres, & était alors vers le Danube, où *Renne* venait de prendre

la

la ville & le château de Brahisa, défendus par une garnison nombreuse, commandée par un Pacha. Le Czar avait encore un autre corps d'armée qui avançait des frontieres de la Pologne. Il est de plus très-vraisemblable que le Visir ne fut pas instruit de la disette que souffraient les Russes. Le compte des vivres & des munitions n'est pas communiqué à son ennemi : on se vante, au contraire, devant lui d'être dans l'abondance, dans le tems qu'on souffre le plus. Il n'y a point de transfuges entre les Turcs & les Russes; la différence des vètemens, de la religion & du langage, ne le permet pas. Ils ne connaissent point, comme *nous*, la désertion: aussi le Grand-Visir ne savait pas dans quel état déplorable était l'armée de PIERRE.

Baltagi qui n'aimait pas la guerre, & qui cependant l'avait bien faite, crut que son expédition était assez heureuse, s'il remettait aux mains du Grand-Seigneur les villes & les ports pour lesquels il combattait; s'il renvoyait des bords du Danube en Russie l'armée victorieuse du Général *Renne*, & s'il fermait à jamais l'entrée des Palus Méotides, le Bosphore Cimmérien, la Mer Noire, à un

Prin-

Prince entreprenant; enfin s'il ne mettait pas des avantages certains au risque d'une nouvelle bataille, (qu'après tout le déſespoir pouvait gagner contre la force:) il avait vu ſes janiſſaires repouſſés la veille, & il y avait plus d'un exemple de victoires remportées par le petit nombre contre le grand; telles furent ſes raiſons: ni les Officiers de *Charles* qui étaient dans ſon armée, ni le Kan des Tartares ne les approuverent. L'intérêt des Tartares était de pouvoir exercer leurs pillages ſur les frontieres de Ruſſie & de Pologne. L'intérêt de *Charles XII.* était de ſe venger du Czar; mais le Général, le premier Miniſtre de l'Empire Ottoman, n'était animé ni par la vengeance particuliere d'un Prince Chrétien, ni par l'amour du butin qui conduiſait les Tartares. Dès qu'on fut convenu d'une ſuſpenſion d'armes, les Ruſſes acheterent des Turcs les vivres dont ils manquaient. Les articles de cette paix ne furent point rédigés comme le Voyageur *La Motraye* le rapporte, & comme *Norberg* le copie d'après lui. Le Viſir, parmi les conditions qu'il exigeait, voulait d'abord que le Czar s'engageât à ne plus entrer dans les intérêts de la Pologne, & c'eſt ſur quoi *Po-*

nia-

niatoski insistait ; mais il était au fonds convenable à l'Empire Turc que la Pologne restât desunie & impuissante ; ainsi cet article se réduisit à retirer les troupes Russes des frontieres. Le Kan des Tartares demandait un tribut de quarante-mille sequins : ce point fut longtems débattu, & ne passa point.

Le Visir demanda longtems qu'on lui livrât *Cantemir*, comme le Roi de Suede s'était fait livrer *Patkull*. *Cantemir* se trouvait précisément dans le même cas où avoit été *Mazeppa*. Le Czar avait fait à *Mazeppa* son procès criminel, & l'avait fait exécuter en effigie. Les Turcs n'en userent point ainsi ; ils ne connaissent ni les procès par contumace, ni les sentences publiques. Ces condamnations affichées, & les exécutions en effigie, sont d'autant moins en usage chez eux, que leur Loi leur défend les représentations humaines, de quelque genre qu'elles puissent être. Ils insisterent en vain sur l'extradition de *Cantemir*. PIERRE écrivit ces propres paroles au Vice-Chancelier *Shaffirof*.

„ J'abandonnerai plutôt aux Turcs tout le
„ terrain qui s'étend jusqu'à Cursk, il me res-
„ tera l'espérance de le recouvrer : mais la

„ perte

„ perte de ma foi eſt irréparable, je ne peux
„ la violer. Nous n'avons de propre que l'hon-
„ neur ; y renoncer c'eſt ceſſer d'être Monar-
„ que".

Enfin le Traité fut conclu & ſigné près du village nommé *Falkſen* ſur les bords du Pruth. On convint dans le Traité qu'Aſoph & ſon territoire ſeraient rendus avec les munitions & l'artillerie dont il était pourvu avant que le Czar l'eût pris en 1696 ; que le port de Taganroc ſur la mer de Zabache ſerait démoli, ainſi que celui de Samera ſur la riviere de ce nom, & d'autres petites citadelles. On ajouta enfin un article touchant le Roi de Suede, & cet article même faiſait aſſez voir combien le Viſir était mécontent de lui. Il fut ſtipulé que ce Prince ne feroit point inquiété par le Czar, s'il retournait dans ſes Etats ; & que d'ailleurs le Czar & lui pouvaient faire la paix, s'ils en avaient envie.

Il eſt bien évident par la rédaction ſinguliere de cet article, que *Baltagi-Méhèmet* ſe ſouvenait des hauteurs de *Charles XII*. Qui ſait même ſi ces hauteurs n'avaient pas incliné *Méhèmet* du côté de la paix ? La perte du Czar était la grandeur de *Charles*, & il n'eſt

pas

pas dans le cœur humain de rendre puissans ceux qui nous méprisent. Enfin ce Prince, qui n'avait pas voulu venir à l'armée du Visir quand il avait besoin de le ménager, accourut quand l'ouvrage, qui lui ôtait toutes ses espérances, allait être consommé. Le Visir n'alla point à sa rencontre, & se contenta de lui envoyer deux Bachas; il ne vint au-devant de *Charles* qu'à quelque distance de sa tente.

La conversation ne se passa, comme on sait, qu'en reproches. Plusieurs Historiens ont cru que la réponse du Visir au Roi, quand ce Prince lui reprocha d'avoir pu prendre le Czar prisonnier, & de ne l'avoir pas fait, était la réponse d'un imbécille: *Si j'avais pris le Czar*, dit-il, *qui aurait gouverné son Empire?* Il est aisé pourtant de comprendre que c'était la réponse d'un homme piqué; & ces mots qu'il ajouta, *Il ne faut pas que tous les Rois sortent de chez eux*, montrent assez combien il voulait mortifier l'hôte de Bender.

Charles ne retira d'autre fruit de son voyage que celui de déchirer la robe du Grand-Visir avec l'éperon de ses bottes. Le Visir qui pouvait l'en faire repentir, feignit de ne s'en pas appercevoir, & en cela il était très-

supé-

ſupérieur à *Charles*. Si quelque choſe put faire ſentir à ce Monarque dans ſa vie brillante & tumultueuſe, combien la fortune peut confondre la grandeur, c'eſt qu'à Pultava un pâtiſſier avait fait mettre bas les armes à toute ſon armée, & qu'au Pruth un fendeur de bois avait décidé du ſort du Czar & du ſien; car ce Viſir *Baltagi-Méhémet* avait été fendeur de bois dans le Serrail, comme ſon nom le ſignifie; & loin d'en rougir, il s'en faiſait honneur, tant les mœurs orientales different des nôtres.

Le Sultan & tout Conſtantinople furent d'abord très-contens de la conduite du Viſir: on fit des réjouiſſances publiques une ſemaine entiere: le Kiaia de *Méhémet*, qui porta le Traité au Divan, fut élevé incontinent à la dignité de Boujouk Imraour, Grand-Ecüyer: ce n'eſt pas ainſi qu'on traite ceux dont on croit être mal ſervi.

Il paraît que *Norberg* connaiſſait peu le Gouvernement Ottoman, puiſqu'il dit *que le Grand-Seigneur ménageait ſon Viſir, & que Baltagi-Méhémet était à craindre*. Les Janiſſaires ont été ſouvent dangereux aux Sultans, mais il n'y a pas un exemple d'un ſeul Viſir qui

qui n'ait été aisément sacrifié sur un ordre de son Maître, & *Méhémet* n'était pas en état de se soutenir par lui-même. C'est de plus se contredire, que d'assurer dans la même page, que les Janissaires étaient irrités contre *Méhémet*, & que le Sultan craignait son pouvoir.

Le Roi de Suede fut réduit à la ressource de cabaler à la Cour Ottomane. On vit un Roi qui avait fait des Rois, s'occuper à faire présenter au Sultan des mémoires & des placets qu'on ne voulait pas recevoir. *Charles* employa toutes les intrigues, comme un sujet qui veut décrier un Ministre auprès de son Maître. C'est ainsi qu'il se conduisit contre le Visir *Méhémet*, & contre tous ses successeurs; tantôt on s'adressait à la Sultane Validé par une Juive, tantôt on employait un Eunuque: il y eut enfin un homme qui se mêlant parmi les gardes du Grand-Seigneur, contrefit l'insensé, afin d'attirer ses regards, & de pouvoir lui donner un mémoire du Roi. De toutes ces manœuvres *Charles* ne recueillit d'abord que la mortification de se voir retrancher son Thaim, c'est-à-dire, la subsistance que la générosité de la Porte lui fournissait par jour, & qui se montait à quinze-cens li-

vres monnoie de France. Le Grand-Visir, au lieu de Thaim, lui dépêcha un ordre, en forme de conseil, de sortir de la Turquie.

Charles s'obstina plus que jamais à rester, s'imaginant toujours qu'il rentrerait en Pologne, & dans l'Empire Russe avec une armée Ottomane. Personne n'ignore quelle fut enfin en 1714 l'issue de son audace inflexible; comment il se battit contre une armée de Janissaires, de Spahis & de Tartares, avec ses Secretaires, ses valets de chambre, ses gens de cuisine & d'écurie; qu'il fut captif dans le pays où il avait joui de la plus généreuse hospitalité; qu'il retourna ensuite déguisé en courier dans ses Etats, après avoir demeuré cinq années en Turquie. Il faut avouer que s'il y a eu de la raison dans sa conduite, cette raison n'était pas faite comme celle des autres hommes.



CHA-

CHAPITRE SECOND.

SUITE DE L'AFFAIRE DU PRUTH.

IL eſt utile de rappeller ici un fait déjà raconté dans l'Hiſtoire de *Charles XII.* Il arriva pendant la ſuſpenſion d'armes qui précéda le Traité du Pruth, que deux Tartares ſurprirent deux Officiers Italiens de l'armée du Czar, & vinrent les vendre à un Officier des Janiſſaires; le Viſir punit cet attentat contre la foi publique par la mort des deux Tartares. Comment accorder cette délicateſſe ſi ſévere avec la violation du *Droit des gens*, dans la perſonne de l'Ambaſſadeur *Tolſtoy*, que le même Grand-Viſir avait fait arrêter dans les rues de Conſtantinople? Il y a toujours une raiſon des contradictions dans la conduite des hommes. *Baltagi-Méhémet* était piqué contre le Kan des Tartares, qui ne voulait pas entendre parler de paix; & il voulut lui faire ſentir qu'il était le Maître.

Le Czar après la paix ſignée ſe retira par Jaſſi juſques ſur la frontiere, ſuivi d'un corps de 8000 Turcs, que le Viſir envoya, non

ſeulement pour obſerver la marche de l'armée Ruſſe, mais pour empêcher que les Tartares vagabonds ne l'inquiétaſſent.

PIERRE accomplit d'abord le Traité, en faiſant démolir la fortereſſe de Samara & de Kamienska, mais la reddition d'Aſoph & la démolition de Tangaroc ſouffrirent plus de difficultés. Il fallait aux termes du Traité diſtinguer l'artillerie & les munitions d'Aſoph qui appartenaient aux Turcs, de celles que le Czar y avait miſes depuis qu'il avait conquis cette place. Le Gouverneur traîna en longueur cette négociation, & la Porte en fut juſtement irritée. Le Sultan était impatient de recevoir les clefs d'Aſoph; le Viſir les promettait, le Gouverneur différait toujours. *Baltagi-Méhémet* en perdit les bonnes graces de ſon Maître, & ſa place; le Kan des Tartares & ſes autres ennemis prévalurent contre lui: il fut enveloppé dans la diſgrace de pluſieurs Bachas; mais le Grand-Seigneur qui connaiſſait ſa fidélité, ne lui ôta ni ſon bien

Novem. 1711. ni ſa vie; il fut envoyé à Mytilene, où il commanda. Cette ſimple dépoſition, cette conſervation de ſa fortune, & ſur-tout ce commandement dans Mytilene, démentent évi-

évidemment tout ce que *Norberg* avance pour faire croire que le Visir avait été corrompu par l'argent du Czar.

Norberg dit que le Bostangi Bachi qui vint lui redemander le Bul de l'Empire, & lui signifier son arrêt, le déclara *traître & desobéissant à son Maître, vendu aux ennemis à prix d'argent, & coupable de n'avoir point veillé aux intérêts du Roi de Suede.* Premiérement, ces sortes de déclarations ne sont point du tout en usage en Turquie: les ordres du Sultan sont donnés en secret, & exécutés en silence. Secondement, si le Visir avait été déclaré *traître, rebelle & corrompu*, de tels crimes auraient été punis par la mort, dans un pays où ils ne sont jamais pardonnés. Enfin, s'il avait été puni pour n'avoir pas assez ménagé l'intérêt de *Charles XII.* il est clair que ce Prince aurait eu en effet à la Porte Ottomane un pouvoir qui devait faire trembler les autres Ministres; ils devaient en ce cas implorer sa faveur, & prévenir ses volontés; mais au contraire, *Jussuf Bacha*, Aga des Janissaires, qui succéda à *Méhémet-Baltagi* dans le Visiriat, pensa hautement comme son prédecesseur sur la conduite de ce Prince: loin de le servir, il

ne songea qu'à se défaire d'un hôte dangereux; & quand *Poniatoski*, le confident & le compagnon de *Charles XII.* vint complimenter ce Visir sur sa nouvelle dignité: il lui dit: *Payen, je t'avertis qu'à la premiere intrigue que tu voudras tramer, je te ferai jetter dans la mer, une pierre au cou.*

Ce compliment que le Comte *Poniatoski* rapporte lui-même dans les mémoires qu'il fit à ma requisition, ne laisse aucun doute sur le peu d'influence que *Charles XII.* avait à la Porte. Tout ce que *Norberg* a rapporté des affaires de Turquie, paraît d'un homme passionné & mal informé. Il faut ranger parmi les erreurs de l'esprit de parti, & parmi les mensonges Politiques, tout ce qu'il avance sans preuves, de la prétendue corruption d'un Grand-Visir, c'est-à-dire, d'un homme qui disposait de plus de soixante millions par an, sans rendre compte. J'ai encore entre les mains la lettre que le Comte *Poniatoski* écrivit au Roi *Stanislas*, immédiatement après la paix du Pruth: il reproche à *Baltagi-Méhémet* son éloignement pour le Roi de Suede, son peu de goût pour la guerre, sa facilité: mais il se garde bien de l'accuser de corruption;

tion; il savait trop ce que c'est que la place d'un Grand-Visir, pour penser que le Czar pût mettre un prix à la trahison du Viceroi de l'Empire Ottoman.

Shaffiref & *Sheremetof* demeurés en ôtage à Constantinople, ne furent point traités comme ils l'auraient été, s'ils avaient été convaincus d'avoir acheté la paix, & d'avoir trompé le Sultan de concert avec le Visir; ils demeu rerent en liberté dans la ville, escortés de deux Compagnies de Janissaires.

L'Ambassadeur *Tolstoy* étant sorti des sept tours immédiatement après la paix du Pruth, les Ministres d'Angleterre & de Hollande s'entremirent auprès du nouveau Visir pour l'exécution des articles.

Asoph venait enfin d'être rendu aux Turcs; on démolissait les forteresses stipulées dans le Traité. Quoique la Porte Ottomane n'entre gueres dans les différends des Princes Chrétiens, cependant elle était flattée alors de se voir arbitre entre la Russie, la Pologne & le Roi de Suede: elle voulait que le Czar retirât ses troupes de la Pologne, & délivrât la Turquie d'un voisinage si dangereux; elle souhaitait que *Charles* retournât dans ses Etats, afin

que les Princes Chrétiens fussent continuellement divisés; mais jamais elle n'eut l'intention de lui fournir une armée. Les Tartares desiraient toujours la guerre, comme les Artisans veulent exercer leurs professions lucratives. Les Janissaires la souhaitaient, mais plus par haine contre les Chrétiens, par fierté, par amour pour la licence, que par d'autres motifs. Cependant les négociations des Ministres Anglais & Hollandais prévalurent contre le parti opposé. La paix du Pruth fut confirmée; mais on ajouta dans le nouveau Traité, que le Czar retirerait dans trois mois toutes ses troupes de la Pologne, & que l'Empereur Turc renverrait incessamment *Charles XII.*

On peut juger, par ce nouveau Traité, si le Roi de Suede avait à la Porte autant de pouvoir qu'on l'a dit. Il était évidemment sacrifié par le nouveau Visir *Jussuf Pacha*, ainsi que par *Baltagi-Méhémet*. Ses Historiens n'ont eu d'autre ressource pour couvrir ce nouvel affront, que d'accuser *Jussuf* d'avoir été corrompu, ainsi que son prédécesseur. De pareilles imputations tant de fois renouvellées sans preuve, sont bien plutôt les cris d'une cabale impuissante, que les témoi-

gnages

gnages de l'Hiſtoire. L'eſprit de parti obligé d'avouer les faits, en altere les circonſtances & les motifs; & malheureuſement c'eſt ainſi que toutes les Hiſtoires contemporaines parviennent falſifiées à la poſtérité, qui ne peut plus gueres démêler la vérité du menſonge.



CHAPITRE TROISIEME.

Mariage du Czarovits, & Déclaration solemnelle du mariage de PIERRE *avec* Catherine, *qui reconnaît son frere.*

CETTE malheureuse campagne du Pruth fut plus funeste au Czar que ne l'avait été la bataille de Narva; car après Narva il avait su tirer parti de sa défaite même, réparer toutes ses pertes, & enlever l'Ingrie à *Charles XII.* Mais après avoir perdu, par le Traité de Falksen avec le Sultan, ses ports & ses forteresses sur les Palus Méotides, il fallut renoncer à l'Empire sur la Mer Noire. Il lui restait un champ assez vaste pour ses entreprises; il avait à perfectionner tous ses établissemens en Russie, ses conquêtes sur la Suede à poursuivre, le Roi *Auguste* à raffermir en Pologne, & ses Alliés à ménager. Les fatigues avaient altéré sa santé, il fallut qu'il allât aux eaux de Carelsbad en Boheme; mais pendant qu'il prenait les eaux, il faisait attaquer la Poméranie; Stralsund était bloqué, & cinq petites villes étaient prises.

La Poméranie est la Province d'Allemagne la plus Septentrionale, bornée à l'Orient par

la

la Pruſſe & la Pologne, à l'Occident par le Brandebourg, au Midi par le Meklembourg, & au Nord par la Mer Baltique; elle eut preſque de ſiecle en ſiecle différens Maîtres. *Guſtave Adolphe* s'en empara dans la fameuſe guerre de trente ans, & enfin elle fut cédée ſolemnellement aux Suédois par le Traité de Weſtphalie, à la réſerve de l'Evêché de Camin & de quelques petites places ſituées dans la Poméranie ultérieure. Toute cette Province devait naturellement appartenir à l'Electeur de Brandebourg, en vertu des pactes de famille faits avec les Ducs de Poméranie. La race de ces Ducs s'était éteinte en 1637, par conſéquent, ſuivant les Loix de l'Empire, la Maiſon de Brandebourg avait un droit évident ſur cette Province; mais la néceſſité, la premiere des loix, l'emporta dans le Traité d'Oſnabruck ſur les pactes de famille, & depuis ce tems, la Poméranie preſque toute entiere avait été le prix de la valeur Suédoiſe.

Le projet du Czar était de dépouiller la Couronne de Suede de toutes les Provinces qu'elle poſſédait en Allemagne; il fallait pour remplir ce deſſein, s'unir avec les Electeurs de Brandebourg & d'Hanovre, & avec le

Dan-

Dannemarc. PIERRE écrivit tous les articles du Traité qu'il projettait avec ces Puissances, & tout le détail des opérations nécessaires pour se rendre maître de la Pomeranie.

25 Octobre 1711. Pendant ce tems-là même il maria dans Torgau son fils *Alexis* avec la Princesse de *Wolfembuttel*, sœur de l'Impératrice d'Allemagne, épouse de *Charles VI*; mariage qui fut depuis si funeste, & qui coûta la vie aux deux époux.

Le Czarovitz étoit né du premier mariage de PIERRE avec *Euxodie Lapukin*, mariée, comme on l'a dit, en 1689. Elle était alors confinée dans un Couvent à Susdal. Son fils *Alexis Petrovitz*, né le premier Mars 1690, était dans sa 22. année. Ce Prince n'était pas encore connu en Europe. Un Ministre dont on a imprimé des mémoires sur la Cour de Russie, dit dans une lettre écrite à son Maître, datée du 25 Août 1711, „que ce Prin-
„ ce était grand & bien fait, qu'il ressemblait
„ beaucoup à son pere, qu'il avoit le cœur
„ bon, qu'il était plein de piété, qu'il avait
„ lu cinq fois l'Ecriture Sainte, qu'il se plai-
„ sait fort à la lecture des anciennes Histoi-
„ res Grecques; il lui trouve l'esprit étendu

„ &

„ & facile; il dit que ce Prince ſait les Ma-
„ thématiques, qu'il entend bien la Guerre,
„ la Navigation, la Science de l'Hydrauli-
„ que, qu'il ſait l'Allemand, qu'il apprend le
„ François; mais que ſon pere n'a jamais
„ voulu qu'il fît ce qu'on appelle ſes exerci-
„ ces".

Voilà un portrait bien différent de celui que le Czar lui-même fit quelque tems après de ce fils infortuné: nous verrons avec quelle douleur ſon père lui reprocha tous les défauts contraires aux bonnes qualités que ce Miniſtre admire en lui.

C'eſt à la poſtérité à décider entre un étranger qui peut juger légérement, ou flatter le caractere d'*Alexis*, & un pere qui a cru devoir ſacrifier les ſentimens de la nature au bien de ſon Empire. Si le Miniſtre n'a pas mieux connu l'eſprit d'*Alexis* que ſa figure, ſon témoignage a peu de poids: il dit que ce Prince était grand & bien fait: les mémoires que j'ai reçus de Petersbourg, diſent qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

Catherine ſa belle-mere n'aſſiſta point à ce mariage; car quoiqu'elle fût regardée comme Czarine, elle n'était point reconnue ſolemnelle-

nellement en cette qualité, & le titre d'Altesse qu'on lui donnait à la Cour du Czar lui laissait encore un rang trop équivoque, pour qu'elle signât au contrat, & pour que le Cérémonial Allemand lui accordât une place convenable à sa dignité d'épouse du Czar PIERRE. Elle était alors à Thorn dans la Prusse
9 Janvier 1712. Polonoise. Le Czar envoya d'abord les deux nouveaux époux à Wolfembuttel, & reconduisit bientôt la Czarine à Pétersbourg avec cette rapidité & cette simplicité d'appareil qu'il mettait dans tous ses voyages.

19 Février 1712. Ayant fait le mariage de son fils, il déclara plus solemnellement le sien, & le célébra à Pétersbourg. La cérémonie fut aussi auguste qu'on peut la rendre dans un pays nouvellement créé, dans un tems où les finances étaient dérangées par la guerre soutenue contre les Turcs, & par celle qu'on faisait encore au Roi de Suede. Le Czar ordonna seul la fête, & y travailla lui-même selon sa coutume. Ainsi *Catherine* fut reconnue publiquement Czarine, pour prix d'avoir sauvé son époux & son armée.

Les acclamations avec lesquelles ce mariage fut reçu dans Pétersbourg étaient sinceres,

mais

mais les applaudiſſemens des ſujets aux actions d'un Prince abſolu ſont toujours ſuſpects: ils furent confirmés par tous les eſprits ſages de l'Europe, qui virent avec plaiſir, preſque dans le même tems, d'un côté l'héritier de cette vaſte Monarchie n'ayant de gloire que celle de ſa naiſſance, marié à une Princeſſe; & de l'autre un Conquérant, un Légiſlateur partageant publiquement ſon lit & ſon trône avec une inconnue, captive à Marienbourg, & qui n'avait que du mérite. L'approbation même eſt devenue plus générale, à meſure que les eſprits ſe ſont plus éclairés par cette ſaine Philoſophie qui a fait tant de progrès depuis 40 ans; Philoſophie ſublime & circonſpecte, qui apprend à ne donner que des reſpects extérieurs à toute eſpece de grandeur & de puiſſance, & à réſerver les reſpects véritables pour les talens & pour les ſervices.

Je dois fidélement rapporter ce que je trouve, concernant ce mariage, dans les dépêches du Comte de *Baſſevitz*, Conſeiller Aulique à Vienne, & longtems Miniſtre de Holſtein à la Cour de Ruſſie. C'était un homme de mérite, plein de droiture & de candeur,

&

& qui a laiſſé en Allemagne une mémoire précieuſe. Voici ce qu'il dit dans ſes lettres.
„ La Czarine avait été non ſeulement néceſ-
„ ſaire à la gloire de PIERRE, mais elle
„ l'était à la conſervation de ſa vie. Ce Prin-
„ ce était malheureuſement ſujet à des con-
„ vulſions douloureuſes, qu'on croyait être
„ l'effet d'un poiſon qu'on lui avait donné
„ dans ſa jeuneſſe. *Catherine* ſeule avait trou-
„ vé le ſecret d'appaiſer ſes douleurs par des
„ ſoins pénibles, & des attentions recher-
„ chées, dont elle ſeule était capable, & ſe
„ donnait toute entiere à la conſervation d'u-
„ ne ſanté auſſi précieuſe à l'Etat qu'à elle-
„ même. Ainſi le Czar ne pouvant vivre ſans
„ elle, la fit compagne de ſon lit & de ſon
„ trône". Je me borne à rapporter ſes propres paroles.

La fortune, qui dans cette partie du Monde avait produit tant de ſcenes extraordinaires à nos yeux, & qui avait élevé l'Impératrice *Catherine* de l'abaiſſement, de la calamité au plus haut degré d'élevation, la ſervit encore ſinguliérement quelques années après la ſolemnité de ſon mariage.

Pag. 56. du Mſſ. Voici ce que je trouve dans le manuſcrit cu-

curieux d'un homme qui était alors au ſervice du Czar, & qui parle comme témoin.

Un Envoyé du Roi *Auguſte* à la Cour du Czar, retournant à Dreſde par la Courlande, entendit dans un cabaret un homme qui paraiſſait dans la miſere, & à qui on faiſait l'accueil inſultant que cet état n'inſpire que trop aux autres hommes. Cet inconnu piqué, dit que l'on ne le traiterait pas ainſi s'il pouvait parvenir à être préſenté au Czar, & que peut-être il aurait dans ſa Cour de plus puiſſantes protections qu'on ne penſait.

L'Envoyé du Roi *Auguſte* qui entendit ce diſcours, eut la curioſité d'interroger cet homme, & ſur quelques réponſes vagues qu'il en reçut, l'ayant conſidéré plus attentivement, il crut démêler dans ſes traits quelques reſſemblances avec l'Impératrice. Il ne put s'empêcher, quand il fut à Dreſde, d'en écrire à un de ſes amis à Pétersbourg. La lettre tomba dans les mains du Czar. Ce Prince envoya ordre au Prince *Repnin*, Gouverneur de Riga, de tâcher de découvrir l'homme dont il était parlé dans la lettre. Le Prince *Repnin* fit partir un homme de confiance pour Mittau en Courlande; on découvrit l'homme; il s'ap-

 pellait

pellait *Charles Scavronski*; il était fils d'un Gentilhomme de Lithuanie, mort dans les guerres de Pologne, & qui avait laissé deux enfans au berceau, un garçon & une fille. L'un & l'autre n'eurent d'éducation que celle qu'on peut recevoir de la nature dans l'abandon général de toutes choses. *Scavronski* séparé de sa sœur dès la plus tendre enfance, savait seulement qu'elle avait été prise dans Marienbourg en 1704, & il la croyait encore auprès du Prince *Menzikoff*, où il pensait qu'elle avait fait quelque fortune.

Le Prince *Repnin*, suivant les ordres exprès de son Maître, fit conduire à Riga *Scavronski*, sous prétexte de quelque délit dont on l'accusait; on fit contre lui une espece d'information, & on l'envoya sous bonne garde à Pétersbourg, avec ordre de le bien traiter sur la route.

Quand il fut arrivé à Pétersbourg, on le mena chez un Maître-d'hôtel du Czar, nommé *Shepleff*. Ce Maître-d'hôtel instruit du rôle qu'il devoit jouer, tira de cet homme beaucoup de lumieres sur son état, & lui dit enfin que l'accusation qu'on avait intentée contre lui à Riga était très-grave, mais qu'il ob-

obtiendrait juſtice; qu'il devait préſenter une requête à Sa Majeſté, qu'on dreſſerait cette requête en ſon nom, & qu'on ferait enſorte qu'il pût la lui donner lui-même.

Le lendemain le Czar alla dîner chez *Shepleff*, on lui préſenta *Scavronski*: ce Prince lui fit beaucoup de queſtions, & demeura convaincu par la naïveté de ſes réponſes, qu'il était le propre frere de la Czarine. Tous deux avaient été dans leur enfance en Livonie. Toutes les réponſes que fit *Scavronski* aux queſtions du Czar, ſe trouvaient conformes à ce que ſa femme lui avait dit de ſa naiſſance & des premiers malheurs de ſa vie.

Le Czar ne doutant plus de la vérité, propoſa le lendemain à ſa femme d'aller dîner avec lui chez ce même *Shepleff*: il fit venir au ſortir de table ce même homme qu'il avait interrogé la veille. Il vint vêtu des mêmes habits qu'il avait portés dans le voyage; le Czar ne voulut point qu'il parût dans un autre état que celui auquel ſa mauvaiſe fortune l'avait accoutumé.

Il l'interrogea encore devant ſa femme. Le manuſcrit porte qu'à la fin il lui dit ces propres mots: *Cet homme eſt ton frere: allons,*

Charles, baiſe la main de l'Impératrice, & embraſſe ta ſœur.

L'Auteur de la relation ajoute que l'Impératrice tomba en défaillance, & que lorſqu'elle eut repris ſes ſens, le Czar lui dit: *Il n'y a là rien que de ſimple; ce Gentilhomme eſt mon beau-frere; s'il a du mérite, nous en ferons quelque choſe; s'il n'en a point, nous n'en ferons rien.*

Il me ſemble qu'un tel diſcours montre autant de grandeur que de ſimplicité, & que cette grandeur eſt très-peu commune. L'Auteur dit que *Scavronski* reſta long-tems chez *Shepleff*, qu'on lui aſſigna une penſion conſidérable, & qu'il vécut très-retiré. Il ne pouſſe pas plus loin le récit de cette aventure, qui ſervit ſeulement à découvrir la naiſſance de *Catherine*: mais on ſait d'ailleurs que ce Gentilhomme fut créé Comte, qu'il épouſa une fille de qualité, & qu'il eut deux filles mariées aux premiers Seigneurs de Ruſſie. Je laiſſe au peu de perſonnes qui peuvent être inſtruites de ces détails, à démêler ce qui eſt vrai dans cette aventure, & ce qui peut y avoir été ajouté. L'Auteur du manuſcrit ne paraît pas avoir raconté ces faits dans la vue de débiter

du

du merveilleux à ses lecteurs, puisque son mémoire n'était point destiné à voir le jour. Il écrit à un ami avec naïveté ce qu'il dit avoir vu. Il se peut qu'il se trompe sur quelques circonstances, mais le fond paraît très-vrai; car si ce Gentilhomme avait su qu'il était frere d'une personne si puissante, il n'aurait pas attendu tant d'années pour se faire reconnaître. Cette reconnaissance, toute singuliere qu'elle paraît, n'est pas si extraordinaire que l'élevation de *Catherine*: l'une & l'autre sont une preuve frappante de la destinée, & peuvent servir à nous faire suspendre notre jugement, quand nous traitons de fables tant d'événemens de l'antiquité moins opposés peut-être à l'ordre commun des choses que toute l'Histoire de cette Impératrice.

Les fêtes que PIERRE donna pour le mariage de son fils & le sien, ne furent pas des divertissemens passagers, qui épuisent le trésor, & dont le souvenir reste à peine. Il acheva la fonderie des canons & les bâtimens de l'Amirauté; les grands chemins furent perfectionnés; de nouveaux vaisseaux furent bâtis; il creusa des canaux; la bourse & les magasins furent achevés, & le Commerce Mariti-

me de Pétersbourg commença à être dans sa vigueur. Il ordonna que le Sénat de Moscou fût transporté à Pétersbourg; ce qui s'exécuta au mois d'Avril 1712. Par-là cette nouvelle ville devint comme la capitale de l'Empire. Plusieurs prisonniers Suédois furent employés aux embellissemens de cette ville, dont la fondation était le fruit de leur défaite.



CHAPITRE QUATRIEME.

PRISE DE STETIN.

Descente en Finlande. Evénemens de 1712.

PIERRE se voyant heureux dans sa maison, dans son gouvernement, dans ses guerres contre *Charles XII.* dans ses négociations avec tous les Princes qui voulaient chasser les Suédois du continent, & les renfermer pour jamais dans la presqu'Isle de la Scandinavie, portait toutes ses vues sur les côtes occidentales au Nord de l'Europe, & oubliait les Palus Méotides & la Mer Noire. Les clefs d'Asoph longtems refusées au Bacha qui devait entrer dans cette place au nom du Grand-Seigneur, avaient été enfin rendues; & malgré tous les soins de *Charles XII.* malgré toutes les intrigues de ses partisans à la Cour Ottomane, malgré même plusieurs démonstrations d'une nouvelle guerre, la Russie & la Turquie étaient en paix.

Charles XII. restait toujours obstinément à Bender, & faisait dépendre sa fortune & ses espérances du caprice d'un Grand-Visir, tandis que le Czar menaçait toutes ses provinces, ar-

armait contre lui le Dannemarc & Hanovre, était prêt de faire déclarer la Prusse, & réveillait la Pologne & la Saxe.

La même fierté inflexible que *Charles* mettait dans sa conduite avec la Porte, dont il dépendait, il la déployait contre ses ennemis éloignés, réunis pour l'accabler. Il bravait du fond de sa retraite, dans les déserts de la Bessarabie, & le Czar, & les Rois de Pologne, de Dannemarc & de Prusse, & l'Electeur d'Hanovre devenu bientôt après Roi d'Angleterre, & l'Empereur d'Allemagne qu'il avait tant offensé quand il traversa la Silésie en vainqueur. L'Empereur s'en vengeait en l'abandonnant à sa mauvaise fortune, & en ne donnant aucune protection aux Etats que la Suede possédait encore en Allemagne.

Il eût été aisé de dissiper la ligue qu'on formait contre lui. Il n'avait qu'à céder Stetin en Poméranie au premier Roi de Prusse *Frédéric*, Electeur de Brandebourg, qui avait des droits très-légitimes sur cette partie de la Poméranie; mais il ne regardait pas alors la Prusse comme une Puissance prépondérante: ni *Charles*, ni personne, ne pouvait prévoir que le petit Royaume de Prusse presque désert,

ſert, & l'Electorat de Brandebourg deviendraient formidables. Il ne voulut consentir à aucun accommodement, & résolu de rompre plutôt que de plier, il ordonna qu'on résistât de tous côtés sur mer & sur terre. Ses Etats étaient presque épuisés d'hommes & d'argent, cependant on obéit: le Sénat de Stokholm équipa une Flotte de treize vaisseaux de ligne, on arma des milices, chaque habitant devint soldat. Le courage & la fierté de *Charles XII.* semblerent animer tous ses sujets, presqu'aussi malheureux que leur Maître.

Il est difficile de croire que *Charles* eût un plan réglé de conduite. Il avait encore un parti en Pologne, qui aidé des Tartares de Crimée pouvait ravager ce malheureux pays, mais non pas remettre le Roi *Stanislas* sur le trône; son espérance d'engager la Porte Ottomane à soutenir ce parti, & de prouver au Divan qu'il devait envoyer deux-cent-mille hommes à son secours, sous prétexte que le Czar défendait en Pologne son Allié *Auguste*, était une espérance chimérique.

Il attendait à Bender l'effet de tant de vaines intrigues; & les Russes, les Danois, les Saxons étaient en Poméranie. PIERRE mena

son épouse à cette expédition. Déja le Roi de Dannemarc s'était emparé de Stade, ville maritime du Duché de Breme; les armées Russe, Saxonne & Danoise étaient devant Stralsund.

Ce fut alors que le Roi *Stanislas* voyant l'état déplorable de tant de provinces, l'impossibilité de remonter sur le trône de Pologne, & tout en confusion par l'absence obstinée de *Charles XII.* assembla les Généraux Suédois qui défendaient la Poméranie avec une armée d'environ dix à onze-mille hommes, seule & derniere ressource de la Suede dans ces provinces.

Il leur proposa un accommodement avec le Roi *Auguste*, & offrit d'en être la victime. Il leur parla en Français; voici les propres paroles dont il se servit, & qu'il leur laissa par un Ecrit, que signerent neuf Officiers-Généraux, entre lesquels il se trouvait un *Patkull*, cousin germain de cet infortuné *Patkull* que *Charles XII.* avait fait expirer sur la roue.

„ J'ai servi jusqu'ici d'instrument à la gloi-
„ re des armes de la Suede; je ne prétens pas
„ être le sujet funeste de leur perte. Je me
„ déclare de sacrifier ma couronne * & mes
„ pro-

* On a cru devoir laisser la déclaration du Roi *Stanislas*,

„ propres intérêts à la conservation de la per-
„ sonne sacrée du Roi, ne voyant pas humai-
„ nement d'autre moyen pour le retirer de
„ l'endroit où il se trouve".

Ayant fait cette déclaration, il se disposa à partir pour la Turquie, dans l'espérance de fléchir l'opiniâtreté de son bienfaiteur; & de le toucher par ce sacrifice. Sa mauvaise fortune le fit arriver en Bessarabie, précisément dans le tems même que *Charles*, après avoir promis au Sultan de quitter son asyle, & ayant reçu l'argent & l'escorte nécessaires pour son rétour, mais s'étant obstiné à rester & à braver les Turcs & les Tartares, soutint contre une armée entiere, aidé de ses seuls domestiques, ce combat malheureux de Bender, où les Turcs pouvant aisément le tuer, se contenterent de le prendre prisonnier. *Stanislas* arivant dans cette étrange conjoncture, fut arrêté lui-même; ainsi deux Rois Chrétiens furent à la fois captifs en Turquie.

Dans ce tems où toute l'Europe était trou-
blée;

nislas telle qu'il la donna, mot pour mot: il y a des fautes de langue: *je me déclare de sacrifier* n'est pas Français; mais la piece en est plus authentique, & n'en est pas moins respectable.

blée, & où la France achevait contre une partie de l'Europe une guerre non moins funeste, pour mettre sur le trône d'Espagne le petit-fils de *Louis XIV.* l'Angleterre donna la paix à la France, & la victoire que le Maréchal de *Villars* remporta à Denain en Flandre, sauva cet Etat de ses autres ennemis. La France était depuis un siecle l'alliée de la Suede; il importait que son alliée ne fût pas privée de ses possessions en Allemagne. *Charles* trop éloigné, ne savait pas même encore à Bender ce qui se passait en France.

La Régence de Stokholm hazarda de demander de l'argent à la France épuisée, dans un tems où *Louis XIV.* n'avait pas même de quoi payer ses domestiques. Elle fit partir un Comte de *Sparre* chargé de cette négociation, qui ne devait pas réussir. *Sparre* vint à Versailles, & représenta au Marquis de *Torci* l'impuissance où l'on était de payer la petite armée Suédoise qui restait à *Charles XII.* en Poméranie; qu'elle était prête à se dissiper faute de paye; que le seul Allié de la France allait perdre des provinces dont la conservation était nécessaire à la balance générale; qu'à-là-vérité *Charles XII.* dans ses victoires avait

trop

trop négligé le Roi de France, mais que la générosité de *Louis XIV.* était aussi grande que les malheurs de *Charles.* Le Ministre Français fit voir au Suédois l'impuissance où l'on était de secourir son Maître, & *Spatre* désespérait du succès.

Un particulier de Paris fit ce que *Sparre* désespérait d'obtenir. Il y avait à Paris un Banquier nommé *Samuel Bernard*, qui avait fait une fortune prodigieuse; tant par les remises de la Cour dans les pays étrangers, que par d'autres entreprises; c'était un homme enivré d'une espece de gloire rarement attachée à sa profession, qui aimait passionnément toutes les choses d'éclat, & qui savait que tôt ou tard le Ministere de France rendait avec avantage ce qu'on hazardait pour lui. *Sparre* alla dîner chez lui; il le flatta, & au sortir de table le Banquier fit délivrer au Comte de *Sparre* six-cens-mille livres; après quoi il alla chez le Ministre Marquis de *Torci*, & lui dit: „ J'ai donné en votre nom deux- „ cent-mille écus à la Suede; vous me les „ ferez rendre quand vous pourrez".

Le Comte de *Steimbock*, Général de l'armée de *Charles*, n'attendait pas un tel secours;

cours; il voyait ſes troupes ſur le point de ſe mutiner, & n'ayant à leur donner que des promeſſes, voyant groſſir l'orage autour de lui, craignant enfin d'être enveloppé par trois armées, de Ruſſes, de Danois, de Saxons, il demanda un armiſtice, jugeant que *Staniſlas* allait abdiquer; qu'il fléchirait la hauteur de *Charles XII.* qu'il fallait au moins gagner du tems, & ſauver ſes troupes par les négociations. Il envoya donc un courier à Bender, pour repréſenter au Roi l'état déplorable de ſes finances, de ſes affaires, & de ſes troupes, & pour l'inſtruire qu'il ſe voyait forcé à cet armiſtice, qu'il ſerait trop heureux d'obtenir. Il n'y avait pas trois jours que ce courier était parti, & *Staniſlas* ne l'était pas encore quand *Steimbock* reçut ces deux-cent-mille écus du Banquier de Paris; c'était alors un tréſor prodigieux dans un pays ruiné. Fort de ce ſecours, avec lequel on remédie à tout, il encouragea ſon armée; il eut des munitions, des recrues; il ſe vit à la tête de douze-mille hommes, & renonçant à toute ſuſpenſion d'armes, il ne chercha plus qu'à combattre.

C'était ce même *Steimbock* qui en 1710, après

après la défaite de Pultava, avait vengé la Suede sur les Danois, dans une irruption qu'ils avaient fait en Scanie: il avait marché contre eux avec de simples milices, qui n'avaient que des cordes pour bandoulieres, & avait remporté une victoire complette. Il était comme tous les autres Généraux de *Charles XII.* actif & intrépide, mais sa valeur était souillée par la férocité. C'est lui qui après un combat contre les Russes, ayant ordonné qu'on tuât tous les prisonniers, apperçut un Officier Polonais du parti du Czar qui se jettait à l'étrier de *Stanislas*, & que ce Prince tenait embrassé pour lui sauver la vie. *Steimbock* le tua d'un coup de pistolet entre les bras du Prince, comme il est rapporté dans la vie de *Charles XII.* & le Roi *Stanislas* a dit à l'Auteur, qu'il aurait cassé la tête à *Steimbock*, s'il n'avait été retenu par son respect & par sa reconnaissance pour le Roi de Suede.

Le Général *Steimbock* marcha donc dans le chemin de Vismar, aux Russes, aux Saxons & aux Danois réunis. Il se trouva vis-à-vis l'armée Danoise & Saxonne, qui précédait les Russes éloignés de trois lieues. Le Czar envoye trois couriers coup sur coup au Roi

de

de Dannemarc, pour le prier de l'attendre, & pour l'avertir du danger qu'il court, s'il combat les Suédois ſans être ſupérieur en forces. Le Roi de Dannemarc ne voulut point partager l'honneur d'une victoire qu'il croyait ſûre: il s'avança contre les Suédois, & les attaqua près d'un endroit nommé Gadebush. On vit encore à cette journée quelle était l'inimitié naturelle entre les Suédois & les Danois. Les Officiers de ces deux Nations s'acharnaient les uns contre les autres, & tombaient morts percés de coups.

Steimbock remporta la victoire avant que les Ruſſes puſſent arriver à portée du champ de bataille; il reçut quelques jours après la réponſe du Roi ſon Maître, qui condamnait toute idée d'armiſtice; il diſait qu'il ne pardonnerait cette démarche honteuſe qu'en cas qu'elle fût réparée, & que fort ou faible il fallait vaincre ou périr. *Steimbock* avait déjà prévenu cet ordre par la victoire.

Mais cette victoire fut ſemblable à celle qui avait conſolé un moment le Roi *Auguſte*, quand dans le cours de ſes infortunes il gagna la bataille de Caliſh contre les Suédois vainqueurs de tous côtés. La victoire de Caliſh

lish ne fit qu'aggraver les malheurs d'*Auguste*, & celle de Gadebush recula seulement la perte de *Steimbock* & de son armée.

Le Roi de Suede en apprenant la victoire de *Steimbock*, crut ses affaires rétablies : il se flatta même de faire déclarer l'Empire Ottoman, qui menaçait encore le Czar d'une nouvelle guerre, & dans cette espérance il ordonna à son Général *Steimbock* de se porter en Pologne, croyant toujours, au moindre succès, que le tems de Narva & ceux où il faisait des loix, allaient renaître. Ces idées furent bientôt après confondues par l'affaire de Bender, & par sa captivité chez les Turcs.

Tout le fruit de la victoire de Gadebush fut d'aller réduire en cendres pendant la nuit la petite ville d'Altena, peuplée de commerçans & de manufacturiers ; ville sans défense, qui n'ayant point pris les armes, ne devait point être sacrifiée : elle fut entiérement détruite ; plusieurs habitans expirerent dans les flammes ; d'autres échappés nuds à l'incendie, vieillards, femmes, enfans, expirerent de froid & de fatigues aux portes de Hambourg *. Tel a été souvent le sort de plu-

* Le Chapelain-Confesseur *Norberg* dit froidement dans

plusieurs milliers d'hommes, pour les querelles de deux hommes. *Steimbock* ne recueillit que cet affreux avantage. Les Russes, les Danois, les Saxons le poursuivirent si vivement après sa victoire, qu'il fut obligé de démander un azyle dans Toningue, forteresse du Holstein, pour lui & pour son armée.

Le pays de Holstein était alors un des plus dévastés du Nord, & son Souverain un des plus malheureux Princes. C'était le propre neveu de *Charles XII*: c'était pour son pere, beau-frere de ce Monarque, que *Charles* avait porté ses armes jusques dans Copenhague avant la bataille de Narva: c'était pour lui qu'il avait fait le Traité de Travendal, par lequel les Ducs de Holstein étaient rentrés dans leurs droits.

Ce pays est en partie le berceau des Cimbres & de ces anciens Normands qui conquirent la Neustrie en France, l'Angleterre entiere, Naples, & Sicile. On ne peut aujourd'hui être moins en état de faire des conquêtes que l'est cette partie de l'ancienne Chersonese Cimbri-

dans son Histoire, que le Général *Steimbock* ne mit le feu à la ville, que parce qu'il n'avait pas de voitures pour emporter les meubles.

brique: deux petits Duchés la composent; Slefwig appartenant au Roi de Dannemarc & au Duc en commun, Gottorp au Duc de Holftein feul. Slefwig eft une Principauté Souveraine, Holftein eft Membre de l'Empire d'Allemagne qu'on appelle Empire Romain.

Le Roi de Dannemarc & le Duc de Holftein-Gottorp étaient de la même Maifon; mais le Duc neveu de *Charles XII.* & fon héritier préfomptif, était né l'ennemi du Roi de Dannemarc qui accablait fon enfance. Un frere de fon pere, Evêque de Lubec, Adminiftrateur des Etats de cet infortuné pupille, fe voyait entre l'armée Suédoife qu'il n'ofait fecourir, & les armées Ruffe, Danoife & Saxonne qui menaçaient. Il fallait pourtant tâcher de fauver les troupes de *Charles XII.* fans choquer le Roi de Dannemarc, devenu maître du pays, dont il épuifait toute la fubftance L'Evêque Adminiftrateur du Holftein était entiérement gouverné par ce fameux Baron de *Goertz**, le plus délié & le plus entreprenant des hommes, d'un efprit vafte & fécond en reffources, ne trouvant jamais rien de trop har-

* Nous prononçons *Gueurts*.

hardi, ni de trop difficile, aussi insinuant dans les négociations qu'audacieux dans les projets; sachant plaire, sachant persuader, & entraînant les esprits par la chaleur de son génie, après les avoir gagnés par la douceur de ses paroles. Il eut depuis sur *Charles XII.* le même ascendant qui lui soumettait l'Evêque Administrateur du Holstein, & l'on sait qu'il paya de sa tête l'honneur qu'il eut de gouverner le plus inflexible & le plus opiniâtre Souverain qui jamais ait été sur le trône.

Mémoires secrets de *Bassevitz* 21 Janv. 1712.

Goertz s'aboucha secrétement à Usum avec *Steimbock*, & lui promit qu'il lui livrerait la forteresse de Toningue, sans compromettre l'Evêque Administrateur son Maître; & dans le même tems il fit assurer le Roi de Dannemarc qu'on ne la livrerait pas. C'est ainsi que presque toutes les négociations se conduisent; les affaires d'Etat étant d'un autre ordre que celles des particuliers, l'honneur des Ministres consistant uniquement dans le succès, & l'honneur des particuliers dans l'observation de leurs paroles.

Steimbock se présenta devant Toningue, le Commandant de la ville refuse de lui ouvrir les portes: ainsi on met le Roi de *Dannemarc* hors

hors d'état de ſe plaindre de l'Evêque Adminiſtrateur; mais *Goertz* fait donner un ordre au nom du Duc mineur, de laiſſer entrer l'armée Suédoiſe dans Toningue. Le Secretaire du Cabinet, nommé *Stamke*, ſigne le nom du Duc de Holſtein: par-là *Goertz* ne compromet qu'un enfant, qui n'avait pas encore le droit de donner ſes ordres; il ſert à la fois le Roi de Suede, auprès duquel il voulait ſe faire valoir, & l'Evêque Adminiſtrateur ſon Maître, qui paraît ne pas conſentir à l'admiſſion de l'armée Suédoiſe. Le Commandant de Toningue aiſément gagné livra la ville aux Suédois, & *Gœrtz* ſe juſtifia comme il put auprès du Roi de Dannemarc, en proteſtant que tout avait été fait malgré lui.

L'armée Suédoiſe retirée en partie dans la ville, & en partie ſous ſon canon, ne fut pas pour cela ſauvée: le Général *Steimbock* fut obligé de ſe rendre priſonnier de guerre avec onze-mille hommes, de même qu'environ ſeize-mille s'étaient rendus après Pultava. Mémoires de *Baſſevitz*.

Il fut ſtipulé que *Steimbock*, ſes Officiers & ſoldats, pourraient être rançonnés ou échangés; on fixa la rançon de *Steimbock* à huit-mille écus d'Empire; c'eſt une bien petite

ſomme ; cependant on ne put la trouver, & *Steimbock* reſta captif à Copenhague juſqu'à ſa mort.

Les Etats de Holſtein demeurerent à la diſcrétion d'un vainqueur irrité. Le jeune Duc fut l'objet de la vengeance du Roi de Dannemarc, pour prix de l'abus que *Goertz* avait fait de ſon nom ; les malheurs de *Charles XII.* retombaient ſur toute ſa famille.

Goertz voyant ſes projets évanouis, toujours occupé de jouer un grand rôle dans cette confuſion, revint à l'idée qu'il avait eue d'établir une neutralité dans les Etats de Suede en Allemagne.

Le Roi de Dannemarc était prêt d'entrer dans Toningue. *George* Electeur d'Hanovre voulait avoir les Duchés de Breme & de Verden, avec la ville de Stade. Le nouveau Roi de Pruſſe, *Frédéric-Guillaume*, jettait la vue ſur Stetin. PIERRE I. ſe diſpoſait à ſe rendre maître de la Finlande. Tous les Etats de *Charles XII.* hors la Suede, étaient des dépouilles qu'on cherchait à partager : comment accorder tant d'intérêts avec une neutralité ? *Goertz* négocia en même tems avec tous les Princes qui avaient intérêt à ce partage : il cou-

courait jour & nuit d'une province à une autre; il engagea le Gouverneur de Breme & de Verden à remettre ces deux Duchés à l'Electeur d'Hanovre en sequestre, afin que les Danois ne les prissent pas pour eux: il fit tant qu'il obtint du Roi de Prusse qu'il se chargeroit conjointement avec le Holstein du sequestre de Stetin & de Vismar, moyennant quoi le Roi de Dannemarc laisserait le Holstein en paix, & n'entrerait pas dans Toningue. C'était assurément un étrange service à rendre à *Charles XII.* que de mettre ses places entre les mains de ceux qui pourraient les garder à jamais: mais *Goërtz* en leur remettant ces villes comme en ôtage, les forçait à la neutralité, du moins pour quelque tems; il espérait qu'ensuite il pourrait faire déclarer Hanovre & le Brandebourg en faveur de la Suede: il faisait entrer dans ses vues le Roi de Pologne, dont les Etats ruinés avaient besoin de la paix: enfin il voulait se rendre nécessaire à tous les Princes. Il disposait du bien de *Charles XII.* comme un tuteur qui sacrifie une partie du bien d'un pupille ruiné pour sauver l'autre, & d'un pupille qui ne peut faire ses affaires par lui-même; tout cela sans

miſſion, ſans autre garantie de ſa conduite qu'un plein-pouvoir d'un Evêque de Lubec, qui n'était nullement autoriſé lui-même par *Charles XII.*

Tel a été ce *Goertz*, que juſqu'ici on n'a pas aſſez connu. On a vu des premiers Miniſtres de grands Etats, comme un *Oxenſtiern*, un *Richelieu*, un *Alberoni*, donner le mouvement à une partie de l'Europe; mais que le Conſeiller privé d'un Evêque de Lubec en ait fait autant qu'eux ſans être avoué de perſonne, c'était une choſe inouie.

Juin 1713. Il réuſſit d'abord: il fit un Traité avec le Roi de Pruſſe, par lequel ce Monarque s'engageait, en gardant Stetin en ſequeſtre, à conſerver à *Charles XII.* le reſte de la Poméranie. En vertu de ce Traité, *Goertz* fit propoſer au Gouverneur de la Poméranie (*Mayerfeld*) de rendre la place de Stetin au Roi de Pruſſe pour le bien de la paix, croyant que le Suédois, Gouverneur de Stetin, pourrait être auſſi facile que l'avait été le Holſtenois, Gouverneur de Toningue; mais les Officiers de *Charles XII.* n'étaient pas accoutumés à obéir à de pareils ordres. *Mayerfeld* répondit qu'on n'entrerait dans Stetin que ſur ſon corps

&

& sur des ruines. Il informa son Maître de cette étrange proposition. Le courier trouva *Charles XII.* captif à Demirtash, après son aventure de Bender. On ne savait alors si *Charles* ne resterait pas prisonnier des Turcs toute sa vie, si on ne le reléguerait pas dans quelque Isle de l'Archipel ou de l'Asie. *Charles* de sa prison manda à *Mayerfeld* ce qu'il avait mandé à *Steimbock*, qu'il fallait mourir plutôt que de plier sous ses ennemis, & lui ordonna d'être aussi inflexible qu'il l'était lui-même.

Goertz voyant que le Gouverneur de Stetin dérangeait ses mesures, & ne voulait entendre parler ni de neutralité ni de sequestre, se mit dans la tête non seulement de faire sequestrer cette ville de Stetin, mais encore Stralsund; & il trouva le secret de faire avec le Roi de Pologne Electeur de Saxe, le même Traité pour Stralsund, qu'il avait fait avec l'Electeur de Brandebourg pour Stetin. Il voyait clairement l'impuissance des Suédois, de garder ces places sans argent & sans armée, pendant que le Roi était captif en Turquie; & il comptait écarter le fléau de la guerre de tout le Nord, au moyen de ces se-

ſequeſtres. Le Dannemarc lui-même ſe prêtait enfin aux négociations de *Goertz ;* il gagna abſolument l'eſprit du Prince *Menzikoff*, Général & favori du Czar : il lui perſuada qu'on pourrait céder le Holſtein à ſon Maître ; il flatta le Czar de l'idée de percer un canal du Holſtein dans la Mer *Baltique*, entrepriſe ſi conforme au goût de ce fondateur, & ſur-tout d'obtenir une puiſſance nouvelle, en voulant bien être un des Princes de l'Empire d'Allemagne, & en acquérant aux Dietes de Ratisbonne un droit de ſuffrage qui ſerait toujours ſoutenu par le droit des armes.

On ne peut ni ſe plier en plus de manieres, ni prendre plus de formes différentes, ni jouer plus de rôles que fit ce Négociateur volontaire : il alla juſqu'à engager le Prince *Menzikoff* à ruiner cette même ville de Stetin qu'il voulait ſauver, à la bombarder, afin de forcer le Commandant *Mayerfeld* à la remettre en ſequeſtre ; & il oſait ainſi outrager le Roi de Suede, auquel il voulait plaire, & à qui en effet il ne plut que trop dans la ſuite pour ſon malheur.

Quand le Roi de Pruſſe vit qu'une armée Ruſſe bombardait Stetin, il craignit que cet-

te

te ville ne fût perdue pour lui, & ne restât à la Russie. C'était où *Goertz* l'attendoit. Le Prince *Menzikoff* manquait d'argent, il lui fit prêter 400000 écus par le Roi de Prusse; il fit parler ensuite au Gouverneur de la place: *Lequel aimez-vous mieux*, lui dit-on, *ou de voir Stetin en cendres sous la domination de la Russie, ou de la confier au Roi de Prusse qui la rendra au Roi votre Maître?* Le Commandant se laissa enfin persuader, il se rendit; *Menzikoff* entra dans la place, & moyennant les 400000 écus il la remit avec tout le territoire entre les mains du Roi de Prusse, qui pour la forme y laissa entrer deux bataillons de Holstein, & qui n'a jamais rendu depuis cette partie de la Poméranie.

Dès-lors le second Roi de Prusse, successeur d'un Roi faible & prodigue, jetta les fondemens de la grandeur où son pays parvint dans la suite par la discipline militaire, & par l'économie.

Le Baron de *Goertz* qui fit mouvoir tant de ressorts, ne put venir à bout d'obtenir que les Danois pardonnassent à la province de Holstein; ni qu'ils renonçassent à s'emparer de Toningue: il manqua ce qui paraissait être

son

ſon premier but, mais il réuſſit à tout le reſte, & ſur-tout à devenir un perſonnage important dans le Nord, ce qui était en effet ſa vue principale.

Déjà l'Electeur d'Hanovre s'était aſſuré de Breme & de Verden, dont *Charles XII.* était dépouillé, les Saxons étaient devant ſa ville de Viſmar; Stetin était entre les mains du
Sept. 1713. Roi de Pruſſe; les Ruſſes allaient aſſiéger Stralſund avec les Saxons, & ceux-ci étaient déjà dans l'Iſle de Rugen; & le Czar au milieu de tant de négociations était deſcendu en Finlande, pendant qu'on diſputait ailleurs ſur la neutralité & ſur les partages. Après avoir lui-même pointé l'artillerie devant Stralſund, abandonnant le reſte à ſes Alliés, & au Prince *Menzikoff*, il s'était embarqué dans le mois de Mai ſur la Mer Baltique, & montant un vaiſſeau de cinquante canons qu'il avait fait conſtruire lui-même à Pétersbourg, il vogua vers la Finlande, ſuivi de 92 galeres, & de 110 demi-galeres, qui portaient ſeize-mille combattans.

22 Mai N. S. 1713. La deſcente ſe fit à Elſinford, qui eſt dans la partie la plus méridionale de cette froide & ſtérile contrée, par le ſoixante & unième degré. Cette

Cette descente réussit malgré toutes les difficultés. On feignit d'attaquer par un endroit, on descendit par un autre : on mit les troupes à terre, & l'on prit la ville. Le Czar s'empara de Borgo, d'Abo, & fut maître de toute la côte. Il ne paraissait pas que les Suédois eussent désormais aucune ressource ; car c'était dans ce tems-là même que l'armée Suédoise, commandée par *Steimbock*, se rendait prisonniere de guerre.

Tous ces désastres de *Charles XII.* furent suivis, comme nous l'avons vu, de la perte de Breme, de Verden, de Stetin, d'une partie de la Poméranie ; & enfin le Roi *Stanislas* & *Charles* lui-même étaient prisonniers en Turquie ; cependant il n'était pas encore détrompé de l'idée de retourner en Polgone à la tête d'une armée Ottomane, de remettre *Stanislas* sur le trône, & de faire trembler tous ses ennemis.



CHA-

CHAPITRE CINQUIEME.

SUCCÈS DE PIERRE LE GRAND.

Retour de Charles XII. *dans ses Etats.*

PIERRE, suivant le cours de ses conquêtes, perfectionnait l'établissement de sa Marine, faisait venir douze-mille familles à Pétersbourg, tenait tous ses Alliés attachés à sa fortune & à sa personne, quoiqu'ils eussent tous des intérêts divers, & des vues opposées. Sa flotte menaçait à la fois toutes les côtes de la Suede, sur les golfes de Finlande & de Bothnie.

L'un de ses *Généraux* de terre, le Prince *Galitzin*, formé par lui-même; comme ils l'étaient tous, avançait d'Elsinford où le Czar avait débarqué, jusqu'au milieu des terres vers le bourg de Tavasthus: c'était un poste qui couvrait la Bothnie. Quelques Régimens Suédois, avec huit-mille hommes de milice, le
13 Mars défendaient. Il fallut livrer une bataille; les
1714. Russes la gagnerent entiérement; ils dissiperent toute l'armée Suédoise, & pénétrerent jusqu'à Vaza; de sorte qu'ils furent les maîtres de quatre-vingt lieues de pays.

Il restait aux Suédois une armée navale, avec laquelle ils tenaient la mer. PIERRE ambitionnait dépuis longtems de signaler la Marine qu'il avait créée. Il était parti de Pétersbourg, & avait rassemblé une flotte de seize vaisseaux de ligne, 180 galeres propres à manœuvrer à travers les rochers qui entourent l'Isle d'Aland, & les autres Isles de la Mer Baltique, non loin du rivage de la Suede, vers laquelle il rencontra la flotte Suédoise. Cette flotte était plus forte en grands vaisseaux que la sienne, mais inférieure en galeres, plus propre à combattre en pleine mer qu'à travers des rochers. C'était une supériorité que le Czar ne devait qu'à son seul génie. Il servait dans sa flotte en qualité de Contre-Amiral, & recevait les ordres de l'Amiral *Apraxin*. PIERRE voulait s'emparer de l'Isle d'Aland, qui n'est éloignée de la Suede que de douze lieues. Il fallait passer à la vue de la flotte des Suédois : ce dessein hardi fut exécuté ; les galeres s'ouvrirent le passage sous le canon ennemi, qui ne plongeait pas assez. On entra dans Aland ; & comme cette côte est hérissée d'écueils presque toute entiere, le Czar fit transporter à bras quatre-vingt petites

gale-

galeres par une langue de terre, & on les remit à flot dans la mer qu'on nomme de *Hango*, où étaient ſes gros vaiſſeaux. *Erenſchild*, Contre-Amiral des Suédois, crut qu'il allait prendre aiſément, ou couler à fond ces quatre-vingt galeres; il avança de côté pour les reconnaître, mais il fut reçu avec un feu ſi vif qu'il vit tomber preſque tous ſes ſoldats & tous ſes matelots. On lui prit les galeres & les prames qu'il avait amenées, & le vaiſſeau qu'il montait; il ſe ſauvait dans une chaloupe, mais il y fut bleſſé; enfin obligé de ſe rendre, on l'amena ſur la galere où le Czar manœuvrait lui-même. Le reſte de la flotte Suédoiſe regagna la Suede. On fut conſterné dans Stokholm, & on ne s'y croyait pas en ſûreté.

Pendant ce tems-là même, le Colonel *Schouvalow Neushlof* attaquait la ſeule fortereſſe qui reſtait à prendre ſur les côtes occidentales de la Finlande, & la ſoumettait au Czar malgré la plus opiniâtre réſiſtance.

Cette journée d'Aland fut, après celle de Pultava, la plus glorieuſe de la vie de PIERRE. Maître de le Finlande dont il laiſſa le gouvernement au Prince *Galitzin*, vainqueur de

de toutes les forces navales de la Suede, & plus respecté que jamais de ses Alliés, il retourna dans Pétersbourg, quand la saison devenue très-orageuse ne lui permit plus de rester sur les mers de Finlande & de Bothnie. Son bonheur voulut encore qu'en arrivant dans sa nouvelle capitale, la Czarine accoucha d'une Princesse, mais qui mourut un an après. Il institua l'Ordre de *Sainte Catherine* en l'honneur de son épouse, & célébra la naissance de sa fille par une entrée triomphale. C'était de toutes les fêtes auxquelles il avait accoutumé ses peuples, celle qui leur était devenue la plus chere. Le commencement de cette fête fut d'amener dans le port de Cronflot neuf galeres Suédoises, sept prames remplies de prisonniers, & le vaisseau du Contre-Amiral *Erenschild*.

Le Vaisseau-Amiral de Russie était chargé de tous les canons, des drapeaux, & des étendarts pris dans la conquête de la Finlande. On apporta toutes ces dépouilles à Pétersbourg, où l'on arriva en ordre de bataille. Un arc de triomphe que le Czar avait dessiné selon sa coutume, fut décoré des emblêmes de toutes ses victoires: les vainqueurs passe-

rent sous cet arc triomphal ; l'Amiral *Apraxin* marchait à leur tête, ensuite le Czar en qualité de Contre-Amiral, & tous les autres Officiers selon leur rang ; on les présenta tous au Vice-Roi *Romadonoski*, qui dans ces cérémonies représentait le Maître de l'Empire. Ce Vice-Czar distribua à tous les Officiers des médailles d'or, tous les soldats & les matelots en eurent d'argent. Les Suédois prisonniers passerent sous l'arc de triomphe, & l'Amiral *Erenschild* suivait immédiatement le Czar son vainqueur. Quand on fut arrivé au trône où le Vice-Czar était, l'Amiral *Apraxin* lui présenta le Contre-Amiral PIERRE, qui demanda à être créé Vice-Amiral pour prix de ses services : on alla aux voix, & l'on croit bien que toutes les voix lui furent favorables.

Après cette cérémonie qui combloit de joie tous les assistans, & qui inspirait à tout le monde l'émulation, l'amour de la patrie & celui de la gloire, le Czar prononça ce discours, qui mérite de passer à la derniere postérité :

„ Mes freres, est-il quelqu'un de vous qui „ eût pensé, il y a vingt ans, qu'il combat„ trait avec moi sur la Mer Baltique, dans „ des vaisseaux construits par vous-mêmes, &

„ que

„ que nous ſerions établis dans ces contrées,
„ conquiſes par nos fatigues & par notre
„ courage? . . . . On place l'ancien ſiege
„ des Sciences dans la Grece; elles s'établi-
„ rent enſuite dans l'Italie, d'où elles ſe ré-
„ pandirent dans toutes les parties de l'Euro-
„ pe; c'eſt à préſent notre tour, ſi vous vou-
„ lez ſeconder mes deſſeins, en joignant l'é-
„ tude à l'obéiſſance. Les Arts circulent dans
„ le monde, comme le ſang dans le corps hu-
„ main; & peut-être ils établiront leur em-
„ pire parmi nous pour retourner dans la Gre-
„ ce leur ancienne patrie. J'oſe eſpérer que
„ nous ferons un jour rougir les Nations les
„ plus civiliſées, par nos travaux & par no-
„ tre ſolide gloire".

C'eſt-là le précis véritable de ce diſcours digne d'un fondateur. Il a été énervé dans toutes les traductions: mais le plus grand mérite de cette harangue éloquente, eſt d'avoir été prononcée par un Monarque victorieux, fondateur & légiſlateur de ſon Empire.

Les vieux Boyards écouterent cette harangue avec plus de regret pour leurs anciens uſages, que d'admiration pour la gloire de leur Maître; mais les jeunes en furent touchés juſqu'aux larmes.

15 Décembre 1714. Ces tems furent encore signalés par l'arrivée des Ambassadeurs Russes, qui revinrent de Constantinople, avec la confirmation de la paix avec les Turcs. Un Ambassadeur de Perse était arrivé quelque tems auparavant de la part de *Cha-Ussin*; il avait amené au Czar un éléphant & cinq lions. Il reçut en même tems une ambassade du Kan des Usbecks, *Méhémet Bahadir*, qui lui demandait sa protection contre d'autres Tartares. Du fond de l'Asie & de l'Europe tout rendait hommage à sa gloire.

La Régence de Stokholm, désespérée de l'état déplorable de ses affaires & de l'absence de son Roi qui abandonnait le soin de ses Etats, avait pris enfin la résolution de ne le plus consulter; & immédiatement après la victoire navale du Czar, elle avait demandé un passeport au Vainqueur pour un Officier chargé de propositions de paix. Le passeport fut envoyé; mais dans ce tems-là même la Princesse *Ulrique Eléonore*, sœur de *Charles XII.* reçut la nouvelle que le Roi son frere se disposait enfin à quitter la Turquie, & à revenir se défendre. On n'osa pas alors envoyer au Czar le Négociateur qu'on avait nommé en secret: on supporta la mauvaise fortune, & l'on

l'on attendit que *Charles XII.* se présentât pour la réparer.

En effet *Charles*, après cinq années & quelques mois de séjour en Turquie, en partit sur la fin d'Octobre 1714. On sait qu'il mit dans son voyage la même singularité qui caractérisait toutes ses actions. Il arriva à Stralsund le 22 Novembre 1714. Dès qu'il y fut, le Baron de *Goertz* se rendit auprès de lui ; il avait été l'instrument d'une partie de ses malheurs ; mais il se justifia avec tant d'adresse, & lui fit concevoir de si hautes espérances, qu'il gagna sa confiance comme il avait gagné celle de tous les Ministres, & de tous les Princes avec lesquels il avait négocié ; il lui fit espérer qu'il détacherait les Alliés du Czar, & qu'alors on pourrait faire une paix honorable, ou du moins une guerre égale. Dès ce moment *Goertz* eut sur l'esprit de *Charles* beaucoup plus d'empire que n'en avait jamais eu le Comte *Piper*.

La premiere chose que fit *Charles* en arrivant à Stralsund, fut de demander de l'argent aux Bourgeois de Stokholm. Le peu qu'ils avaient fut livré ; on ne savait rien refuser à un Prince qui ne demandait que pour donner,

qui vivait auſſi durement que les ſimples ſoldats, & qui expoſait comme eux ſa vie. Ses malheurs, ſa captivité, ſon retour, touchaient ſes ſujets & les étrangers : on ne pouvait s'empêcher de le blâmer, ni de l'admirer, ni de le plaindre, ni de le ſecourir. Sa gloire était d'un genre tout oppoſé à celle de PIERRE; elle ne conſiſtait ni dans l'Etabliſſement des Arts, ni dans la Légiſlation, ni dans la Politique, ni dans le Commerce; elle ne s'étendait pas au-delà de ſa perſonne: ſon mérite était une valeur au-deſſus du courage ordinaire; il défendait ſes Etats avec une grandeur d'ame égale à cette valeur intrépide, & c'en était aſſez pour que les Nations fuſſent frappées de reſpect pour lui. Il avait plus de partiſans que d'Alliés.



CHA-

CHAPITRE SIXIEME.

Etat de l'Europe au retour de Charles XII. *Siege de Stralsund, &c.*

LOrsque *Charles XII.* revint enfin dans ses Etats à la fin de 1714, il trouva l'Europe Chrétienne dans un état bien différent de celui où il l'avait laissée. La Reine *Anne* d'Angleterre était morte, après avoir fait la paix avec la France. *Louis XIV.* assurait l'Espagne à son petit-fils, & forçait l'Empereur d'Allemagne *Charles IV.* & les Hollandais à souscrire à une paix nécessaire; ainsi toutes les affaires du midi de l'Europe prenaient une face nouvelle.

Celles du Nord étaient encore plus changées, Pierre en était devenu l'arbitre. L'Electeur d'Hanovre appellé au Royaume d'Angleterre, voulait aggrandir ses terres d'Allemagne aux dépens de la Suede, qui n'avait acquis des domaines Allemands que par les conquêtes du Grand *Gustave.* Le Roi de Dannemarc prétendait reprendre la Scanie, la meilleure province de la Suede, qui avait autrefois appartenu aux Danois. Le Roi de Prusse, héritier des Ducs de Poméranie, pré-

tendait rentrer au moins dans une partie de cette province. D'un autre côté la Maison de *Holstein* opprimée par le Roi de Dannemarc, & le Duc de Meklembourg en guerre presqu'ouverte avec ses sujets, imploraient la protection de PIERRE PREMIER. Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, desirait qu'on annexât la Courlande à la Pologne; ainsi de l'Elbe jusqu'à la Mer Baltique, PIERRE était l'apppui de tous les Princes, comme *Charles* en avait été la terreur.

On négocia beaucoup depuis le retour de *Charles*, & on n'avança rien. Il crut qu'il pourrait avoir assez de vaisseaux de guerre & d'armateurs pour ne point craindre la nouvelle puissance maritime du Czar. A l'égard de la guerre de terre, il comptait sur son courage; & *Goertz*, devenu tout d'un coup son premier Ministre, lui persuada qu'il pourrait subvenir aux fraix avec une monnoie de cuivre qu'on fit valoir quatre-vingt-seize fois autant que sa valeur naturelle; ce qui est un prodige dans l'Histoire des Gouvernemens.

Avril 1715. Mais dès le mois d'Avril 1715. les vaisseaux de PIERRE prirent les premiers armateurs Suédois qui se mirent en mer; & une armée

mée Russe marcha en Poméranie.

Les Prussiens, les Danois & les Saxons se joignirent devant Stralsund. *Charles XII.* vit qu'il n'était revenu de sa prison de Demirtash & de Demirtoca vers la Mer Noire, que pour être assiégé sur le rivage de la Mer Baltique.

On a déjà vu dans son Histoire avec quelle valeur fiere & tranquille il brava dans Stralsund tous ses ennemis réunis. On n'y ajoutera ici qu'une petite particularité qui marque bien son caractere. Presque tous ses principaux Officiers ayant été tués ou blessés dans le siege, le Colonel Baron de *Reichel*, après un long combat, accablé de veilles & de fatigues, s'étant jetté sur un banc pour prendre une heure de repos, fut appellé pour monter la garde sur le rempart; il s'y traîna en maudissant l'opiniâtreté du Roi, & tant de fatigues si intolérables & si inutiles; le Roi qui l'entendit courut à lui, & se dépouillant de son manteau qu'il étendit devant lui, „ Vous n'en pouvez plus, lui dit-il, mon „ cher *Reichel*; j'ai dormi une heure, je suis „ frais, je vais monter la garde pour vous; „ dormez, je vous éveillerai quand il en sera „ tems". Après ces mots il l'enveloppa mal-

 gré

gré lui, le laissa dormir, & alla monter la garde.

Ce fut pendant ce siege de Stralsund que le nouveau Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre, acheta du Roi de Dannemarc la province de Breme & de Verden, avec la ville de Stade, que les Danois avaient prises sur

Octobre 1715. *Charles XII.* Il en coûta au Roi *George* huit-cent-mille écus d'Allemagne. On trafiquait ainsi des Etats de *Charles*, tandis qu'il défendait Stralsund pied à pied. Enfin cette ville n'étant plus qu'un monceau de ruines, ses Of-

Décembre 1715. ficiers le forcerent d'en sortir. Quand il fut en sûreté, son Général *Duker* rendit ces ruines au Roi de Prusse.

Quelque tems après *Duker* s'étant présenté devant *Charles XII.* ce Prince lui fit des reproches d'avoir capitulé avec ses ennemis. „ J'aimais trop votre gloire, lui répondit *Du-* „ *ker*, pour vous faire l'affront de tenir dans „ une ville dont Votre Majesté était sortie". Au reste cette place ne demeura que jusqu'en 1721 aux Prussiens, qui la rendirent à la paix du Nord.

Pendant ce siege de Stralsund, *Charles* reçut encore une mortification, qui eût été plus dou-

douloureuse, si son cœur avait été sensible à l'amitié autant qu'il l'était à la gloire. Son Premier Ministre, le Comte *Piper*, homme célebre dans l'Europe, toujours fidele à son Prince, (quoi qu'en ayent dit tant d'Auteurs indiscrets sur la foi d'un seul mal informé) *Piper*, dis-je, était sa victime depuis la bataille de Pultava. Comme il n'y avait point de cartel entre les Russes & les Suédois, il était resté prisonnier à Moscou; & quoiqu'il n'eût point été envoyé en Sibérie comme tant d'autres, son état était à plaindre. Les finances du Czar n'étaient point alors administrées aussi fidèlement qu'elles devaient l'être, & tous ses nouveaux établissemens exigeaient des dépenses auxquelles il avait peine à suffire; il devait une somme d'argent assez considérable aux Hollandais, au sujet de deux de leurs vaisseaux marchands brûlés sur les côtes de la Finlande. Le Czar prétendit que c'était aux Suédois à payer cette somme, & voulut engager le Comte *Piper* à se charger de cette dette: on le fit venir de Moscou à Pétersbourg, on lui offrit sa liberté en cas qu'il pût tirer sur la Suede environ soixante mille écus en lettre de change. On dit qu'il tira

en effet cette somme sur sa femme à Stokholm, qu'elle ne fut en état ni peut-être en volonté de donner, que le Roi de Suede ne fit aucun mouvement pour la payer. Quoi qu'il en soit, le Comte *Piper* fut enfermé dans la forteresse de Schlusselbourg, où il mourut l'année d'après à l'âge de 70 ans. On rendit son corps au Roi de Suede, qui lui fit faire des obseques magnifiques; tristes & vains dédommagemens de tant de malheurs & d'une fin si déplorable.

PIERRE était satisfait d'avoir la Livonie, l'Estonie, la Carélie, l'Ingrie, qu'il regardait comme des provinces de ses Etats, & d'y avoir ajouté encore presque toute la Finlande, qui servait de gage en cas qu'on pût parvenir à la paix. Il avait marié une fille de son frere avec le Duc de Meklembourg *Charles Léopold*, au mois d'Avril de la même année, de
1715. sorte que toutes les Princes du Nord étaient ses Alliés ou ses créatures. Il contenait en Pologne les ennemis du Roi *Auguste* : une de ses armées d'environ 18000 hommes y dissipait sans effort toutes ces confédérations si souvent renaissantes dans cette partie de la liberté & de l'anarchie. Les Turcs fideles enfin

fin aux Traités, laissaient à sa puissance & à ses desseins toute leur étendue.

Dans cet état florissant, presque tous les jours étaient marqués par de nouveaux établissemens, pour la Marine, pour les Troupes, le Commerce, les Loix; il composa lui-même un Code Militaire pour l'Infanterie.

Il fondait une Académie de marine à Pétersbourg. *Lange*, chargé des intérêts du commerce, partait pour la Chine par la Sibérie. Des Ingenieurs levaient des cartes dans tout l'Empire; on bâtissait la maison de plaisance de Petershof; & dans le même tems on élevait des forts sur l'Irtish; on arrêtait les brigandages des peuples de la Boukarie; & d'un autre côté les Tartares du Kouban étaient réprimés. 8 Novembre 1715.

Il semblait que ce fût le comble de la prospérité que dans la même année il lui nâquit un fils de sa femme *Catherine*, & un héritier de ses Etats dans un fils du Prince *Alexis*. Mais l'enfant que lui donna la Czarine fut bientôt enlevé par la mort; & nous verrons que le sort d'*Alexis* fut trop funeste pour que la naissance d'un fils de ce Prince pût être regardée comme un bonheur. 1715.

Les couches de la Czarine interrompirent les voyages qu'elle faisait continuellement avec son époux sur terre & sur mer ; & dès qu'elle fut relevée, elle l'accompagna dans des courses nouvelles.



CHA-

CHAPITRE SEPTIEME.

PRISE DE VISMAR.

Nouveaux voyages du Czar.

VIsmar était alors assiégé par tous les Alliés du Czar. Cette ville qui devait naturellement appartenir au Duc de Meklembourg, est située sur la Mer Baltique, à sept lieués de Lubeck, & pourrait lui disputer son grand commerce; elle était autrefois une des plus considérables villes Anséatiques, & les Ducs de Meklembourg y exerçaient le Droit de protection, beaucoup plus que celui de la souveraineté. C'était encore un de ces domaines d'Allemagne qui étaient demeurés aux Suédois par la paix de Westphalie. Il fallut enfin se rendre comme Stralsund; les Alliés du Czar se hâterent de s'en rendre maîtres avant que ses troupes fussent arrivées; mais PIERRE étant venu lui-même devant la place après la capitulation qui avait été faite sans lui, fit la garnison prisonniere de guerre. Il fut indigné que ses Alliés laissassent au Roi de Dannemarc une ville qui devait appartenir au Prince auquel il avait donné sa niece; & ce refroidissement

Février 1716.

ſement dont le Miniſtre *Goertz* profita bientôt, fut la premiere ſource de la paix qu'il projetta de faire entre le Czar & *Charles XII.*

Goertz dès ce moment fit entendre au Czar que la Suede était aſſez abaiſſée, qu'il ne fallait pas trop élever le Dannemarc & la Pruſſe. Le Czar entrait dans ſes vues; il n'avait jamais fait la guerre qu'en politique, au-lieu que *Charles XII.* ne l'avait faite qu'en guerrier. Dès-lors il n'agit plus que mollement contre la Suede; & *Charles XII.* malheureux partout en Allemagne, réſolut, par un de ces coups déſeſpérés que le ſuccès ſeul peut juſtifier, d'aller porter la guerre en Norvege.

Le Czar cependant voulut faire en Europe un ſecond voyage. Il avait fait le premier en homme qui s'était voulu inſtruire des Arts; il fit le ſecond en Prince qui cherchait à pénétrer le ſecret de toutes les Cours. Il mena ſa femme à Copenhague, à Lubeck, à Schwerin, à Neuſtadt; il vit le Roi de Pruſſe dans la petite ville d'Aversberg; de-là ils paſſerent à Hambourg, à cette ville d'Altena que les Suédois avaient brûlée, & qu'on rebâtiſſait. Deſcendant l'Elbe juſqu'à Stade, ils paſſerent par Breme, où le Magiſtrat donna un feu d'artifice,

ce, & une illumination dont le dessein formait en cent endroits ces mots, *Notre Libérateur vient nous voir*. Enfin il revit Amsterdam, & cette petite chaumiere de Sardam, où il avait appris l'art de la construction des vaisseaux, il y avait environ dix-huit années : il trouva cette chaumiere changée en une maison agréable & commode, qui subsiste encore, & qu'on nomme la *Maison du Prince*. 17 Déc. 1716.

On peut juger avec quelle idolâtrie il fut reçu par un peuple de commerçans & de gens de mer, dont il avait été le compagnon ; ils croyaient voir dans le vainqueur de Pultava, leur éleve, qui avait fondé chez lui le Commerce & la Marine, & qui avait appris chez eux à gagner des batailles navales ; ils le regardaient comme un de leurs concitoyens devenu Empereur.

Il paraît dans la vie, dans les voyages, dans les actions de PIERRE *le Grand*, comme dans celles de *Charles XII.* que tout est éloigné de nos mœurs, peut-être un peu trop efféminées ; & c'est par cela même que l'Histoire de ces deux hommes célebres excite tant notre curiosité.

L'épouse du Czar était demeurée à Schwerin,

rin, malade, fort avancée dans sa nouvelle grossesse; cependant, dès qu'elle put se mettre en route, elle voulut aller trouver le Czar

14 Janv. 1717. en Hollande: les douleurs la surprirent à Wesel, où elle accoucha d'un Prince qui ne vécut qu'un jour. Il n'est pas dans nos usages qu'une femme malade voyage immédiatement après ses couches: la Czarine au bout de dix jours arriva dans Amsterdam: elle voulut voir cette chaumiere de Sardam, dans laquelle le Czar avait travaillé de ses mains. Tous deux allerent sans appareil, sans suite, avec deux domestiques, dîner chez un riche Charpentier de vaisseaux de Sardam nommé *Kalf*, qui avait le premier commercé à Pétersbourg. Le fils revenait de France, où PIERRE voulait aller. La Czarine & lui écouterent avec plaisir l'aventure de ce jeune homme, que je ne rapporterais pas, si elle ne faisait connaître des mœurs entiérement opposées aux nôtres.

Ce fils du Charpentier *Kalf* avait été envoyé à Paris par son pere, pour y apprendre le Français; & son pere avait voulu qu'il y vécût honorablement. Il ordonna que le jeune homme quittât l'habit plus que simple, que tous les citoyens de Sardam portent, & qu'il

fit

fît à Paris une dépense plus convenable à sa fortune qu'à son éducation; connaissant assez son fils pour croire que ce changement ne corromprait pas sa frugalité & la bonté de son caractere.

Kalf signifie *veau* dans toutes les langues du Nord; le voyageur prit à Paris le nom de *Du Veau*; il vécut avec quelque magnificence, il fit des liaisons. Rien n'est plus commun à Paris que de prodiguer les titres de Marquis & de Comte à ceux qui n'ont pas même une terre seigneuriale, & qui sont à peine gentilshommes. Ce ridicule a toujours été toléré par le Gouvernement, afin que les rangs étant plus confondus, & la Noblesse plus abaissée, on fût désormais à l'abri des guerres civiles, autrefois si fréquentes. Le titre de haut & puissant Seigneur a été pris par des annoblis, par des roturiers qui avaient acheté chérement des offices. Enfin les noms de Marquis, de Comte, sans Marquisat & sans Comté, comme de Chevalier sans Ordre, & d'Abbé sans Abbaye, sont sans aucune conséquence dans la nation.

Les amis & les domestiques de *Kalf* l'appellerent toujours *le Comte du Veau*; il soupa

chez les Princeſſes, & joua chez la Ducheſſe de *Berri* : peu d'étrangers furent plus fêtés. Un des jeunes Marquis, qui avait été de tous ſes plaiſirs, lui promit de l'aller voir à Sardam, & tint parole. Arrivé dans ce village, il fit demander la maiſon du Comte de *Kalf*. Il trouva un attelier de conſtructeur de vaiſſeaux, & le jeune *Kalf* habillé en matelot Hollandais, la hache à la main, conduiſant les ouvrages de ſon pere. *Kalf* reçut ſon hôte avec toute la ſimplicité antique, qu'il avait repriſe, & dont il ne s'écarta jamais. Un lecteur ſage peut pardonner cette petite digreſſion, qui n'eſt que la condamnation des vanités, & l'éloge des mœurs.

Le Czar reſta trois mois en Hollande. Il ſe paſſa pendant ſon ſéjour des choſes plus ſérieuſes que l'aventure de *Kalf*. La Haye depuis la paix de Nimegue, de Riſwick & d'Utrecht, avait conſervé la réputation d'être le centre des négociations de l'Europe : cette petite ville, ou plutôt ce village, le plus agréable du Nord, était principalement habité par des Miniſtres de toutes les Cours, & par des voyageurs qui venaient s'inſtruire à cette école. On jettait alors les fondemens d'une

d'une grande révolution dans l'Europe. Le Czar informé des commencemens de ces orages, prolongea ſon ſéjour dans les Pays-Bas, pour être plus à portée de voir ce qui ſe tramait à la fois au Midi & au Nord, & pour ſe préparer au parti qu'il devait prendre.



CHAPITRE HUITIEME.

Suite des voyages de PIERRE le Grand. *Conspiration de* Goertz. *Réception de* PIERRE *en France.*

IL voyait combien ses Alliés étaient jaloux de sa puissance, & qu'on a souvent plus de peine avec ses amis qu'avec ses ennemis.

Le Meklembourg était un des principaux sujets de ces divisions, presque toujours inévitables entre des Princes voisins qui partagent des conquêtes. PIERRE n'avait point voulu que les Danois prissent Wismar pour eux, encore moins qu'ils démolissent les fortifications; cependant ils avaient fait l'un & l'autre.

Le Duc de Meklembourg, mari de sa niece, & qu'il traitait comme son gendre, était ouvertement protégé par lui contre la Noblesse du pays; & le Roi d'Angleterre protégeait la Noblesse. Enfin il commençait à être très-mécontent du Roi de Pologne, ou plutôt de son premier Ministre le Comte *Flemming*, qui voulait secouer le joug de la dépendance, imposé par les bienfaits & par la force.

Les Cours d'Angleterre, de Pologne, de Dan-

Dannemarc, de Holſtein, de Meklembourg, de Brandebourg, étaient agitées d'intrigues & de cabales.

A la fin de 1716, & au commencement de 1717, *Goertz*, qui, comme le diſent les mémoires de *Baſſévitz*, était las de n'avoir que le titre de Conſeiller de Holſtein, & de n'être qu'un Plénipotentiaire ſecret de *Charles XII.* avait fait naître la plupart de ces intrigues, & il réſolut d'en profiter pour ébranler l'Europe. Son deſſein était de rapprocher *Charles XII.* du Czar, non ſeulement de finir leur guerre, mais de les unir, de remettre *Staniſlas* ſur le trône de Pologne, & d'ôter au Roi d'Angleterre *George Premier*, Breme & Verden, & même le trône d'Angleterre, afin de le mettre hors d'état de s'approprier les dépouilles de *Charles*.

Il ſe trouvait dans le même tems un Miniſtre de ſon caractere, dont le projet était de bouleverſer l'Angleterre & la France: c'était le Cardinal *Alberoni*, plus maître alors en Eſpagne que *Goertz* ne l'était en Suede; homme auſſi audacieux, & auſſi entreprenant que lui, mais beaucoup plus puiſſant, parce qu'il était à la tête d'un Royaume plus riche, &

qu'il ne payait pas ſes créatures en monnoyes de cuivre.

Goertz, des bords de la Mer Baltique, ſe lia bientôt avec la Cour de Madrid. *Alberoni* & lui furent également d'intelligence avec tous les Anglais errans qui tenaient pour la Maiſon *Stuard*. *Goertz* courut dans tous les Etats où il pouvait trouver des ennemis du Roi *George*, en Allemagne, en Hollande, en Flandre, en Lorraine, & enfin à Paris ſur la fin de l'année 1716. Le Cardinal *Alberoni* commença par lui envoyer dans Paris même un million de livres de France, pour commencer à mettre le feu aux poudres ; c'était l'expreſſion d'*Alberoni*.

Goertz voulait que *Charles* cédât beaucoup à PIERRE, pour reprendre tout le reſte ſur ſes ennemis, & qu'il pût en liberté faire une deſcente en Ecoſſe, tandis que les partiſans des *Stuards* ſe déclareraient efficacement en Angleterre, après s'être tant de fois montrés inutilement. Pour remplir ces vues, il était néceſſaire d'ôter au Roi régnant d'Angleterre ſon plus grand appui, & cet appui était le Régent de France. Il était extraordinaire qu'on vît la France unie avec un Roi d'An-

gle-

gleterre contre le petit-fils de *Louis XIV*. que cette même France avait mis sur le trône d'Espagne au prix de ses trésors & de son sang, malgré tant d'ennemis conjurés; mais tout était sorti alors de sa route naturelle, & les intérêts du Régent n'étaient pas les intérêts du Royaume. *Alberoni* ménagea dès-lors une conspiration en France contre ce même Régent. Les fondemens de toute cette vaste entreprise furent jettés presque aussi-tôt que le plan en eut été formé. *Goertz* fut le premier dans ce secret, & devait alors aller déguisé en Italie, pour s'aboucher avec le Prétendant auprès de Rome, & de-là revoler à la Haye, y voir le Czar, & terminer tout auprès du Roi de Suede.

Celui qui écrit cette Histoire est si instruit de ce qu'il avance, que *Goertz* lui proposa de l'accompagner dans ses voyages, & que tout jeune qu'il était alors, il fut un des premiers témoins d'une grande partie de ces intrigues.

Goertz était revenu en Hollande à la fin de 1716, muni des lettres de change d'*Alberoni*, & du plein-pouvoir de *Charles*. Il est très-certain que le parti du Prétendant devait écla-

ter, tandis que *Charles* defcendrait de la Norvége dans le Nord d'Ecoffe. Ce Prince qui n'avait pu conferver fes Etats dans le continent, allait envahir & bouleverfer ceux d'un autre; & de la prifon de Demirtash en Turquie, & des cendres de Stralfund, on eût pu le voir couronner le fils de *Jaques Second* à Londres, comme il avait couronné *Stanislas* à Varfovie.

Le Czar qui favait une partie des entreprifes de *Goertz*, en attendait le développement, fans entrer dans aucun de fes plans, & fans les connaître tous; il aimait le grand & l'extraordinaire autant que *Charles XII. Goertz* & *Alberoni*; mais il l'aimait en Fondateur d'un Etat, en Législateur, en vrai Politique; & peut-être *Alberoni*, *Goertz* & *Charles* même, étaient-ils plutôt des hommes inquiets qui tentaient de grandes aventures, que des hommes profonds qui priffent des mefures juftes: peut-être après tout leurs mauvais fuccès les ont-ils fait accufer de témérité.

Quand *Goertz* fut à la Haye, le Czar ne le vit point; il aurait donné trop d'ombrage aux Etats-Généraux, fes amis, attachés au Roi d'Angleterre. Ses Miniftres ne virent *Goertz* qu'en fecret, avec les plus grandes précautions,

tions, avec ordre d'écouter tout, & de donner des espérances, sans prendre aucun engagement, & sans le compromettre. Cependant les clair-voyans s'appercevaient bien à son inaction, pendant qu'il eût pu descendre en Scanie avec sa flotte & celle de Dannemarc, à son refroidissement envers ses Alliés, aux plaintes qui échappaient à leurs Cours, & enfin à son voyage même, qu'il y avait dans les affaires un grand changement qui ne tarderait pas à éclater.

Au mois de Janvier 1717. un paquebot Suédois, qui portait des lettres en Hollande, ayant été forcé par la tempête de relâcher en Norvege, les lettres furent prises. On trouva dans celles de *Goertz* & de quelques Ministres, de quoi ouvrir les yeux sur la révolution qui se tramait. La Cour de Dannemarc communiqua les lettres à celle d'Angleterre. Aussi-tôt on fait arrêter à Londres le Ministre Suédois *Gillembourg*; on saisit ses papiers, & on y trouve une partie de sa correspondance avec les *Jacobites*.

Le Roi *George* écrit incontinent en Hollande; il requiert que suivant les Traités qui lient l'Angleterre & les Etats-Généraux à leur Février 1717.

sûreté

fûreté commune, le Baron de *Goertz* foit arrêté. Ce Miniſtre qui ſe faiſait par-tout des créatures, fut averti de l'ordre; il part incontinent; il était déjà dans Arnheim ſur les frontieres, lorſque les Officiers & les Gardes qui couraient après lui, ayant fait une diligence peu commune en ce pays-là, *il fut pris, ses* papiers ſaiſis, ſa perſonne traitée durement; le Secretaire *Stank*, celui-là même qui avait contrefait le ſeing du Duc de Holſtein dans l'affaire de Tonningue, plus maltraité encore. Enfin le Comte de *Gillembourg* envoyé de Suede en Angleterre, & le Baron de *Goertz*, avec des lettres de Miniſtre Plénipotentiaire de *Charles XII.* furent interrogés, *l'un* à Londres, l'autre à Arnheim, comme des criminels. Tous les Miniſtres des Souverains crierent à la violation du Droit des gens.

Ce Droit qui eſt plus ſouvent reclamé que bien connu, & dont jamais l'étendue & les limites n'ont été fixées, a reçu dans tous les tems bien des atteintes. On a chaſſé pluſieurs Miniſtres des Cours où ils réſidaient; on a plus d'une fois arrêté leurs perſonnes; mais jamais encore on n'avait interrogé des Miniſtres étrangers comme des ſujets du pays. La Cour

Cour de Londres & les Etats passerent par-dessus toutes les regles, à la vue du péril qui menaçait la Maison d'*Hanovre*: mais enfin ce danger étant découvert, cessait d'être danger, du moins dans la conjoncture présente.

Il faut que l'Historien *Norberg* ait été bien mal informé, qu'il ait bien mal connu les hommes & les affaires, ou qu'il ait été bien aveuglé par la partialité, ou du moins bien gêné par sa Cour, pour essayer de faire entendre que le Roi de Suede n'était pas entré très-avant dans le complot.

L'affront fait à ses Ministres affermit en lui la résolution de tout tenter pour détrôner le Roi d'Angleterre. Cependant il fallut qu'une fois en sa vie il usât de dissimulation, qu'il desavouât ses Ministres auprès du Régent de France qui lui donnait un subside, & auprès des Etats-Généraux qu'il voulait ménager: il fit moins de satisfaction au Roi *George*. *Goertz* & *Gillembourg* ses Ministres furent retenus près de six mois, & ce long outrage confirma en lui tous ses desseins de vengeance.

PIERRE, au milieu de tant d'allarmes & tant de jalousies, ne se commettant en rien, attendant tout du tems, & ayant mis un assez

bon

bon ordre dans ses vastes Etats, pour n'avoir rien à craindre du dedans ni du dehors, résolut enfin d'aller en France: il n'entendait pas la langue du pays, & par là il perdait le plus grand fruit de son voyage; mais il pensait qu'il y avait beaucoup à voir, & il voulut aprendre de près, en quels termes était le Régent de France avec l'Angleterre, & si ce Prince était affermi.

PIERRE *le Grand* fut reçu en France comme il devait l'être. On envoya d'abord le Maréchal de *Tessé* avec un grand nombre de Seigneurs, un escadron des Gardes, & les carosses du Roi à sa rencontre. Il avait fait, selon sa coutume, une si grande diligence, qu'il était déjà à Gournay lorsque les équipages arriverent à Elbeuf. On lui donna sur la route toutes les fêtes qu'il voulut bien recevoir. On le reçut d'abord au Louvre, où le grand appartement était préparé pour lui, & d'autres pour toute sa suite, pour les Princes *Kourakin* & *Dolgorouki*, pour le Vice-Chancelier Baron *Shaffirof*, pour l'Ambassadeur *Tolstoi*, le même qui avait essuyé tant de violations du Droit des gens en Turquie. Toute cette Cour devait être magnifiquement logée

&

& servie; mais Pierre étant venu pour voir ce qui pouvait lui être utile, & non pour essuyer de vaines cérémonies qui gênaient sa simplicité, & qui consumoient un tems précieux, alla se loger le soir même à l'autre bout de la ville, au Palais, ou Hôtel de *Lesdiguiere*, appartenant au Maréchal de *Villeroi*, où il fut traité & défrayé comme au Louvre. Le lendemain, le Régent de France vint le 8 Mai saluer à cet Hôtel; le surlendemain on lui a- 1717. mena le Roi encore enfant, conduit par le Maréchal de *Villeroi* son Gouverneur, de qui le pere avait été Gouverneur de *Louis XIV*. On épargna adroitement au Czar la gêne de rendre la visite immédiatement après l'avoir reçue; il y eut deux jours d'intervalle; il reçut les respects du Corps de ville, & alla le soir voir le Roi: la Maison du Roi était sous les armes; on mena ce jeune Prince jusqu'au carosse du Czar. Pierre étonné, & inquiété de la foule qui se pressait autour de ce Monarque enfant, le prit & le porta quelque tems dans ses bras.

Des Ministres plus rafinés que judicieux, ont écrit que le Maréchal de *Villeroi* voulant faire prendre au Roi de France la main & le

pas,

pas, l'Empereur de Russie se servit de ce stratagême pour déranger ce cérémonial par un air d'affection & de sensibilité: c'est une idée absolument fausse: la politesse Française, & ce qu'on devait à PIERRE *le Grand*, ne permettaient pas qu'on changeât en dégoût les honneurs qu'on lui rendait. Le cérémonial consistait à faire pour un grand Monarque & pour un grand homme, tout ce qu'il eût désiré lui-même, s'il avait fait attention à ces détails. Il s'en faut beaucoup que les voyages des Empereurs *Charles IV. Sigismond* & *Charles V.* en France, ayent eu une célébrité comparable à celle du sujour qu'y fit PIERRE *le Grand*: ces Empereurs n'y vinrent que par des intérêts de politique, & n'y parurent pas dans un tems où les Arts perfectionnés pussent faire de leur voyage une époque mémorable: mais quand PIERRE *le Grand* alla dîner chez le Duc *d'Antin* dans le Palais de Petitbourg, à trois lieues de Paris, & qu'à la fin du repas il vit son portrait qu'on venait de peindre, placé tout d'un coup dans la salle, il sentit que les Français savaient mieux qu'aucun peuple du monde recevoir un hôte si digne.

Il fut encore plus surpris, lorsqu'allant voir frap-

ſrapper des médailles dans cette longue galerie du Louvre, où tous les Artiſtes du Roi ſont honorablement logés, une médaille qu'on frappait étant tombée, & le Czar s'empreſſant de la ramaſſer, il ſe vit gravé ſur cette médaille, avec une renommée ſur le revers, poſant un pied ſur le globe, & ces mots de *Virgile* ſi convenables à PIERRE *le Grand*, *vires acquirit eundo*: alluſion également fine & noble, & également convenable à ſes voyages & à ſa gloire; on lui préſenta de ces médailles d'or, à lui, & à tous ceux qui l'accompagnaient. Allait-il chez les Artiſtes? on mettait à ſes pieds tous les chefs-d'œuvres, & on le ſuppliait de daigner les recevoir. Allait-il voir les hautes-liſſes des *Gobelins*, les tapis de la Savonnerie, les atteliers des Sculpteurs, des Peintres, des Orfevres du Roi, des Fabricateurs d'inſtrumens de mathématiques? tout ce qui ſemblait mériter ſon approbation lui était offert de la part du Roi.

PIERRE était méchanicien, artiſte, géometre. Il alla à l'Académie des Sciences, qui ſe para pour lui de ce qu'elle avait de plus rare; mais il n'y eut rien d'auſſi rare que lui-même; il corrigea de ſa main pluſieurs fautes

de Géographie dans les Cartes qu'on avait de ses Etats, & sur-tout dans celles de la Mer Caspienne. Enfin il daigna être un des membres de cette Académie, & entretint depuis une correspondance suivie d'expériences & de découvertes, avec ceux dont il voulait bien être le simple confrere. Il faut remonter aux *Pytagores* & aux *Anacarsis*, pour trouver de tels voyageurs, & ils n'avaient pas quitté un Empire pour s'instruire.

On ne peut s'empêcher de remettre ici sous les yeux du lecteur ce transport dont il fut saisi, en voyant le tombeau du Cardinal de *Richelieu*; peu frappé de la beauté de ce chef-d'œuvre de sculpture; *il ne le fut que* de l'image d'un Ministre qui s'était rendu célebre dans l'Europe en l'agitant, & qui avait rendu à la France sa gloire perdue après la mort de *Henri IV*. On sait qu'il embrassa sa statue, & qu'il s'écria: *Grand-homme je t'aurais donné la moitié de mes Etats, pour apprendre de toi à gouverner l'autre.* Enfin, avant de partir il voulut voir cette célebre Madame de *Maintenon*, qu'il savait être veuve en effet de *Louis XIV*. & qui touchait à sa fin. Cette espece de conformité entre le mariage de

Louis XIV. & le ſien, excitait vivement ſa curioſité: mais il y avait entre le Roi de France & lui cette différence, qu'il avait épouſé publiquement une héroïne, & que *Louis XIV.* n'avait eu en ſecret qu'une femme aimable. La Czarine n'était pas de ce voyage: il avait trop craint les embarras du cérémonial, & la curioſité d'une Cour peu faite pour ſentir le mérite d'une femme, qui des bords du Pruth à ceux de Finlande, avait affronté la mort à côté de ſon époux ſur mer & ſur terre.



CHAPITRE NEUVIEME.

RETOUR DU CZAR DANS SES ÉTATS.

Sa politique, ses occupations.

LA démarche que la Sorbonne fit auprès de lui, quand il alla voir le mausolée du Cardinal de *Richelieu*, mérite d'être traitée à part.

Quelques Docteurs de Sorbonne voulurent avoir la gloire de réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine. Ceux qui connaissent l'antiquité savent assez que le Christianisme est venu en Occident par les Grecs d'Asie, que c'est en Orient qu'il est né; que les premiers Peres, les premiers Conciles, les premieres Liturgies, les premiers Rites, tout est de l'Orient; qu'il n'y a pas même un seul terme de dignité & d'office qui ne soit Grec, & qui n'atteste encore aujourd'hui la source dont tout nous est venu. L'Empire Romain ayant été divisé, il était impossible qu'il n'y eût tôt ou tard deux Religions comme deux Empires, & qu'on ne vît entre les Chrétiens d'Orient & d'Occident le même schisme qu'entre les Osmanlis & les Persans.

C'est

C'eſt ce ſchiſme que quelques Docteurs de l'Univerſité de Paris crurent éteindre tout d'un coup, en donnant un mémoire à PIERRE *le Grand.* Le Pape *Léon IX.* & ſes ſucceſſeurs n'avaient pu en venir à bout avec des Légats, des Conciles, & même de l'argent. Ces Docteurs auraient dû ſavoir que PIERRE *le Grand*, qui gouvernait ſon Egliſe, n'était pas homme à reconnaître le Pape; en vain ils parlerent dans leur mémoire des libertés de l'Egliſe Gallicane, dont le Czar ne ſe ſouciait gueres; en vain ils dirent que les Papes doivent être ſoumis aux Conciles, & que le jugement d'un Pape n'eſt point une regle de foi; ils ne réuſſirent qu'à déplaire beaucoup à la Cour de Rome par leur Ecrit, ſans plaire à l'Empereur de Ruſſie, ni à l'Egliſe Ruſſe.

Il y avait dans ce plan de réunion, des objets de politique qu'ils n'entendaient pas, & des points de controverſe qu'ils diſaient entendre, & que chaque parti explique comme il lui plait. Il s'agiſſait du Saint Eſprit qui procede du Pere & du Fils ſelon les Latins, & qui procede aujourd'hui du Pere par le Fils ſelon les Grecs, après n'avoir longtems procédé que du Pere: ils citaient *Saint Epi-*

phane, qui dit *que le Saint Esprit n'est pas frere du fils, ni petit-fils du Pere.*

Mais le Czar en partant de Paris avait d'autres affaires qu'à vérifier des passages de *Saint Epiphane*. Il reçut avec bonté le mémoire des Docteurs. Ils écrivirent à quelques Evêques Russes, qui firent une réponse polie; mais le plus grand nombre fut indigné de la proposition.

Ce fut pour dissiper les craintes de cette réunion, qu'il institua quelque tems après la Fête comique du conclave, lorsqu'il eut chassé les Jésuites de ses Etats en 1718.

Il y avait à sa Cour un vieux fou nommé *Jotof*, qui lui avait appris à écrire, & qui s'imaginait avoir mérité par ce service les plus importantes dignités. PIERRE qui adoucissait quelquefois les chagrins du Gouvernement par des plaisanteries convenables à un peuple non encore entiérement réformé par lui, promit à son Maître à écrire de lui donner une des premieres dignites du monde; il le créa Knés Papa, avec deux-mille roubles d'appointement, & lui assigna une maison à Pétersbourg, dans le quartier des Tartares; des boufons l'installerent en cérémonie; il fut harangue par

qua-

tre bêgues; il créa des Cardinaux, & marcha en procession à leur tête. Tout ce sacré collège était yvre d'eau-de-vie. Après la mort de ce *Jotof*, un Officier nommé *Buturlin* fut créé Pape. Moscou & Pétersbourg ont vu trois fois renouveller cette cérémonie, dont le ridicule semblait être sans conséquence, mais qui en effet confirmait les peuples dans leur aversion pour une Eglise qui prétendait un pouvoir suprême, & dont le Chef avait anathématisé tant de Rois. Le Czar vengeait en riant vingt Empereurs d'Allemagne, dix Rois de France, & une foule de Souverains. C'est-là tout le fruit que la Sorbonne recueillit de l'idée peu politique de réunir les Eglises Grecque & Latine.

Le voyage du Czar en France fut plus utile par son union avec ce Royaume commerçant, & peuplé d'hommes industrieux, que par la prétendue réunion de deux Eglises rivales, dont l'une maintiendra toujours son antique indépendance, & l'autre sa nouvelle supériorité.

PIERRE ramena à sa suite plusieurs Artisans Français, ainsi qu'il en avait amené d'Angleterre; car toutes les nations chez lesquel-

les il voyagea, se firent un honneur de le seconder dans son dessein de porter tous les Arts dans une partie nouvelle, & de concourir à cette espece de création.

Il minuta dès-lors un Traité de commerce avec la France, & le remit entre les mains de ses Ministres en Hollande, dès *qu'il* y fut de retour. Il ne put être signé par l'Ambassadeur de France *Chateauneuf*, que le 15 Août 1717, à la Haye. Ce Trairé ne concernait pas seulement le commerce, il regardait la paix du Nord. Le Roi de France, l'Electeur de Braudubourg, accepterent le titre de médiateurs qu'il leur donna. C'était assez faire sentir au Roi d'Angleterre qu'il n'était pas content de lui, & c'était combler les espérances de *Goertz*, qui mit dès-lors tout en œuvre pour réunir PIERRE & *Charles*, pour susciter à *George* de nouveaux ennemis, & pour prêter la main au Cardinal *Alberoni*, d'un bout de l'Europe à l'autre. Le Baron de *Goertz* vit alors publiquement à la Haye les Ministres du Czar; il leur déclara qu'il avait un plein-pouvoir de conclure la paix de la Suede.

1717.

Le Czar laissait *Goertz* préparer toutes leurs batteries sans y toucher, prêt à faire la paix

paix avec le Roi de Suede, mais aussi à continuer la guerre; toujours lié avec le Dannemarc, la Pologne, la Prusse, & même en apparence avec l'Electeur d'Hanovre.

Il paraît évidemment qu'il n'avait d'autre dessein arrêté, que celui de profiter des conjonctures. Son principal objet était de perfectionner tous ses nouveaux établissemens. Il savait que les négociations, les intérêts des Princes, leurs ligues, leurs amitiés, leurs défiances, leurs inimitiés, éprouvent presque tous les ans des vicissitudes, & que souvent il ne reste aucune trace de tant d'efforts de politique. Une seule Manufacture bien établie, fait quelquefois plus de bien à un Etat que vingt Traités.

PIERRE ayant rejoint sa femme qui l'attendait en Hollande, continua ses voyages avec elle. Ils traverserent ensemble la Westphalie, & arriverent à Berlin sans aucun appareil. Le nouveau Roi de Prusse n'était pas moins ennemi des vanités du cérémonial, & de la magnificence, que le Monarque de Russie. C'était un spectacle instructif pour l'étiquette de Vienne & d'Espagne, pour le *ponctilio* d'Italie, & pour le goût du luxe qui

regne en France, qu'un Roi qui ne se servait jamais que d'un fauteuil de bois, qui n'était vêtu qu'en simple soldat, & qui s'était interdit toutes les délicatesses de la table, & toutes les commodités de la vie.

Le Czar & la Czarine menaient une vie aussi simple & aussi dure; & si *Charles XII.* s'était trouvé avec eux, on eût vu ensemble quatre Têtes couronnées, entourées de moins de faste qu'un Evêque Allemand, ou qu'un Cardinal de Rome. Jamais le luxe & la mollesse n'ont été combattus par de si nobles exemples.

Il faut avouer qu'un de nos citoyens s'attirerait parmi nous de la *considération*, & ferait regardé comme un homme extraordinaire, s'il avait fait une fois en sa vie par curiosité la cinquieme partie des voyages que fit PIERRE pour le bien de ses Etats. De Berlin il va à Dantzic avec sa femme; il protege à Mittau la Duchesse de Courlande sa niece, devenue veuve: il visite toutes ses conquêtes, donne de nouveaux réglemens dans Pétersbourg, va dans Moscou, y fait rebâtir des maisons de particuliers tombées en ruine: de-là il se transporte à Czarisin *sur* le Volga,

pour

pour arrêter les incursions des Tartares de Cuban: il construit des lignes du Volga au Tanaïs, & fait élever des forts de distance en distance, d'un fleuve à l'autre. Pendant ce tems-là même il fait imprimer le Code Militaire qu'il a composé: une Chambre de justice est établie pour examiner la conduite de ses Ministres, & pour remettre de l'ordre dans les finances; il pardonne à quelques coupables, il en punit d'autres; le Prince *Menzikoff* même fut un de ceux qui eurent besoin de sa clémence: mais un jugement plus sévere qu'il se crut obligé de rendre contre son propre fils, remplit d'amertume une vie si glorieuse.



CHAPITRE DIXIEME.

CONDAMNATION DU PRINCE ALEXIS PETROVITZ.

PIERRE *le Grand* avait en 1689, à l'âge de dix-ſept ans, épouſé *Eudoxie Théodore*, ou *Théodorouna Lapoukin* élevée dans tous les préjugés de ſon pays, & incapable de ſe mettre au-deſſus d'eux comme ſon époux; les plus grandes contradictions qu'il éprouva, quand il voulut créer un Empire, & former des hommes, vinrent de ſa femme; elle était dominée par la ſuperſtition, ſi ſouvent attachée à ſon ſexe. Toutes les nouveautés utiles lui ſemblaient des ſacrileges, & tous les étrangers dont le Czar ſe ſervait pour exécuter ſes grands deſſeins, lui paraiſſaient des corrupteurs.

Ses plaintes publiques encourageaient les factieux, & les partiſans des anciens uſages. Sa conduite d'ailleurs ne réparait pas des fautes ſi graves. Enfin le Czar fut obligé de la répudier en 1696, & de l'enfermer dans un

Cou-

Couvent à Susdal, où on lui fit prendre le voile sous le nom d'*Hélene*.

Le fils qu'elle lui avait donné en 1690, nâquit malheureusement avec le caractere de la mere, & ce caractere se fortifia par la premiere éducation qu'il reçut. Mes mémoires disent qu'elle fut confiée à des superstitieux, qui lui gâterent l'esprit pour jamais. Ce fut en vain qu'on crut corriger ces premieres impressions en lui donnant des précepteurs étrangers; cette qualité même d'étrangers le révolta. Il n'était pas né sans ouverture d'esprit, il parlait & écrivait bien l'Allemand; il dessinait; il apprit un peu de Mathématiques: mais ces mêmes mémoires qu'on m'a confiés, assurent que la lecture des Livres Ecclésiastiques fut ce qui le perdit. Le jeune *Alexis* crut voir dans ces Livres la reprobation de tout ce que faisait son pere. Il y avait des Prêtres à la tête des mécontens, & il se laissa gouverner par les Prêtres.

Ils lui persuadaient que toute la Nation avait les entreprises de PIERRE en horreur, que les fréquentes maladies du Czar ne lui promettaient pas une longue vie; que son fils ne pouvait espérer de plaire à la nation, qu'en

qu'en marquant son aversion pour les nouveautés. Ces murmures & ces conseils ne formaient pas une faction ouverte, une conspiration; mais tout semblait y tendre, & les esprits étaient échauffés.

Le mariage de PIERRE avec *Catherine* en 1707, & les enfans *qu'il* eut d'*elle*, acheverent d'aigrir l'esprit du jeune Prince. PIERRE tenta tous les moyens de le ramener; il le mit même à la tête de la Régence pendant une année; il le fit voyager; il le maria en 1711, à la fin de la Campagne du Pruth, avec la Princesse de *Brunswic*, ainsi que nous l'avons rapporté. Ce mariage fut très-malheureux. *Alexis*, âgé de vingt-deux ans, se livra à toutes les débauches de la jeunesse, & à toute la grossiéreté des anciennes mœurs qui lui étaient si cheres. Ces déréglemens l'abrutirent. Sa femme méprisée, maltraitée, manquant du nécessaire, privée de toute consolation, languit dans le chagrin, & mourut enfin de douleur, en 1715, le premier de Novembre.

Elle laissait au Prince *Alexis* un fils, dont elle venait d'accoucher, & ce fils devait être un jour l'héritier de l'Empire, suivant l'ordre na-

naturel. PIERRE sentait avec douleur, qu'après lui tous ses travaux seraient détruits par son propre sang. Il écrivit à son fils après la mort de la Princesse, une lettre également pathétique & menaçante; elle finissait par ces mots: *J'attendrai encore un peu de tems, pour voir si vous voulez vous corriger; sinon, sachez que je vous priverai de la succession, comme on retranche un membre inutile. N'imaginez pas que je ne veuille que vous intimider; ne vous reposez pas sur le titre de mon fils unique; car si je n'épargne pas ma propre vie pour ma patrie, & pour le salut de mes peuples, comment pourrai-je vous épargner? Je préférerai de les transmettre plutôt à un étranger qui le mérite, qu'à mon propre fils qui s'en rend indigne.*

Cette lettre est d'un pere, mais encore plus d'un Législateur; elle fait voir d'ailleurs que l'ordre de la succession n'était point invariablement établi en Russie, comme dans d'autres Royaumes, par ces loix fondamentales qui ôtent aux peres le droit de deshériter leurs fils; & le Czar croyait sur-tout avoir la prérogative de disposer d'un Empire qu'il avait fondé.

Dans ce tems-là même, l'Impératrice *Catherine*

rine accouchée d'un Prince, qui mourut depuis en 1619. Soit que cette nouvelle abattit le courage d'*Alexis*, soit imprudence, soit mauvais conseil, il écrivit à son pere qu'il renonçait à la couronne, & à toute espérance de régner. *Je prens Dieu à témoin*, dit-il, *& je jure sur mon ame, que je ne prétendrai jamais à la succession. Je mets mes enfans entre vos mains, & je ne demande que mon entretien pendant ma vie.*

Son pere lui écrivit une seconde fois. „ Je „ remarque, dit-il, que vous ne parlez dans „ votre lettre que de la succession, comme si „ j'avais besoin de votre consentement. Je „ vous ai remontré quelle douleur votre con„ duite m'a causée pendant tant d'années, & „ vous ne m'en parlez pas. Les exhortations „ paternelles ne vous touchent point. Je me „ suis déterminé à vous écrire encore pour la „ derniere fois. Si vous méprisez mes avis de „ mon vivant, quel cas en ferez-vous après „ ma mort? Quand vous auriez présentement „ la volonté d'être fidèle à vos promesses, ces „ grandes barbes pourront vous tourner à leur „ fantaisie, & vous forceront à les violer...... „ Ces gens-là ne s'appuyent que sur vous. „ Vous n'avez aucune reconnaissance pour

„ celui

„ celui qui vous a donné la vie. L'assistez-
„ vous dans ses travaux, depuis que vous êtes
„ parvenu à un âge mûr? Ne blâmez-vous
„ pas, ne détestez-vous pas tout ce que je
„ peux faire pour le bien de mes peuples?
„ J'ai sujet de croire que si vous me survi-
„ vez, vous détruirez mon ouvrage. Corri-
„ gez-vous, rendez-vous digne de la succes-
„ sion, ou faites-vous Moine. Répondez, soit
„ par écrit, soit de vive voix, sinon j'agirai
„ avec vous comme avec un malfaiteur".

Cette lettre était dure; il était aisé au Prince de répondre qu'il changerait de conduite; mais il se contenta de répondre en quatre lignes à son pere, qu'il voulait se faire Moine.

Cette résolution ne paraissait pas naturelle; & il paraît étrange que le Czar voulût voyager, en laissant dans ses Etats un fils si mécontent & si obstiné: mais aussi ce voyage même prouve que le Czar ne voyait pas de conspiration à craindre de la part de son fils.

Il alla le voir avant de partir pour l'Allemagne & pour la France; le Prince malade, ou feignant de l'être, le reçut au lit, & lui confirma, par les plus grands sermens, qu'il voulait se retirer dans un Cloître. Le Czar lui

donna six mois pour se consulter, & partit avec son épouse.

A peine fut-il à Copenhague, qu'il apprit (ce qu'il pouvait présumer) qu'*Alexis* ne voyait que des mécontens qui flattaient ses chagrins. Il lui écrivit qu'il eût à choisir du Couvent ou du Trône; & que s'il voulait un jour lui succéder, il fallait qu'il vînt le trouver à Copenhague. Les confidens du Prince lui persuaderent qu'il serait dangereux pour lui de se trouver loin de tout conseil, entre un pere irrité & une marâtre. Il feignit donc d'aller trouver son pere à Copenhague; mais il prit le chemin de Vienne, & alla se mettre entre les mains de l'Empereur *Charles VI.* son beau-frere, comptant y demeurer jusqu'à la mort du Czar.

C'était à peu près la même aventure que celle de *Louis XI.* lorsqu'étant encore Dauphin, il quitta la Cour du Roi *Charles VII.* son pere, & se retira chez le Duc de Bourgogne. Le Dauphin était bien plus coupable que le Czarowitz, puisqu'il s'était marié malgré son pere, qu'il avait levé des troupes, qu'il se retirait chez un Prince naturellement ennemi de *Charles VII.* & qu'il ne revint jamais à sa Cour, quelque instance que son pere pût lui faire.

Alexis

Alexis au contraire ne s'était marié que par ordre du Czar, ne s'était point révolté, n'avait point levé de troupes, ne se retirait point chez un Prince ennemi, & retourna aux pieds de son pere sur la premiere lettre qu'il reçut de lui. Car dès que PIERRE sut que son fils avait été à Vienne, qu'il s'était retiré dans le Tirol, & ensuite à Naples, qui appartenait alors à l'Empereur *Charles VI.* il dépêcha le Capitaine aux Gardes *Romanzoff*, & le Conseiller Privé *Tolstoi*, chargés d'une lettre écrite de sa main, datée de Spa du 21 Juillet N. S. 1717. Ils trouverent le Prince à Naples, dans le château St. Elme, & lui remirent la lettre: elle était conçue en ces termes.

...... „ Je vous écris pour la derniere fois, „ pour vous dire que vous ayez à exécuter ma „ volonté, que *Tolstoi* & *Romanzoff* vous an„ nonceront de ma part. Si vous m'obéissez, „ je vous assure & je promets à Dieu que je „ ne vous punirai pas, & que si vous reve„ nez, je vous aimerai plus que jamais; mais „ que si vous ne le faites pas, je vous donne „ comme pere, en vertu du pouvoir que j'ai „ reçu de Dieu, ma malédiction paternelle; „ & comme votre Souverain, je vous assure

„ que je trouverai bien les moyens de vous „ punir, en quoi j'espere que Dieu m'assiste- „ ra, & qu'il prendra ma juste cause en main.

„ Au reste, souvenez-vous que je ne vous „ ai violenté en rien. Avais-je besoin de vous „ laisser le libre choix du parti que vous vou- „ driez prendre. Si j'avais voulu vous forcer, „ n'avais-je pas en main la puissance? Je n'a- „ vais qu'à commander, & j'aurais été obéi ".

Le Viceroi de Naples persuada aisément *Alexis* de retourner auprès de son pere. C'était une preuve incontestable que l'Empereur d'Allemagne ne voulait prendre avec ce jeune Prince aucun engagement, dont le Czar eût à se plaindre. *Alexis* avait voyagé avec sa maîtresse *Aphrosine*; il revint avec elle.

On pouvait le considérer comme un jeune homme mal conseillé, qui était allé à Vienne & à Naples, au-lieu d'aller à Copenhague. S'il n'avait fait que cette seule faute, commune à tant de jeunes gens, elle était bien pardonnable. Son pere prenait Dieu à témoin, que non seulement il lui pardonnerait, mais qu'il l'aimerait plus que jamais. *Alexis* partit sur cette assurance; mais par l'instruction des deux Envoyés qui le ramenerent, & par la lettre

tre même du Czar, il paraît que le pere exigea que le fils déclarât ceux qui l'avaient conseillé, & qu'il exécutât son serment de renoncer à la succession.

Il semblait difficile de concilier cette exhérédation avec l'autre serment que le Czar avait fait dans sa lettre d'aimer son fils plus que jamais. Peut-être que le pere combattu entre l'amour paternel & la raison du Souverain, se bornait à aimer son fils retiré dans un Cloître; peut-être espérait-il encore le ramener à son devoir, & le rendre digne de cette succession même, en lui faisant sentir la perte d'une Couronne. Dans des conjonctures si rares, si difficiles, si douloureuses, il est aisé de croire que ni le cœur du pere, ni celui du fils, également agités, n'étaient d'abord bien d'accord avec eux-mêmes.

Le Prince arrive le 13 Février 1717. N. S. 1718
à Moscou, où le Czar était alors. Il se jette le jour même aux genoux de son pere, il a un très-long entretien avec lui: le bruit se répand aussi-tôt dans la ville que le pere & le fils sont réconciliés, que tout est oublié; mais le lendemain on fait prendre les armes aux régimens des gardes, à la pointe du jour; on

fait sonner la grosse cloche de Moscou. Les Boyards, les Conseillers Privés sont mandés dans le château; les Evêques, les Archimandrites, & deux Religieux de *St. Basile*, Professeurs en Théologie, s'assemblent dans l'Eglise Cathédrale. *Alexis* est conduit sans épée, & comme prisonnier dans le château, devant son pere. Il se prosterne en sa présence, & lui remet en pleurant un écrit par lequel il avoue ses fautes, se déclare indigne de lui succéder, & pour toute grace lui demande la vie.

Le Czar, après l'avoir relevé, le conduisit dans un cabinet, où il lui fit plusieurs questions. Il lui déclara que s'il celait quelque chose touchant son évasion, il y allait de sa tête. Ensuite on ramena le Prince dans la salle où le Conseil était assemblé; là on lut publiquement la déclaration du Czar déjà dressée.

Le pere, dans cette piece, reproche à son fils tout ce que nous avons détaillé, son peu d'application à s'instruire, ses liaisons avec les partisans des anciennes mœurs, sa mauvaise conduite avec sa femme. *Il a violé*, dit-il, *la foi conjugale en s'attachant à une fille de la plus basse extraction, du vivant de son épouse.* Il est vrai que PIERRE avait répudié sa femme

me en faveur d'une captive; mais cette captive était d'un mérite supérieur, & il était justement mécontent de sa femme, qui était sa sujette. *Alexis* au contraire avait négligé sa femme pour une jeune inconnue, qui n'avait de mérite que sa beauté. Jusques-là on ne voit que des fautes de jeune homme, qu'un pere doit reprendre, & qu'il peut pardonner.

Il lui reproche ensuite d'être allé à Vienne, se mettre sous la protection de l'Empereur. Il dit qu'*Alexis a calomnié son pere*, en faisant entendre à l'Empereur *Charles VI*. qu'il était persécuté, qu'on le forçait à renoncer à son héritage; qu'enfin il a prié l'Empereur de le protéger à main armée.

On ne voit pas d'abord comment l'Empereur aurait pu faire la guerre au Czar pour un tel sujet, & comment il eût pu interposer autre chose que de bons offices entre le pere irrité & le fils désobéissant. Aussi *Charles VI*. s'était contenté de donner une retraite au Prince, & on l'avait renvoyé, quand le Czar instruit de sa retraite l'avait redemandé.

Pierre ajoute dans cette piece terrible, qu'*Alexis* avait persuadé à l'Empereur, *qu'il n'était pas en sûreté de sa vie*, s'il revenait en

Russie. C'était en quelque façon justifier les plaintes d'*Alexis*, que de le faire condamner à mort après son retour, & sur-tout après avoir promis de lui pardonner : mais nous verrons pour quelle cause le Czar fit ensuite porter ce jugement mémorable. Enfin on voyait dans cette grande assemblée un Souverain absolu plaider contre son fils.

„ Voilà, dit-il, de quelle maniere notre „ fils est revenu ; & quoiqu'il ait mérité la „ mort par son évasion, & par ses calomnies, „ cependant notre tendresse paternelle lui „ pardonne ses crimes : mais considérant son „ indignité & sa conduite déréglée, nous ne „ pouvons en conscience lui laisser la succes- „ sion au trône, prévoyant trop qu'après „ nous sa conduite dépravée détruirait la „ gloire de la Nation, & ferait perdre tant „ d'Etats reconquis par nos armes. Nous „ plaindrions sur-tout nos sujets, si nous les „ rejettions par un tel successeur dans un „ état beaucoup plus mauvais qu'ils n'ont été.

„ Ainsi par le pouvoir paternel, en vertu „ duquel, selon les droits de notre Empire, „ chacun même de nos sujets peut deshériter „ un fils comme il lui plait, & en vertu de

„ la

„ la qualité de Prince Souverain, & en con-
„ fidération du falut de nos Etats, nous pri-
„ vons notredit fils *Alexis* de la fucceffion
„ après nous à notre trône de Ruffie, à cau-
„ fe de fes crimes & de fon indignité, quand
„ même il ne fubfifterait pas une feule per-
„ fonne de notre famille après nous.

„ Et nous conftituons & déclarons fucces-
„ feur audit trône après nous, notre fecond
„ fils * Pierre, quoiqu'encore jeune, n'a-
„ yant pas de fucceffeur plus âgé.

„ Donnons à notre fufdit fils *Alexis* no-
„ tre malédiction paternelle, fi jamais, en
„ quelque tems que ce foit, il prétend à la-
„ dite fucceffion, ou la recherche.

„ Defirons auffi de nos fidèles fujets de
„ l'Etat Eccléfiaftique & Séculier, & de tout
„ autre état, & de la nation entiere, que
„ felon cette conftitution, & fuivant notre
„ volonté, ils reconnaiffent & confiderent
„ notredit fils Pierre, défigné par nous à
„ la fucceffion pour légitime fucceffeur, &
„ qu'en conformité de cette préfente confti-
„ tution ils confirment le tout par ferment
„ de-

* C'eft ce même fils de l'Impératrice *Catherine* qui mourut en 1719, le 15 Avril.

„ devant le Saint Autel, fur les Saints Evan-
„ giles, en baifant la Croix.

„ Et tous ceux qui s'oppoferont jamais, „ en quelque tems que ce foit, à notre volon- „ té, & qui dès aujourd'hui oferont confidé- „ rer notre fils *Alexis* comme fucceffeur, ou „ l'affifter à cet effet, nous les déclarons traî- „ tres envers nous & la patrie; & avons or- „ donné que la préfente foit par-tout publiée, „ afin que perfonne n'en prétende caufe d'i- „ gnorance. Fait à Mofcou le 13. N. S. Fé- „ vrier 1718. Signé de notre main, & fcellé „ de notre fceau".

Il paraît que ces Actes étaient préparés, ou qu'ils furent dreffés avec une extrême célérité, puifque le Prince *Alexis* était revenu le 13, & que fon exhérédation en faveur du fils de *Catherine* eft du 14.

Le Prince de fon côté figna qu'il renonçait à la fucceffion. „ Je reconnais, dit-il, cette „ exclufion pour jufte; je l'ai méritée par mon „ indignité, & je jure au Dieu tout-puiffant „ en Trinité, de me foumettre en tout à la „ volonté paternelle, &c".

Ces Actes étant fignés, le Czar marcha à la Cathédrale; on les y lut une feconde fois, & tous

tous les Ecclésiastiques mirent leurs approbations & leurs signatures au bas d'une autre copie. Jamais Prince ne fut deshérité d'une maniere si authentique. Il y a beaucoup d'Etats où un tel Acte ne serait d'aucune valeur; mais en Russie, comme chez les anciens Romains, tout pere avait le droit de priver son fils de sa succession, & ce droit était plus fort dans un Souverain que dans un sujet, & sur tout dans un Souverain tel que PIERRE.

Cependant il était à craindre qu'un jour ceux-mêmes qui avaient animé le Prince contre son pere, & conseillé son évasion, ne tâchassent d'anéantir une renonciation imposée par la force, & de rendre au fils ainé la couronne transférée au cadet d'un second lit. On prévoyait en ce cas une guerre civile, & la destruction inévitable de tout ce que PIERRE avait fait de grand & d'utile. Il fallait décider entre les intérêts de près de dix-huit millions d'hommes que contenait alors la Russie, & un seul homme qui n'était pas capable de les gouverner. Il était donc important de connaître les mal-intentionnés; & le Czar menaça encore une fois son fils de mort, s'il lui cachait quelque chose. En conséquence le

Prin-

Prince fut donc interrogé juridiquement par ſon pere, & enſuite par des Commiſſaires.

Une des charges qui ſervirent à ſa condamnation, fut une lettre d'un Réſident de l'Empereur nommé *Beyer*, écrite de Pétersbourg après l'évaſion du Prince: cette lettre portait qu'il y avait de la mutinerie dans l'armée Ruſſe, aſſemblée dans le Meklembourg, que pluſieurs Officiers parlaient d'envoyer la nouvelle Czarine *Catherine* & ſon fils dans la priſon où était la Czarine répudiée, & de mettre *Alexis* ſur le trône quand on l'aurait retrouvé. Il y avait en effet alors une ſédition dans cette armée du Czar, mais elle fut bientôt réprimée. Ces propos vagues n'eurent aucune ſuite. *Alexis* ne pouvait les avoir encouragés; un étranger en parlait comme d'une nouvelle: la lettre n'était point adreſſée au Prince *Alexis*, & il n'en avait qu'une copie qu'on lui avait envoyée de Vienne.

Une accuſation plus grave fut une minute de ſa propre main d'une lettre écrite de Vienne aux Sénateurs & aux Archevêques de Ruſſie: les termes en étaient forts: *Les mauvais traitemens continuels, que j'ai eſſuyés ſans les avoir mérités, m'ont obligé de fuir: peu s'en eſt fallu*

qu'on

qu'on ne m'ait mis dans un Couvent. Ceux qui ont enfermé ma mere ont voulu me traiter de même. Je suis sous la protection d'un grand Prince. Je vous prie de ne me point abandonner à-présent. Ce mot d'*à-présent*, qui pouvait être regardé comme séditieux, était rayé, & ensuite remis de sa main, & puis rayé encore; ce qui marquait un jeune homme troublé, se livrant à son ressentiment, & s'en repentant au moment même. On ne trouva que la minute de ces lettres; elles n'étaient jamais parvenues à leur destination, & la Cour de Vienne les retint: preuve assez forte que cette Cour ne voulait pas se brouiller avec celle de Russie, & soutenir à main armée le fils contre le pere.

On confronta au Prince plusieurs témoins; l'un d'eux, nommé *Afanassief*, soutint qu'il lui avait entendu dire autrefois: *Je dirai quelque chose aux Evêques, qui le rediront aux Curés, les Curés aux Paroissiens, & on me fera régner, fût-ce malgré moi.*

Sa propre maîtresse *Aphrosine* déposa contre lui. Toutes les accusations n'étaient pas bien précises; nul projet digéré, nulle intrigue suivie, nulle conspiration, aucune association,

en-

encore moins de préparatifs. C'était un fils de famille mécontent & dépravé, qui se plaignait de son pere, qui le fuyait, & qui espérait sa mort; mais ce fils de famille était l'héritier de la plus vaste Monarchie de notre hémisphere, & dans sa situation & dans sa place il n'y avait point de petite faute.

Accusé par sa maîtresse, il le fut encore au sujet de l'ancienne Czarine sa mere, & de *Marie* sa sœur. On le chargea d'avoir consulté sa mere sur son évasion, & d'en avoir parlé à la Princesse *Marie*. Un Evêque de Rostou, confident de tous trois, fut arrêté, & déposa que ces deux Princesses prisonnieres dans un Couvent, avaient espéré un changement qui les mettrait en liberté, & avaient par leurs conseils engagé le Prince à la fuite. Plus leurs ressentimens étaient naturels, plus ils étaient dangereux. On verra à la fin de ce Chapitre quel était cet Evêque, & quelle avait été sa conduite.

Alexis nia d'abord plusieurs faits de cette nature, & par cela même il s'exposait à la mort, dont son pere l'avait menacé, en cas qu'il ne fît pas un aveu général & *sincere*.

Enfin il avoua quelques discours peu respectueux

tueux qu'on lui imputait contre ſon pere, & il s'excuſa ſur la colere & ſur l'yvreſſe.

Le Czar dreſſa lui-même de nouveaux Articles d'interrogatoire. Le quatrieme était ainſi conçu :

Quand vous avez vu par la lettre de Beyer qu'il y avait une révolte à l'armée du Meklembourg, vous en avez eu de la joye ; je crois que vous aviez quelque vue, & que vous vous ſeriez déclaré pour les rebelles même de mon vivant.

C'était interroger le Prince ſur le fond de ſes ſentimens ſecrets. On peut les avouer à un pere dont les conſeils les corrigent, & les cacher à un juge qui ne prononce que ſur les faits avérés. Les ſentimens cachés du cœur ne ſont pas l'objet d'un procès criminel. *Alexis* pouvait les nier, les déguiſer aiſément ; il n'était pas obligé d'ouvrir ſon ame ; cependant il répondit par écrit : *Si les rebelles m'avaient appellé de votre vivant, j'y ſerais apparemment allé, ſuppoſé qu'ils euſſent été aſſez forts.*

Il eſt inconcevable qu'il ait fait cette réponſe de lui-même, & il ſerait auſſi extraordinaire, du moins ſuivant les mœurs de l'Europe, qu'on l'eût condamné ſur l'aveu d'une idée

idée qu'il aurait pu avoir un jour dans un cas qui n'eſt point arrivé.

A cet étrange aveu de ſes plus ſecrettes penſées, qui ne s'étaient point échappées au-delà du fond de ſon ame, on joignit des preuves, qui en plus d'un pays ne ſont pas admiſes au tribunal de la Juſtice Humaine.

Le Prince accablé, hors de ſes ſens, recherchant dans lui-même, avec l'ingénuité de la crainte, tout ce qui pouvait ſervir à le perdre, avoua enfin que dans la confeſſion il s'était accuſé devant Dieu, à l'Archiprêtre *Jaques*, d'avoir ſouhaité la mort de ſon pere, & que le Confeſſeur *Jaques* lui avait répondu, *Dieu vous le pardonnera, nous lui en ſouhaitons tous autant.*

Toutes les preuves qui peuvent ſe tirer de la confeſſion, ſont inadmiſſibles par les Canons de notre Egliſe; ce ſont des ſecrets entre Dieu & le pénitent. L'Egliſe Grecque ne croit pas, non plus que la Latine, que cette correſpondance intime & ſacrée entre un pécheur & la Divinité, ſoit du reſſort de la Juſtice Humaine : mais il s'agiſſait de l'Etat & d'un Souverain. Le Prêtre *Jaques* fut appliqué à la queſtion, & avoua ce que le Prince avait

avait révélé. C'était une chose rare dans ce procès, de voir le Confesseur accusé par son pénitent, & le pénitent par sa maîtresse. On peut encore ajouter à la singularité de cette aventure, que l'Archevêque de Rézan ayant été impliqué dans les accusations, ayant autrefois, dans les premiers éclats des ressentimens du Czar contre son fils, prononcé un sermon trop favorable au jeune Czarowitz, ce Prince avoua dans ses interrogatoires qu'il comptait sur ce Prélat; & ce même Archevêque de Rézan fut à la tête des Juges Ecclésiastiques, consultés par le Czar sur ce procès criminel, comme nous l'allons voir bientôt.

Il y a une remarque essentielle à faire dans cet étrange procès, très-mal digéré dans la grossiere Histoire de PIERRE I. par le prétendu Boyar *Nesterusanoy*, & cette remarque la voici.

Dans les réponses que fit *Alexis* au premier interrogatoire de son pere, il avoue que quand il fut à Vienne, où il ne vit point l'Empereur, il s'adressa au Comte de *Schonborn*, Chambellan; que ce Chambellan lui dit: *L'Empereur ne vous abandonnera pas, & quand il en sera tems, après la mort de votre pere, il vous*

aidera à monter sur le trône à main armée. Je lui répondis, ajoute l'accusé, *je ne demande pas cela; que l'Empereur m'accorde sa protection, je n'en veux pas davantage.* Cette déposition est simple, naturelle, porte un grand caractere de vérité : car c'eût été le comble de la folie de demander des troupes à l'Empereur pour aller tenter de détrôner son pere; & personne n'eût osé faire au Prince *Eugene*, ni au Conseil, ni à l'Empereur, une proposition si absurde. Cette déposition est du mois de Février; & quatre mois après au premier Juillet, dans le cours & sur la fin de ces procédures, on fait dire au Czarowitz, dans ses dernieres réponses par écrit :

„ Ne voulant imiter mon pere en rien, je „ cherchais à parvenir à la succession de quel„ que autre maniere que ce fût, *excepté de la* „ *bonne façon.* Je la voulais avoir par une „ assistance étrangere; & si j'y étais parve„ nu, & que l'Empereur eût mis en exécu„ tion *ce qu'il m'avait promis*, de me procu„ rer la couronne de Russie, même à main „ armée, je n'aurais rien épargné pour me „ mettre en possession de la succession. Par „ exemple, si l'Empereur avait demandé en

échan-

„ échange des troupes de mon pays pour son
„ service, contre qui que ce fût de ses ennemis,
„ ou de grosses sommes d'argent, j'aurais
„ fait tout ce qu'il aurait voulu, & j'aurais
„ donné de grands présens à ses Ministres &
„ à ses Généraux. J'aurais entretenu à mes
„ dépens les troupes auxiliaires qu'il m'aurait
„ données pour me mettre en possession de
„ la couronne de Russie; & en un mot rien
„ ne m'aurait coûté pour accomplir en cela
„ ma volonté".

Cette derniere déposition du Prince paraît bien forcée; il semble qu'il fasse des efforts pour se faire croire coupable: ce qu'il dit est même contraire à la vérité dans un point capital. Il dit que l'Empereur lui avait promis de lui *procurer la couronne à main armée*: cela était faux. Le Comte de *Schonborn* lui avait fait espérer qu'un jour après la mort du Czar, l'Empereur l'aiderait à soutenir le droit de sa naissance; mais l'Empereur ne lui avait rien promis. Enfin il ne s'agissait pas de se révolter contre son pere, mais de lui succéder après sa mort.

Il dit dans ce dernier interrogatoire, ce qu'il crut qu'il eût fait, s'il avait eu à dispu-

ter son héritage ; héritage auquel il n'avait point juridiquement renoncé avant son voyage à Vienne & à Naples. Le voilà donc qui dépose une seconde fois, non pas ce qu'il a fait, & ce qui peut être soumis à la rigueur des loix, mais ce qu'il imagine qu'il eût pu faire un jour, & qui par conséquent ne semble soumis à aucun tribunal ; le voilà qui s'accuse deux fois des pensées secrettes qu'il a pu concevoir pour l'avenir. On n'avait jamais vu auparavant dans le Monde entier un seul homme jugé & condamné sur les idées inutiles qui lui sont venues dans l'esprit, & qu'il n'a communiquées à personne. Il n'est aucun tribunal en Europe où l'on écoute un homme qui s'accuse d'une pensée criminelle, & l'on prétend même que Dieu ne les punit que quand elles sont accompagnées d'une volonté déterminée.

On peut répondre à ces considérations si naturelles, qu'*Alexis* avait mis son pere en droit de le punir, par sa réticence sur plusieurs complices de son évasion ; sa grace était attachée à un aveu général, & il ne le fit que quand il n'était plus tems. Enfin, après un tel éclat il ne paraissait pas dans la nature humaine qu'il fût possible qu'*Alexis* pardonnât

pât un jour au frere en faveur duquel il était deshérité; & il valait mieux, disait-on, punir un coupable que d'exposer tout l'Empire. La rigueur de la justice s'accordait avec la raison d'Etat.

Il ne faut pas juger des mœurs & des loix d'une Nation pat celles des autres; le Czar avait le droit fatal mais réel, de punir de mort son fils pour sa seule évasion; il s'en explique ainsi dans sa déclaration aux Juges & aux Evêques:

„ Quoique selon toutes les loix divines &
„ humaines, & sur-tout suivant celles de Rus-
„ sie, qui excluent toute jurisdiction entre
„ un pere & un enfant parmi les particuliers,
„ nous ayons un pouvoir assez abondant &
„ absolu de juger notre fils, suivant ses cri-
„ mes, selon notre volonté, sans en deman-
„ der avis à personne; cependant comme on
„ n'est point aussi clair-voyant dans ses pro-
„ pres affaires que dans celles des autres, &
„ comme les Médecins même les plus experts
„ ne risquent point de se traiter eux-mê-
„ mes, & qu'ils en appellent d'autres dans
„ leurs maladies, craignant de charger ma
„ conscience de quelque péché, je vous ex-

„ pose mon état, & je demande du remede ;
„ car j'appréhende la mort éternelle, si ne
„ connaissant peut-être point la qualité de
„ mon mal, je voulais m'en guérir seul, vu
„ principalement que j'ai juré sur les juge-
„ mens de Dieu, & que j'ai promis par écrit
„ le pardon de mon fils, & je l'ai ensuite
„ confirmé de bouche, au cas qu'il me dît la
„ vérité.

„ Quoique mon fils ait violé sa promesse,
„ toutefois pour ne m'écarter en rien de mes
„ obligations, je vous prie de penser à cette
„ affaire, & de l'examiner avec la plus gran-
„ de attention, pour voir ce qu'il a mérité.
„ Ne me flattez point; n'appréhendez pas que
„ s'il ne mérite qu'une légere punition, &
„ que vous le jugiez ainsi, cela me soit desa-
„ gréable ; car je vous jure par le grand Dieu,
„ & par ses jugemens, que vous n'avez abso-
„ lument rien à en craindre.

„ N'ayez point d'inquiétude sur ce que
„ vous devez juger le fils de votre Souverain :
„ mais sans avoir égard à la personne, rendez
„ justice, & ne perdez pas votre ame & la
„ mienne. Enfin, que notre conscience ne
„ nous reproche rien au jour terrible du Ju-
„ gement,

„ gement, & que notre patrie ne soit point
„ lézée".

Le Czar fit au Clergé une déclaration à-peu-près semblable ; ainsi tout se passa avec la plus grande authenticité, & PIERRE mit dans toutes ses démarches une publicité qui montrait la persuasion intime de sa justice.

Ce procès criminel de l'héritier d'un si grand Empire, dura depuis la fin de Février jusqu'au 5 Juillet N. S. Le Prince fut interrogé plusieurs fois, il fit les aveux qu'on exigeait : nous avons rapporté ceux qui sont essentiels.

Le premier Juillet le Clergé donna son sentiment par écrit. Le Czar en effet ne lui demandait que son sentiment, & non pas une sentence. Le début mérite l'attention de l'Europe.

„ *Cette affaire*, disent les Evêques & les
„ Archimandrites, n'est point du tout du
„ ressort de la Jurisdiction Ecclésiastique, &
„ le pouvoir absolu établi dans l'Empire de
„ Russie n'est point soumis au jugement des
„ Sujets ; mais le Souverain y a l'autorité d'a-
„ gir suivant son bon-plaisir, sans qu'aucun
„ inférieur y intervienne".

Après ce préambule, on cite le *Lévitique*, où il est dit que celui qui aura maudit son

pere ou sa mere, sera puni de mort; & l'Evangile de *Saint Matthieu*, qui rapporte cette loi sévere du *Lévitique*. On finit, après plusieurs autres citations, par ces paroles très-remarquables:

„ Si Sa Majesté veut punir celui qui est „ tombé, selon ses actions, & suivant la me- „ sure de ses crimes, il a devant lui des exem- „ ples de l'Ancien Testament; s'il veut faire „ miséricorde, il a l'exemple de Jesus-Christ „ même, qui reçoit le fils égaré revenant à la „ repentance; qui laisse libre la femme sur- „ prise en adultere, laquelle a mérité la lapi- „ dation selon la Loi, qui préfere la miséri- „ corde au sacrifice; il a l'exemple de *David*, „ qui veut épargner *Absalon* son fils & son per- „ sécuteur; car il dit à ses Capitaines qui vou- „ laient l'aller combattre, *Epargnez mon fils* „ *Absalon*; le pere le voulut épargner lui-mê- „ me, mais la Justice Divine ne l'épargna „ point.

„ Le cœur du Czar est entre les mains de „ Dieu; qu'il choisisse le parti auquel la main „ de Dieu le tournera".

Ce sentiment fut signé par huit Evêques, quatre Archimandrites, & deux Professeurs; & comme nous l'avons déjà dit, le Métropolite

life de Rézan, avec qui le Prince avait été en intelligence, signa le premier.

Cet avis du Clergé fut incontinent présenté au Czar. On voit aisément que le Clergé voulait le porter à la clémence, & rien n'est plus beau peut-être que cette opposition de la douceur de Jesus-Christ à la rigueur de la Loi Judaïque, mise sous les yeux d'un pere qui faisait le procès à son fils.

Le jour même on interrogea encore *Alexis* pour la derniere fois, & il mit par écrit son dernier aveu : c'est dans cette confession qu'il s'accuse „ d'avoir été bigot dans sa jeunesse, „ d'avoir fréquenté les Prêtres & les Moines, „ d'avoir bu avec eux, d'avoir reçu d'eux les „ impressions qui lui donnerent de l'horreur „ pour les devoirs de son état, & même pour „ la personne de son pere".

S'il fit cet aveu de son propre mouvement, cela prouve qu'il ignoroit le conseil de clémence que venait de donner ce même Clergé qu'il accusait ; & cela prouve encore davantage combien le Czar avait changé les mœurs des Prêtres de son pays, qui de la grossiéreté & de l'ignorance étaient parvenus en si peu de tems à pouvoir rédiger un Ecrit, dont les

plus illustres Peres de l'Eglise n'auraient desavoué ni la sagesse ni l'éloquence.

C'est dans ces derniers aveux qu'*Alexis* déclare ce qu'on a déjà rapporté, qu'il voulait arriver à la succession, *de quelque maniere que ce fût, excepté de la bonne.*

Il semblait par cette derniere confession, qu'il craignît de ne s'être pas assez chargé, assez rendu criminel dans les premieres, & qu'en se donnant à lui-même les noms de *mauvais caractere*, de *méchant esprit*, en imaginant ce qu'il aurait fait s'il avait été le maître, il cherchait avec un soin pénible à justifier l'arrêt de mort qu'on allait prononcer contre lui. En effet cet arrêt fut porté le 5 Juillet. Il se trouvera dans toute son étendue à la fin de cette Histoire. On se contentera d'observer ici, qu'il commence, comme l'avis du Clergé, par déclarer qu'un tel jugement n'a jamais appartenu à des sujets, mais au seul Souverain, dont le pouvoir ne dépend que de Dieu seul. Ensuite, après avoir exposé toutes les charges contre le Prince, les Juges s'expriment ainsi: *Que penser de son dessein de rebellion, tel qu'il n'y en eut jamais de semblable dans le monde, joint à celui d'un horrible double parricide contre*

son

son Souverain, comme pere de la patrie, & pere selon la nature?

Peut-être ces mots furent mal traduits d'après le procès criminel imprimé par ordre du Czar; car assurément il y a de plus grandes rebellions dans le monde, & on ne voit point par les Actes, que jamais le Czarowitz eût conçu le dessein de tuer son pere. Peut-être entendait-on par ce mot de *parricide*, l'aveu que ce Prince venait de faire, de s'être confessé un jour d'avoir souhaité la mort à son pere & à son Souverain. Mais l'aveu secret, dans la confession, d'une pensée secrette, n'est pas un double parricide.

Quoi qu'il en soit, il fut jugé à mort unanimement, sans que l'arrêt prononçât le genre du supplice. De cent-quarante-quatre Juges, il n'y en eut pas un seul qui imaginât seulement une peine moindre que la mort. Un Ecrit Anglais, qui fit beaucoup de bruit dans ce tems-là, porte, que si un tel procès avait été jugé au Parlement d'Angleterre, il ne se serait pas trouvé parmi cent-quarante-quatre Juges, un seul qui eût prononcé la plus légere peine.

Rien ne fait mieux connaître la différence

des

des tems & des lieux. *Manlius* aurait pu être condamné lui-même à mort, par les Loix d'Angleterre, pour avoir fait périr son fils, & il fut respecté par les Romains séveres. Les Loix ne punissent point en Angleterre l'évasion d'un Prince de Galles, qui comme Pair du Royaume est maître d'aller où il veut. Les Loix de la Russie ne permettent pas au fils du Souverain de sortir du Royaume malgré son pere. Une pensée criminelle sans aucun effet, ne peut être punie ni en Angleterre, ni en France, elle peut l'être en Russie. Une desobéissance longue, formelle, & réitérée, n'est parmi nous qu'une mauvaise conduite qu'il faut réprimer; mais c'était un crime capital dans l'héritier d'un vaste Empire, dont cette desobéissance même eût produit la ruine. Enfin le Czarowitz était coupable envers toute la nation, de vouloir la replonger dans les ténebres dont son pere l'avait tirée.

Tel était le pouvoir reconnu du Czar, qu'il pouvait faire mourir son fils coupable de desobéissance, sans consulter personne; cependant il s'en remit au jugement de tous ceux qui représentaient la nation; ainsi ce fut la nation elle-même qui condamna ce Prince, &

PIER-

PIERRE eut tant de confiance dans l'équité de ſa conduite, qu'en faiſant imprimer & traduire le procès, il ſe ſoumit lui-même au jugement de tous les peuples de la Terre.

La Loi de l'Hiſtoire ne nous a permis de rien déguiſer, ni de rien affaiblir dans le récit de cette tragique aventure. On ne ſavait dans l'Europe qui on devait plaindre davantage, ou un jeune Prince accuſé par ſon pere, & condamné à la mort par ceux qui devaient être un jour ſes ſujets, ou un pere qui ſe croyait obligé de ſacrifier ſon propre fils au ſalut de ſon Empire.

On publia dans pluſieurs Livres que le Czar avait fait venir d'Eſpagne le procès de *Dom Carlos*, condamné à mort par *Philippe II.* Mais il eſt faux qu'on eût jamais fait le procès à *Dom Carlos*. La conduite de PIERRE I. fut entiérement différente de celle de *Philippe*. L'Eſpagnol ne fit jamais connaître ni pour quelle raiſon il avait fait arrêter ſon fils, ni comment ce Prince était mort. Il écrivit à ce ſujet des lettres au Pape & à l'Impératrice abſolument contradictoires. Le Prince d'Orange, *Guillaume*, accuſa publiquement *Philippe* d'avoir ſacrifié ſon fils & ſa femme à ſa

ja-

jalousie, & d'avoir moins été un juge sévere qu'un mari jaloux & cruel, & un pere dénaturé & parricide. *Philippe* se laissa accuser, & garda le silence. PIERRE au contraire ne fit rien qu'au grand jour, publia hautement qu'il préférait sa nation à son propre fils, s'en remit au jugement du Clergé & des Grands, & rendit le Monde entier juge des uns & des autres, & de lui-même.

Ce qu'il y eut encore d'extraordinaire dans cette fatalité, c'est que la Czarine *Catherine*, haïe du Czarovitz, & menacée ouvertement du sort le plus triste, si jamais ce Prince régnait, ne contribua pourtant en rien à son malheur, & ne fut ni accusée ni même soupçonnée par aucun Ministre étranger résidant à cette Cour, d'avoir fait la plus légere démarche contre un beau-fils dont elle avait tout à craindre. Il est vrai qu'on ne dit point qu'elle ait demandé grace pour lui; mais tous les mémoires de ce tems-là, & sur-tout ceux du Comte de *Bassevitz*, assurent unanimement qu'elle plaignit son infortune.

J'ai en main les mémoires d'un Ministre public, où je trouve ces propres mots: „ J'étais présent quand le Czar dit au Duc de

„ Hol-

„ Holſtein, que *Catherine* l'avait prié d'em-
„ pêcher qu'on ne prononçât au Czarovitz ſa
„ condamnation. *Contentez-vous*, me dit-elle,
„ *de lui faire prendre le froc*, *parce que cet op-*
„ *probre d'un arrêt de mort ſignifié rejaillira*
„ *ſur votre petit-fils*".

Le Czar ne ſe rendit point aux prieres de ſa femme; il crut qu'il était important que la ſentence fût prononcée publiquement au Prince, afin qu'après cet acte ſolemnel il ne pût jamais revenir contre un arrêt auquel il avait acquieſcé lui-même, & qui le rendant mort civilement, le mettrait pour jamais hors d'état de réclamer la couronne.

Cependant après la mort de PIERRE, ſi un parti puiſſant ſe fût élevé en faveur d'*Alexis*, cette mort civile l'auroit-elle empêché de régner?

L'arrêt fut prononcé au Prince. Les mêmes mémoires m'apprennent qu'il tomba en convulſion à ces mots; *Les Loix Divines & Eccléſiaſtiques*, *Civiles & Militaires*, *condamnent à mort ſans miſéricorde ceux dont les attentats contre leur pere & leur Souverain ſont manifeſtes.* Ses convulſions ſe tournerent, dit-on, en apoplexie; on eut peine à le faire revenir.

Il

Il reprit un peu ses sens, & dans cet intervalle de vie & de mort il fit prier son pere de venir le voir. Le Czar vint; les larmes coulerent des yeux du pere & du fils infortuné; le condamné demanda pardon, le pere pardonna publiquement. L'extrême-onction fut administrée solemnellement au malade agonizant. Il mourut en présence de toute la Cour, le lendemain de cet arrêt funeste. Son corps fut porté d'abord à la Cathédrale, & déposé dans un cercueil ouvert. Il y resta quatre jours exposé à tous les regards, & enfin il fut inhumé dans l'Eglise de la citadelle, à côté de son épouse. Le Czar & la Czarine assisterent à la cérémonie.

On est indispensablement obligé ici d'imiter, si on ose le dire, la conduite du Czar, c'est-à-dire, de soumettre au jugement du public tous les faits qu'on vient de raconter avec la fidélité la plus scrupuleuse, & non seulement ces faits, mais les bruits qui coururent, & ce qui fut imprimé sur ce triste sujet par les Auteurs les plus accrédités. *Lamberti*, le plus impartial de tous, & le plus exact, qui s'est borné à rapporter les pieces originales & authentiques concernant les affaires de l'Europe,

rope, semble s'éloigner ici de cette impartialité & de ce discernement qui fait son caractere; il s'exprime en ces termes: „ La Czarine craignant toujours pour son fils, n'eut
„ point de relâche qu'elle n'eût porté le Czar
„ à faire au fils ainé le procès & à le faire
„ condamner à mort: ce qui est étrange,
„ c'est que le Czar, après lui avoir donné
„ lui-même le knout, qui est une question,
„ lui coupa aussi lui-même la tête. Le corps
„ du Czarovitz fut exposé en public, & la
„ tête tellement adaptée au corps, que l'on
„ ne pouvait pas discerner qu'elle en avait
„ été séparée. Il arriva quelque tems après,
„ que le fils de la Czarine vint à décéder, à
„ son grand regret, & à celui du Czar. Ce
„ dernier qui avait décollé de sa propre main
„ son fils ainé, réfléchissant qu'il n'avait point
„ de successeur, devint de mauvaise humeur.
„ Il fut informé dans ce tems-là, que la Czarine avait des intrigues secrettes & illégitimes avec le Prince *Menzikoff*. Cela joint
„ aux réflexions que la Czarine était la cause
„ qu'il avait sacrifié lui-même son fils ainé,
„ il médita de faire raser la Czarine, & de
„ l'enfermer dans un Couvent, ainsi qu'il

„ avait fait sa premiere femme, qui y était
„ encore. Le Czar avait accoutumé de met-
„ tre ses pensées journalieres sur des tablet-
„ tes; il y avait mis sondit dessein sur la
„ Czarine. Elle avait gagné des Pages qui en-
„ traient dans la chambre du Czar. Un de
„ ceux-ci, qui était accoutumé à prendre les
„ tablettes sous la toilette pour les faire voir
„ à la Czarine, prit celles où il y avait le
„ dessein du Czar. Dès que cette Princesse l'eut
„ parcouru, elle en fit part à *Menzikoff*; &
„ un jour ou deux après, le Czar fut pris
„ d'une maladie inconnue & violente, qui le
„ fit mourir. Cette maladie fut attribuée au
„ poison, puisqu'on vit manifestement qu'el-
„ le était si violente & subite, qu'elle ne pou-
„ vait venir que d'une telle source, qu'on
„ dit être assez usitée en Moscovie".

Ces accusations consignées dans les mémoires de *Lamberti*, se répandirent dans toute l'Europe. Il reste encore un grand nombre d'imprimés & de manuscrits qui pourraient faire passer ces opinions à la derniere postérité.

Je crois qu'il est de mon devoir de dire ici ce qui est parvenu à ma connaissance. Je cer-
tifie

tifie d'abord que celui qui dit à *Lamberti* l'étrange anecdote qu'il rapporte, était à-la-vérité né en Ruſſie, mais non d'une famille du pays; qu'il ne réſidait point dans cet Empire au tems de la cataſtrophe du Czarovitz; il en était abſent depuis pluſieurs années. Je l'ai connu autrefois; il avait vu *Lamberti* dans la petite ville de Nyon, où cet Ecrivain s'était retiré, & où j'ai été ſouvent. Ce même homme m'a avoué qu'il n'avait parlé à *Lamberti* que *des bruits qui couraient alors*.

Qu'on voye par cet exemple combien il était plus aiſé autrefois à un ſeul homme d'en flétrir un autre dans la mémoire des nations, lorſqu'avant l'Imprimerie, les Hiſtoires manuſcrites, conſervées dans peu de mains, n'étaient ni expoſées au grand jour, ni contredites par les contemporains, ni à la portée de la critique univerſelle, comme elles ſont aujourd'hui. Il ſuffiſait d'une ligne dans *Tacite* ou dans *Suétone*, & même dans les Auteurs des Légendes, pour rendre un Prince odieux au monde, & pour perpétuer ſon opprobre de ſiecle en ſiecle.

Comment ſe ſerait-il pu faire que le Czar eût tranché de ſa main la tête de ſon fils, à

qui on donna l'extrême-onction en présence de toute la Cour? Etait-il sans tête quand on répandit l'huile sur sa tête même. En quel tems put-on recoudre cette tête à son corps? Le Prince ne fut pas laissé seul un moment depuis la lecture de son arrêt jusqu'à sa mort.

Cette anecdote que son pere se servit du fer, détruit celle qu'il se servit du poison. Il est vrai qu'il est très-rare qu'un jeune homme expire d'une révolution subite causée par la lecture d'un arrêt de mort, & sur-tout d'un arrêt auquel il s'attendait; mais enfin les Médecins avouent que la chose est possible.

Si le Czar avait empoisonné son fils, comme tant d'Ecrivains l'ont débité, il perdait par-là le fruit de tout ce qu'il avait fait pendant le cours de ce procès fatal, pour convaincre l'Europe du Droit qu'il avait de punir; tous les motifs de la condamnation devenaient suspects, & le Czar se condamnait lui-même: s'il eût voulu la mort d'*Alexis*, il eût fait exécuter l'arrêt; n'en était-il pas le maître absolu? Un homme prudent, un Monarque sur qui la Terre a les yeux, se résout-il à faire empoisonner lâchement celui qu'il peut faire périr par le glaive de la Justice? Veut-on se noir-

noircir dans la poſtérité par le titre d'empoiſonneur & de parricide, quand on peut ſi aiſément ne ſe donner que celui d'un Juge ſévere?

Il paraît qu'il réſulte de tout ce que j'ai rapporté, que PIERRE fut plus Roi que pere, & qu'il ſacrifia ſon propre fils aux intérêts d'un Fondateur & d'un Légiſlateur, & à ceux de ſa nation, qui retombait dans l'état dont il l'avait tirée, ſans cette ſévérité malheureuſe. Il eſt évident qu'il n'immola point ſon fils à une marâtre, & à l'enfant mâle qu'il avait d'elle, puiſqu'il le menaça ſouvent de le deshériter, avant que *Catherine* lui eût donné ce fils, dont l'enfance infirme était menacée d'une mort prochaine, & qui mourut en effet bientôt après. Si PIERRE avait fait un ſi grand éclat, uniquement pour complaire à ſa femme, il eût été faible, inſenſé & lâche, & certes il ne l'était pas. Il prévoyait ce qui arriverait à ſes fondations & à ſa nation, ſi l'on ſuivait après lui ſes vues. Toutes ſes entrepriſes ont été perfectionnées ſelon ſes prédictions; ſa nation eſt devenue célebre & reſpectée dans l'Europe, dont elle était auparavant ſéparée; & ſi *Alexis* eût régné, tout

aurait été détruit. Enfin quand on considere cette catastrophe, les cœurs sensibles frémissent, & les séveres approuvent.

Ce grand & terrible événement est encore si frais dans la mémoire des hommes, on en parle si souvent avec étonnement, qu'il est absolument nécessaire d'examiner ce qu'en ont dit les *Auteurs* contemporains. Un de ces Ecrivains faméliques, qui prennent hardiment le titre d'Historien, parle ainsi dans son Livre dédié au Comte de *Bruhl*, Premier Ministre du Roi de Pologne, dont le nom peut donner du poids à ce qu'il avance: *Toute la Russie est persuadée que le* Czarowitz *ne mourut que du poison préparé par la main d'une marâtre.* Cette accusation est détruite par l'aveu que fit le Czar au Duc de Holstein, que la Czarine *Catherine* lui avait conseillé d'enfermer dans un Cloître son fils condamné.

A l'égard du poison donné depuis par cette Impératrice même à PIERRE son époux, ce conte se détruit lui-même par le seul récit de l'aventure du Page & des Tablettes. Un homme s'avise-t-il d'écrire sur ses tablettes, *Il faut que je me ressouvienne de faire enfermer ma femme?* Sont-ce-là de ces détails qu'on puisse

puisse oublier, & dont on soit obligé de tenir registre? Si *Catherine* avait empoisonné son beau-fils & son mari, elle eût fait d'autres crimes: non seulement on ne lui a jamais reproché aucune cruauté, mais elle ne fut connue que par sa douceur & par son indulgence.

Il est nécessaire à présent de faire voir ce qui fut la premiere cause de la conduite d'*Alexis*, de son évasion, de sa mort & de celle des complices qui périrent par la main du bourreau. Ce fut l'abus de la Religion, ce furent des Prêtres & des Moines; & cette source de tant de malheurs est assez indiquée dans quelques aveux d'*Alexis*, que nous avons rapportés, & sur-tout dans cette expression de l'Empereur PIERRE dans une lettre à son fils: *Ces longues barbes pourront vous tourner à leur fantaisie.*

Voici presque mot à mot comment les mémoires d'un Ambassadeur à Pétersbourg expliquent ces paroles. Plusieurs Ecclésiastiques, dit-il, attachés à leur ancienne barbarie, & plus encore à leur autorité qu'ils perdaient à mesure que la nation s'éclairait, languissaient après le regne d'*Alexis*, qui leur promettait de les replonger dans cette barbarie si chere. De ce nombre était *Dozithée*, Evêque de

 Rostou.

Roftou. Il fuppofa une révélation de *Saint Démétrius*. Ce Saint lui était apparu, & l'avait affuré de la part de Dieu, que PIERRE n'avait pas trois mois à vivre : qu'*Eudoxie* renfermée dans le Couvent de Sufdal, & Religieufe fous le nom d'*Hèlene*, ainfi que la Princeffe *Marie*, fœur du Czar, devait monter fur le trône, & régner conjointement avec fon fils *Alexis*. *Eudoxie* & *Marie* eurent la faibleffe de croire cette impofture; elles en furent fi perfuadées, qu'*Hèlene* quitta dans fon Couvent l'habit de Religieufe, reprit le nom d'*Eudoxie*, fe fit traiter de Majefté, & fit effacer des prieres publiques le nom de fa rivale *Catherine*; elle ne parut plus que revêtue des anciens habits de cérémonie, que portaient les Czarines. La tréforiere du Couvent fe déclara contre cette entreprife. *Eudoxie* répondit hautement: „ PIERRE a puni les Strélitz, qui „ avaient outragé fa mere, mon fils *Alexis* „ punira quiconque aura infulté la fienne". Elle fit renfermer la tréforiere dans fa cellule. Un Officier, nommé *Etienne Glebo*, fut introduit dans le Couvent. *Eudoxie* en fit l'inftrument de fes deffeins, & l'attacha à elle par fes faveurs. *Glebo* répand dans la petite ville de

de Sufdal & dans les environs la prédiction de *Dozithée*. Cependant les trois mois s'écoulerent. *Eudoxie* reproche à l'Evêque que le Czar eſt encore en vie. „ Les péchés de mon „ pere en ſont cauſe, dit *Dozithée*; il eſt en „ Purgatoire, & il m'en a averti". Auſſi-tôt *Eudoxie* fait dire *mille meſſes des morts*; *Dozithée* l'aſſure qu'elles operent; il vient au bout d'un mois lui dire que ſon pere a déjà la tête hors du Purgatoire; un mois après le défunt n'en a plus que juſqu'à la ceinture; enfin il ne tient plus au Purgatoire que par les pieds; & quand les pieds ſeront dégagés, ce qui eſt le plus difficile, le Czar PIERRE mourra infailliblement.

La Princeſſe *Marie*, perſuadée par *Dozithée*, ſe livra à lui, à condition que le pere du Prophete ſortirait inceſſamment du Purgatoire, & que la prédiction s'accomplirait; & *Glebo* continua ſon commerce avec l'ancienne Czarine.

Ce fut principalement ſur la foi de ces prédictions, que le Czarovitz s'évada, & alla attendre la mort de ſon pere dans les pays étrangers. Tout cela fut bientôt découvert. *Dozithée* & *Glebo* furent arrêtés; les lettres

de la Princeſſe *Marie* à *Dozithée* & d'*Hélene* à *Glebo*, furent lues en plein Sénat. La Princeſſe *Marie* fut enfermée à Schluſſelbourg, l'ancienne Czarine transférée dans un autre Couvent, où elle fut priſonniere. *Dozithée* & *Glebo*, tous les complices de cette vaine & ſuperſtitieuſe intrigue, furent appliqués à la queſtion, ainſi que les confidens de l'évaſion d'*Alexis*. Son Confeſſeur, ſon Gouverneur, ſon Maréchal de Cour, moururent tous dans les ſupplices.

On voit donc à quel prix cher & funeſte PIERRE *le Grand* acheta le bonheur qu'il procura à ſes peuples; combien d'obſtacles publics & ſecrets il eut à ſurmonter, au milieu d'une guerre longue & difficile, des ennemis au dehors, des rebelles au dedans, la moitié de ſa famille animée contre lui, la plupart des Prêtres obſtinément déclarés contre ſes entrepriſes, preſque toute la nation irritée longtems contre ſa propre félicité, qui ne lui était pas encore ſenſible; des préjugés à détruire dans les têtes, le mécontentement à calmer dans les cœurs. Il fallait qu'une génération nouvelle, formée par ſes ſoins, embraſſât enfin les idées de bonheur & de gloire, que n'avaient pu ſupporter leurs peres.

CHA-

CHAPITRE ONZIEME.

Travaux & Etabliſſemens vers l'an 1718. & ſuivans.

PEndant cette horrible cataſtrophe il parut bien que PIERRE n'était que le pere de ſa patrie, & qu'il conſidérait ſa nation comme ſa famille. Les ſupplices dont il avait été obligé de punir la partie de la nation qui voulait empêcher l'autre d'être heureuſe, étaient des ſacrifices faits au public par une néceſſité douloureuſe.

Ce fut dans cette année 1718, époque de l'exhérédation & de la mort de ſon fils ainé, qu'il procura le plus d'avantages à ſes ſujets, par la police générale auparavant inconnue, par les manufactures & les fabriques en tout genre, ou établies ou perfectionnées, par les branches nouvelles d'un commerce qui commençait à fleurir, & par ces canaux qui joignent les fleuves, les mers & les peuples que la nature a ſéparés. Ce ne ſont pas-là de ces événemens frappans qui charment le commun des lecteurs, de ces intrigues de Cour qui amuſent la malignité, de ces grandes révolutions qui intéreſſent la curioſité ordinaire des hom-

hommes; mais ce ſont les reſſorts véritables de la félicité publique, que les yeux philoſophiques aiment à conſidérer.

Il y eut donc un Lieutenant-Général de la Police de tout l'Empire, établi à Péterſbourg à la tête d'un Tribunal, qui veillait au maintien de l'ordre d'un bout de la Ruſſie à l'autre. Le luxe dans les habits; & les jeux de hazard, plus dangereux que le luxe, furent ſévérement défendus. On établit des Ecoles d'Arithmétique, déjà ordonnées en 1716 dans toutes les villes de l'Empire. Les Maiſons pour les orphelins & pour les enfans trouvés, déjà commencées, furent achevées, dotées & remplies.

Nous joindrons ici tous les établiſſemens utiles, auparavant projettés, & finis quelques années après. Toutes les grandes villes furent délivrées de la foule odieuſe de ces mendians, qui ne veulent avoir d'autre métier que celui d'importuner ceux qui en ont, & de traîner, aux dépens des autres hommes, une vie miſérable & honteuſe; abus trop ſouffert dans d'autres Etats.

Les riches furent obligés de bâtir à Péterſbourg des maiſons régulieres, ſuivant leur fortune. Ce fut une excellente police, de faire

venir

venir ſans fraix tous les matériaux à Péters-bourg, par toutes les barques & chariots qui revenaient à vuide des provinces voiſines.

Les poids & les meſures furent fixés & rendus uniformes, ainſi que les loix. Cette uniformité tant deſirée, & ſi inutilement dans des Etats dès long-tems policés, fut établie en Ruſſie ſans difficulté & ſans murmure: & nous penſons que parmi nous cet établiſſement ſalutaire ſerait impraticable. Le prix des denrées néceſſaires fut réglé; ces fanaux que *Louis XIV.* établit le premier dans Paris, qui ne ſont pas même encore connus à Rome, éclairerent pendant la nuit la ville de Pétersbourg: les pompes pour les incendies, les barrieres dans les rues ſolidement pavées; tout ce qui regarde la ſûreté, la propreté & le bon ordre, les facilités pour le commerce intérieur, les privileges donnés à des étrangers, & les réglemens qui empêchaient l'abus de ces privileges; tout fit prendre à Pétersbourg & à Moſcou une face nouvelle.

On perfectionna plus que jamais les fabriques des armes, ſur-tout celle que le Czar avait formée à dix milles environ de Pétersbourg; il en était le premier Intendant; mil-

le ouvriers y travailloient souvent sous ses yeux. Il allait donner ses ordres lui-même à tous les entrepreneurs des moulins à grains, à poudre, à scie; aux directeurs des fabriques de corderies & de voiles, des briquetteries, des ardoises, des manufactures de toiles; beaucoup d'ouvriers de toute espece lui arriverent de France: c'était le fruit de son voyage.

Il établit un Tribunal de commerce dont les membres étaient mi-partie nationaux & étrangers, afin que la faveur fût égale pour tous les fabriquans & pour tous les artistes. Un Français forma une manufacture de très-belles glaces à Pétersbourg, avec le secours du Prince *Menzikoff*. Un autre fit travailler à des tapisseries de haute-lisse sur le modele de celles des *Gobelins*, & cette manufacture est encore aujourd'hui très-encouragée. Un troisieme fit réussir les fileries d'or & d'argent, & le Czar ordonna qu'il ne serait employé par année dans cette manufacture que quatre-mille marcs, soit d'argent, soit d'or, afin de n'en point diminuer la masse dans ses Etats.

Il donna trente-mille roubles, c'est-à-dire cent-cinquante-mille livres de France, avec

tous

tous les matériaux & tous les instrumens nécessaires, à ceux qui entreprirent les manufactures de draperies & les autres étoffes de laine. Cette libéralité utile le mit en état d'habiller ses troupes de draps faits dans son pays: auparavant on tirait ces draps de Berlin & d'autres pays étrangers.

On fit à Moscou d'aussi belles toiles qu'en Hollande, & à sa mort il y avait déjà à Moscou & à Jaroslau quatorze fabriques de toiles de lin & de chanvre.

On n'aurait certainement pas imaginé autrefois, lorsque la soye était vendue en Europe au poids de l'or, qu'un jour au-delà du lac Ladoga, sous un climat glacé & dans des marais inconnus, il s'éléverait une ville opulente & magnifique, dans laquelle la soye de Perse se manufacturerait aussi-bien que dans Ispahan. Pierre l'entreprit & y réussit. Les mines de fer furent exploitées mieux que jamais; on découvrit quelques mines d'or & d'argent; & un Conseil des mines fut établi pour constater si les exploitations donneraient plus de profit qu'elles ne coûteraient de dépense.

Pour faire fleurir tant de Manufactures, tant

tant d'Arts différens, tant d'Entreprises, ce n'était pas assez de signer des Patentes & de nommer des Inspecteurs; il fallait dans ces commencemens qu'il vît tout par ses yeux, & qu'il travaillât même de ses mains, comme on l'avait vu auparavant construire des vaisseaux, les appareiller & les conduire. Quand il s'agissait de creuser des canaux dans des terres fangeuses & presque impraticables, on le voyait quelquefois se mettre à la tête des travailleurs, fouiller la terre & la transporter lui-même.

Il fit, cette année 1718, le plan du canal & des écluses de Ladoga. Il s'agissait de faire communiquer la Néva à une autre riviere navigable, pour amener facilement les marchandises à Pétersbourg, sans faire un grand détour par le lac Ladoga, trop sujet aux tempêtes, & souvent impraticable pour les barques; il nivela lui-même le terrein; on conserve encore les instrumens dont il se servit pour ouvrir la terre, & la voiturer; cet exemple fut suivi de toute sa Cour, & hâta un ouvrage qu'on regardait comme impossible: il a été achevé après sa mort, car aucune de ses entreprises reconnues possibles n'a été abandonnée.

Le

Le grand canal de Cronstadt, qu'on met aisément à sec, & dans lequel on carene & on radoube les vaisseaux de guerre, fut aussi commencé dans le tems même des procédures contre son fils.

Il bâtit cette même année la ville neuve de Ladoga. Bientôt après il tira ce canal qui joint la Mer Caspienne au Golfe de Finlande & à l'Océan; d'abord les eaux de deux rivieres qu'il fit communiquer, reçoivent les barques qui ont remonté le Volga: de ces rivieres on passe par un autre canal dans le lac d'Ilmen; on entre ensuite dans le canal de Ladoga, d'où les marchandises peuvent être transportées par la grande mer dans toutes les parties du Monde.

Occupé de ces travaux qui s'exécutaient sous ses yeux, il portait ses soins jusqu'au Camchatka à l'extrémité de l'Orient, & il fit bâtir deux forts dans ce pays, si longtems inconnu au reste du Monde. Cependant des Ingénieurs tirés de son Académie de Marine établie en 1715, marchaient déjà dans tout l'Empire pour lever des Cartes exactes, & pour mettre sous les yeux de tous les hommes cette vaste étendue de contrées qu'il avait policées & enrichies.

CHAPITRE DOUZIEME.

DU COMMERCE.

LE Commerce extérieur était presque tombé entiérement avant lui, il le fit renaître. On sait assez que le Commerce a changé plusieurs fois son cours dans le Monde. La Russie Méridionale était avant *Tamerlan* l'entrepôt de la Grece, & même des Indes; les Génois étaient les principaux facteurs. Le Tanaïs & le Boristhene étaient chargés des productions de l'Asie. Mais lorsque *Tamerlan* eut conquis, sur la fin du quatorzieme siecle, la Chersonese Taurique, appellée depuis la Crimée, lorsque les Turcs furent maîtres d'Azoph, cette grande branche du Commerce du Monde fut anéantie. PIERRE avait voulu la faire revivre en se rendant maître d'Azoph. La malheureuse campagne du Pruth lui fit perdre cette ville, & avec elle toutes les vues du Commerce par la Mer Noire; il restait à s'ouvrir la voye d'un Négoce non moins étendu par la Mer Caspienne. Déjà dans le seizieme siecle, & au commencement du dix-septieme, les Anglais, qui avaient fait naître le Com-

Commerce à Archangel, l'avaient tenté sur la Mer Caspienne; mais toutes ces épreuves furent inutiles.

Nous avons déjà dit que le pére de PIERRE *le Grand* avait fait bâtir un vaisseau par un Hollandais pour aller trafiquer d'Astracan sur les côtes de la Perse: le vaisseau fut brûlé par le rebelle *Stenkorazin*. Alors toutes les espérances de négocier en droiture avec les Persans s'évanouirent. Les Arméniens qui sont les facteurs de cette partie de l'Asie, furent reçus par PIERRE *le Grand* dans Astracan; on fut obligé de passer par leurs mains, & de leur laisser tout l'avantage du Commerce: c'est ainsi que dans l'Inde on en use avec les Banians, & que les Turcs, ainsi que beaucoup d'Etats Chrétiens, en usent avec les Juifs; car ceux qui n'ont qu'une ressource se rendent toujours très-savans dans l'Art qui leur est nécessaire: les autres peuples deviennent volontairement tributaires d'un sçavoir-faire qui leur manque.

PIERRE avait déjà remédié à cet inconvénient, en faisant un Traité avec l'Empereur de Perse, par lequel toute la soye qui ne serait pas destinée aux Manufactures Persanes,

ferait livrée aux Arméniens d'Astracan, pour être par eux transportée en Russie.

Les troubles de la Perse détruisirent bientôt cet arrangement. Nous verrons comment le Sha, ou Empereur Persan, *Hussein*, persécuté par des rebelles, implora l'assistance de PIERRE; & comment PIERRE, après avoir soutenu des guerres si difficiles contre les Turcs & contre les Suédois, alla conquérir trois provinces de Perse; mais il n'est ici question que du Commerce.

Du Commerce avec la Chine.

L'entreprise de négocier avec la Chine semblait devoir être la plus avantageuse. Deux Etats immenses qui se touchent, & dont l'un possede réciproquement ce qui manque à l'autre, paraissaient être tous deux dans l'heureuse nécessité de lier une correspondance utile, sur-tout depuis la paix jurée solemnellement entre l'Empire Russe & l'Empire Chinois en l'an 1689, selon notre maniere de compter.

Les premiers fondemens de ce Commerce avaient été jettés dès l'année 1653. Il se forma dans Tobol des Compagnies de Sibériens & de familles de Boukarie établies en Sibérie

rie. Ces caravanes passerent par les plaines des Kalmoucks, traverserent ensuite les déserts jusqu'à la Tartarie Chinoise, & firent des profits considérables: mais les troubles survenus dans le pays des Kalmoucks, & les querelles des Russes & des Chinois pour les frontieres, dérangerent ces entreprises.

Après la paix de 1689, il était naturel que les deux Nations convinssent d'un lieu neutre, où les marchandises seraient portées. Les Sibériens, ainsi que tous les autres peuples, avaient plus besoin des Chinois, que les Chinois n'en avaient d'eux: ainsi on demanda la permission à l'Empereur de la Chine d'envoyer des caravanes à Pekin, & on l'obtint aisément au commencement du siecle où nous sommes.

Il est très-remarquable que l'Empereur *Camhi* avait permis qu'il y eût déjà dans un fauxbourg de Pekin une Eglise Russe, desservie par quelques Prêtres de Sibérie, aux dépens même du Trésor Impérial. *Camhi* avait eu l'indulgence de bâtir cette Eglise en faveur de plusieurs familles de la Sibérie Orientale, dont les unes avaient été faites prisonnieres avant la paix de 1689, & les autres étaient des transfuges.

fuges. Aucune d'elles après la paix de Nipchou, n'avait voulu retourner dans sa patrie: le climat de Pekin, la douceur des mœurs Chinoises, la facilité de se procurer une vie commode par un peu de travail, les avaient toutes fixées à la Chine. Leur petite Eglise Grecque n'était point dangereuse au repos de l'Empire, comme l'ont été les établissemens des Jésuites. L'Empereur *Camhi* favorisait d'ailleurs la liberté de conscience: cette tolérance fut établie de tout tems dans toute l'Asie, ainsi qu'elle le fut autrefois dans la Terre entiere jusqu'au tems de l'Empereur Romain *Théodose I.* Ces familles Russes s'étant mêlées depuis aux familles Chinoises, ont abandonné leur Christianisme, mais leur Eglise subsiste encore.

Il fut établi que les caravanes de Sibérie jouiraient toujours de cette Eglise quand elles viendraient apporter des fourrures, & d'autres objets de Commerce à Pekin: le voyage, le séjour & le retour se faisaient en trois années. Le Prince *Gagarin*, Gouverneur de la Sibérie, fut vingt ans à la tête de ce Commerce. Les caravanes étaient quelquefois très-nombreuses, & il était difficile de contenir

nir la populace qui composait le plus grand nombre.

On passait sur les terres d'un Prêtre Lama, espece de Souverain qui réside sur la riviere d'Orkon, & qu'on appelle le *Koutoukas* : c'est un Vicaire du grand Lama, qui s'est rendu indépendant, en changeant quelque chose à la religion du pays, dans laquelle l'ancienne opinion Indienne de la métempsycose est l'opinion dominante : on ne peut mieux comparer ce Prêtre qu'aux Evêques Luthériens de Lubek & d'Osnabruk, qui ont secoué le joug de l'Evêque de Rome. Ce Prélat Tartare fut insulté par les caravanes ; les Chinois le furent aussi. Le Commerce fut encore dérangé par cette mauvaise conduite ; & les Chinois menacerent de fermer l'entrée de leur Empire à ces caravanes, si on n'arrêtait pas ces désordres. Le Commerce avec la Chine était alors très-avantageux aux Russes ; ils rapportaient de l'or, de l'argent & des pierreries. Le plus gros rubis qu'on connaisse dans le Monde, fut apporté de la Chine au Prince *Gagarin*, passa depuis dans les mains de *Menzikoff*, & est actuellement un des ornemens de la Couronne Impériale.

Les vexations du Prince *Gagarin* nuisirent beaucoup au Commerce qui l'avait enrichi: mais enfin elles le perdirent lui-même: il fut accusé devant la Chambre de Justice établie par le Czar, & on lui trancha la tête une année après que le Czarowitz fut condamné, & que la plupart de ceux qui avaient eu des liaisons avec ce *Prince* furent exécutés à mort.

En ce tems-là même, l'Empereur *Camhi* se sentant affaiblir, & ayant l'expérience que les Mathématiciens d'Europe étaient plus savans que les Mathématiciens de la Chine, crut que les Médecins d'Europe valaient aussi mieux que les siens; il fit prier le Czar par les Ambassadeurs qui revenaient de *Pekin* à Pétersbourg, de lui envoyer un Médecin. Il se trouva un Chirurgien Anglais à Pétersbourg, qui s'offrit à faire ce personnage; il partit avec un nouvel Ambassadeur, & avec *Laurent Lange*, qui a laissé une description de ce voyage. Cette ambassade fut reçue & défrayée avec magnificence. Le Chirurgien Anglais trouva l'Empereur en bonne santé, & passa pour un Médecin très-habile. La caravane qui suivit cette ambassade, gagna beaucoup; mais de nouveaux excès commis par cette caravane

même,

même, indisposerent tellement les Chinois, qu'on renvoya *Lange*, alors Résident du Czar auprès de l'Empereur de la Chine, & qu'on renvoya avec lui tous les Marchands de Russie.

L'Empereur *Camhi* mourut; son fils *Yontchin*, aussi sage, & plus ferme que son pere, celui-là même qui chassa les Jésuites de son Empire, comme le Czar les en avait chassés en 1718, conclut avec PIERRE un Traité, par lequel les caravanes Russes ne commenceraient plus que sur les frontieres des deux Empires. Il n'y a que les facteurs dépêchés au nom du Souverain, ou de la Souveraine de la Russie, qui ayent la permission d'entrer dans Pekin; ils y sont logés dans une vaste maison que l'Empereur *Camhi* avait assignée autrefois aux Envoyés de la Corée. Il y a long-tems qu'on n'a fait partir ni de caravanes ni de facteurs de la Couronne pour la ville de Pekin. Ce Commerce est languissant, mais prêt à se ranimer.

Du Commerce de Pétersbourg & des autres Ports de l'Empire.

On voyait dès-lors plus de deux-cens vaisseaux étrangers aborder chaque année à la

nouvelle ville Impériale. Ce Commerce s'est accru de jour en jour, & a valu plus d'une fois cinq millions (argent de France) à la Couronne. C'était beaucoup plus que l'intérêt des fonds que cet établissement avait coûté. Ce Commerce diminua beaucoup celui d'Archangel : & c'est ce que voulait le fondateur, parce qu'Archangel est trop impraticable, trop éloigné de toutes les nations, & que le commerce qui se fait sous les yeux d'un Souverain appliqué est toujours plus avantageux. Celui de la Livonie resta toujours sur le même pied. La Russie en général a trafiqué avec succès; mille à douze-cens vaisseaux tous les ans sont entrés dans ses ports, & PIERRE a su joindre l'utilité à la gloire.



CHA-

CHAPITRE TREIZIEME.

DES LOIX.

ON fait que les bonnes Loix font rares, mais que leur exécution l'eft encore davantage. Plus un Etat eft vafte, & compofé de nations diverfes, plus il eft difficile de les réunir par une même Jurifprudence. Le pere du Czar PIERRE avait fait rédiger un Code fous le titre d'*Oulogénie*; il était même imprimé, mais il s'en fallait beaucoup qu'il pût fuffire.

PIERRE avait, dans fes voyages, amaffé des matériaux pour rebâtir ce grand édifice qui croûlait de toutes parts: il tira des inftructions du Dannemarc, de la Suede, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France, & prit de ces différentes nations ce qu'il crut qui convenait à la fienne.

Il y avait une Cour de Boyars, qui décidait en dernier reffort des affaires contentieufes: le rang & la naiffance y donnaient féance, il fallait que la fcience la donnât: cette Cour fut caffée.

Il créa un Procureur-Général, auquel il joignit quatre Affeffeurs, dans chacun des Gouver-

vernemens de l'Empire : ils furent chargés de veiller à la conduite des Juges, dont les sentences ressortirent au Sénat qu'il établit : chacun de ces Juges fut pourvu d'un exemplaire de l'*Oulogénie*, avec les additions & les changemens nécessaires, en attendant qu'on pût rédiger un Corps complet de Loix.

Il défendit à tous ces Juges, sous peine de mort, de recevoir ce que nous appellons *des épices* : elles sont médiocres chez nous, mais il serait bon qu'il n'y en eût point. Les grands fraix de notre Justice sont les salaires des subalternes, la multiplicité des écritures, & surtout cet usage onéreux dans les procédures de composer les lignes de trois mots, & d'accabler ainsi sous un tas immense de papiers les fortunes des citoyens. Le Czar eut soin que les fraix fussent médiocres, & la Justice prompte. Les Juges, les Greffiers eurent des appointemens du trésor public, & n'acheterent point leurs charges.

Ce fut principalement dans l'année 1718, pendant qu'il instruisait solemnellement le procès de son fils, qu'il fit ces réglémens. La plupart des Loix qu'il porta, furent tirées de celles de la Suede, & il ne fit point de difficul-

té

té d'admettre dans les Tribunaux les prisonniers Suédois instruits de la Jurisprudence de leur pays, & qui ayant appris la langue de l'Empire, voulurent rester en Russie.

Les causes des particuliers ressortirent au Gouverneur de la province, & à ses Assesseurs; ensuite on pouvait en appeller au Sénat; & si quelqu'un, après avoir été condamné par le Sénat, en appellait au Czar même, il était déclaré digne de mort, en cas que son appel fût injuste: mais pour tempérer la rigueur de cette loi, il créa un Maître Général des requêtes, qui recevait les placets de tous ceux qui avaient au Sénat, ou dans les Cours inférieures, des affaires sur lesquelles la loi ne s'était pas encore expliquée.

Enfin il acheva en 1722 son nouveau Code, & il défendit sous peine de mort, à tous les Juges, de s'en écarter, & de substituer leur opinion particuliere à la loi générale. Cette ordonnance terrible fut affichée, & l'est encore dans tous les Tribunaux de l'Empire.

Il créait tout. Il n'y avait pas jusqu'à la société qui ne fût son ouvrage. Il régla les rangs entre les hommes suivant leurs emplois, depuis l'Amiral & le Maréchal jusqu'à l'Enseigne,

ſeigne, ſans aucun égard pour la naiſſance.

Ayant toujours dans l'eſprit, & voulant apprendre à ſa nation que des ſervices étaient préférables à des ayeux, les rangs furent auſſi fixés pour les femmes; & quiconque dans une aſſemblée prenait une place qui ne lui était pas aſſignée, payait une amende.

Par un réglement plus utile, tout ſoldat qui devenait Officier devenait Gentilhomme, & tout Boyard flétri par la Juſtice devenait roturier.

Après la rédaction de ces Loix & de ces Réglemens, il arriva que l'augmentation du Commerce, l'accroiſſement des villes & des richeſſes, la population de l'Empire, les nouvelles entrepriſes, la création de nouveaux emplois, amenerent néceſſairement une multitude d'affaires nouvelles, & de cas imprévus, qui tous étaient la ſuite des ſuccès mêmes de PIERRE dans ſa réforme générale de ſes Etats.

L'Impératrice *Eliſabeth* acheva le Corps des Loix que ſon pere avait commencé, & ces Loix ſe ſont reſſenties de la douceur de ſon regne.

CHA-

CHAPITRE QUATORZIEME.

DE LA RELIGION.

DAns ce tems-là même, PIERRE travaillait plus que jamais à la réforme du Clergé. Il avait aboli le Patriarchat, & cet acte d'autorité ne lui avait pas gagné le cœur des Ecclésiastiques. Il voulait que l'Administration Impériale fût toute-puissante, & que l'Administration Ecclésiastique fût respectée & obéissante. Son dessein était d'établir un Conseil de Religion toujours subsistant, qui dépendît du Souverain, & qui ne donnât de loix à l'Eglise, que celles qui seraient approuvées par le Maître de tout l'Etat, dont l'Eglise fait partie. Il fut aidé dans cette entreprise par un Archevêque de Novogorod, nommé *Théophane Procop*, ou *Procopoitz*, c'est-à-dire, fils de *Procop*.

Ce Prélat était savant & sage; ses voyages en diverses parties de l'Europe l'avaient instruit des abus qui y regnent: le Czar qui en avait été témoin lui-même, avait dans tous ses établissemens ce grand avantage, de pouvoir, sans contradiction, choisir l'utile, & éviter

éviter le dangereux. Il travailla lui-même en 1718 & 1719 avec cet Archevêque. Un Synode perpétuel fut établi, composé de douze membres, soit Evêques, soit Archimandrites, tous choisis par le Souverain. Ce College fut augmenté depuis jusqu'à quatorze.

Les motifs de cet établissement furent expliqués par le Czar dans un *Discours Préliminaire* : le plus remarquable, & le plus grand de ces motifs, est, „ qu'on n'a point à crain„ dre, sous l'administration d'un College de „ Prêtres, les troubles & les soulévemens qui „ pourraient arriver sous le gouvernement „ d'un seul Chef Ecclésiastique ; que le Peuple „ toujours enclin à la superstition, pourrait, „ en voyant d'un côté un Chef de l'Etat, & „ de l'autre un Chef de l'Eglise, imaginer „ qu'il y a en effet deux Puissances". Il cita sur ce point important l'exemple des longues divisions entre l'Empire & le Sacerdoce, qui ont ensanglanté tant de Royaumes.

Il pensait & il disait publiquement que l'idée des deux Puissances fondées sur l'allégorie de deux épées qui se trouverent chez les Apôtres, était une idée absurde.

Le Czar attribua à ce Tribunal le Droit Ecclésiasti-

cléſiaſtique de régler toute la diſcipline, l'examen des mœurs & de la capacité de ceux qui ſont nommés aux Evêchés par le Souverain, le jugement définitif des cauſes religieuſes dans leſquelles on appellait autrefois au Patriarche, la connaiſſance des revenus des Monaſteres & des diſtributions des aumônes.

Cette aſſemblée eut le titre de *très-ſaint Synode*, titre qu'avaient pris les Patriarches. Ainſi le Czar rétablit en effet la Dignité Patriarchale, partagée en quatorze membres, mais tous dépendans du Souverain, & tous faiſant ſerment de lui obéir, ſerment que les Patriarches ne faiſaient pas. Les membres de ce ſacré Synode aſſemblés avaient le même rang que les Sénateurs; mais auſſi ils dépendaient du Prince, ainſi que le Sénat.

Cette nouvelle adminiſtration, & le nouveau Code Eccléſiaſtique, ne furent en vigueur, & ne reçurent une forme conſtante, que quatre ans après, en l'année 1722. PIERRE voulut d'abord que le Synode lui préſentât ceux qu'il jugerait les plus dignes des Prélatures. L'Empereur choiſiſſait un Evêque, & le Synode le ſacrait. PIERRE préſidait ſouvent à cette aſſemblée. Un jour qu'il s'a-

giſſait de préſenter un Evêque, le Synode remarqua qu'il n'avait encore que des ignorans à préſenter au Czar: *Eh bien*, dit-il, *il n'y a qu'à choiſir le plus honnête homme, cela vaudra bien un ſavant.*

Il eſt à remarquer que dans l'Egliſe Grecque il n'y a point de ce que nous appellons *Abbés ſéculiers*: le petit collet n'y eſt connu que par ſon ridicule; mais par un autre abus, (puiſqu'il faut que tout ſoit abus dans le monde) les Prélats ſont tirés de l'Ordre Monaſtique. Les premiers Moines n'étaient que des ſéculiers, les uns dévots, les autres fanatiques, qui ſe retiraient dans des déſerts: ils furent raſſemblés enfin par *Saint Baſile*, reçurent de lui une regle, firent des vœux, & furent comptés pour le dernier Ordre de la Hiérarchie, par lequel il faut commencer pour monter aux dignités. C'eſt ce qui remplit de Moines la Grece & l'Aſie. La Ruſſie en était inondée; ils étaient riches, puiſſans; & quoique très-ignorans, ils étaient, à l'avénement de PIERRE, preſque les ſeuls qui ſuſſent écrire: ils en avaient abuſé dans les premiers tems, où ils furent ſi étonnés & ſi ſcandaliſés des innovations que faiſait PIERRE en

tout

tout genre. Il avait été obligé en 1703 de défendre l'encre & les plumes aux Moines : il fallait une permiſſion expreſſe de l'Archimandrite, qui répondait de ceux à qui il la donnait.

PIERRE voulut que cette Ordonnance ſubſiſtât. Il avait voulu d'abord qu'on n'entrât dans l'Ordre Monaſtique qu'à l'âge de cinquante ans, mais c'était trop tard ; la vie de l'homme eſt trop courte, on n'avait pas le tems de former des Evêques ; il régla avec ſon Synode, qu'il ſerait permis de ſe faire Moine à trente ans paſſés, mais jamais au-deſſous : défenſe aux militaires & aux cultivateurs d'entrer jamais dans un Couvent, à moins d'un ordre exprès de l'Empereur, ou du Synode : jamais un homme marié ne peut être reçu dans un Monaſtere, même après le divorce, à moins que ſa femme ne ſe faſſe auſſi Religieuſe de ſon plein conſentement, & qu'ils n'ayent point d'enfans. Quiconque eſt au ſervice de l'Etat ne peut ſe faire Moine, à moins d'une permiſſion expreſſe. Tout Moine doit travailler de ſes mains à quelque métier. Les Religieuſes ne doivent jamais ſortir de leur Monaſtere ; on leur donne la tonſure à l'âge de cinquante ans, comme aux Diaco-

 neſſes

neſſes de la primitive Egliſe; & ſi avant d'avoir reçu la tonſure, elles veulent ſe marier, non ſeulement elles le peuvent, mais on les y exhorte: réglement admirable dans un pays où la population eſt beaucoup plus néceſſaire que les Monaſteres.

PIERRE voulut que ces malheureuſes filles que Dieu a fait naître pour peupler l'Etat, & qui par une dévotion mal entendue enſéveliſſent dans les Cloîtres la race dont elles devaient être meres, fuſſent du moins de quelque utilité à la ſociété qu'elles trahiſſent: il ordonna qu'elles fuſſent toutes employées à des ouvrages de la main, convenables à leur ſexe. L'Impératrice *Catherine* ſe chargea de faire venir des ouvrieres du Brabant & de la Hollande; elle les diſtribua dans les Monaſteres, & on y fit bientôt des ouvrages dont *Catherine* & les Dames de ſa Cour ſe parerent.

Il n'y a peut-être rien au monde de plus ſage que toutes ces inſtitutions; mais ce qui mérite l'attention de tous les ſiecles, c'eſt le réglement que PIERRE porta lui-même, &
1724. qu'il adreſſa au Synode en 1724. Il fut aidé en cela par *Théophane Procopvitz*. L'ancienne Inſtitution Eccléſiaſtique eſt très-ſavamment expli-

expliquée dans cet Ecrit; l'oisiveté monachale y est combattue avec force; le travail non seulement recommandé, mais ordonné; & la principale occupation doit être de servir les pauvres: il ordonne que les soldats invalides soient repartis dans les Couvens, qu'il y ait des Religieux préposés pour avoir soin d'eux; que les plus robustes cultivent les terres appartenantes aux Couvens: il ordonne la même chose dans les Monasteres des filles; les plus fortes doivent avoir soin des jardins; les autres doivent servir les femmes & les filles malades, qu'on amene du voisinage dans le Couvent. Il entre dans les plus petits détails de ces différens services. Il destine quelques Monasteres de l'un & de l'autre sexe, à recevoir les orphelins, & à les élever.

Il semble, en lisant cette Ordonnance de PIERRE *le Grand* du 31 Janvier 1724, qu'elle soit composée à la fois par un Ministre d'Etat, & par un Pere de l'Eglise.

Presque tous les usages de cette Eglise sont différens des nôtres. Dès qu'un homme est Sous-diacre parmi nous, le mariage lui est interdit, & c'est un sacrilege pour lui de servir à peupler sa patrie. Au contraire, si-tôt qu'un

homme eſt ordonné Sous-diacre en Ruſſie, on l'oblige de prendre une femme: il devient Prêtre, Archiprêtre: mais pour devenir Evêque, il faut qu'il ſoit veuf & Moine.

Pierre défendit à tous les Curés d'employer plus d'un de leurs enfans au ſervice de leur Egliſe, de peur qu'une famille trop nombreuſe ne tyranniſât la Paroiſſe; & il ne leur fut permis d'employer plus d'un de leurs enfans, que quand la Paroiſſe le demandait elle-même. On voit que dans les plus petits détails de ces Ordonnances Eccléſiaſtiques, tout eſt dirigé au bien de l'Etat, & qu'on prend toutes les meſures poſſibles pour que les Prêtres ſoient conſidérés ſans être dangereux, & qu'ils ne ſoient ni avilis, ni puiſſans.

Je trouve dans des mémoires curieux compoſés par un Officier fort aimé de Pierre *le Grand*, qu'un jour on liſait à ce Prince le Chapitre du *Spectateur Anglais* qui contient un parallele entre lui & *Louis XIV*. Il dit, „ après l'avoir écouté, „ Je ne crois pas mé„ riter la préférence qu'on me donne ſur ce „ Monarque, mais j'ai été aſſez heureux pour „ lui être ſupérieur dans un point eſſentiel; „ j'ai forcé mon Clergé à l'obéiſſance & à la „ paix,

„ paix, & *Louis XIV.* s'est laissé subjuguer „ par le sien".

Un Prince qui passait les jours au milieu des fatigues de la guerre, & les nuits à rédiger tant de loix, à policer un si vaste Empire, à conduire tant d'immenses travaux dans l'espace de deux-mille lieues, avait besoin de délassemens. Les plaisirs ne pouvaient être alors ni aussi nobles, ni aussi délicats qu'ils le sont devenus depuis. Il ne faut pas s'étonner si PIERRE s'amusait à sa fête des Cardinaux, dont nous avons déjà parlé, & à quelques autres divertissemens de cette espece; ils furent quelquefois aux dépens de l'Eglise Romaine, pour laquelle il avait une aversion, très-pardonnable à un Prince du Rite Grec, qui veut être le maître chez lui. Il donna aussi de pareils spectacles aux dépens des Moines de sa patrie, mais des anciens Moines qu'il voulait rendre ridicules, tandis qu'il réformait les nouveaux.

Nous avons déjà vu qu'avant qu'il promulguât ses Loix Ecclésiastiques, il avait créé Pape un de ses fous, & qu'il avait célébré la fête du Conclave. Ce fou, nommé *Sotof*, était âgé de quatre-vingt-quatre ans. Le Czar ima-

gina de lui faire épouser une veuve de son âge, & de célébrer solemnellement cette noce; il fit faire l'invitation par quatre bêgues; des vieillards décrépits conduisaient la mariée; quatre des plus gros hommes de Russie servaient de coureurs: la musique était sur un char conduit par des ours, qu'on piquait avec des pointes de fer, & qui par leurs mugissemens formaient une basse digne des airs qu'on jouait sur le chariot. Les mariés furent bénis dans la Cathédrale par un Prêtre aveugle & sourd, à qui on avait mis des lunettes. La procession, le mariage, le repas des noces, les deshabillé des mariés, la cérémonie de les mettre au lit, tout fut également convenable à la bouffonnerie de ce divertissement.

Une telle fête nous paraît bien bizarre; mais l'est-elle plus que nos divertissemens du Carnaval? est-il plus beau de voir cinq-cens personnes portant sur le visage des masques hideux, & sur le corps des habits ridicules, sauter toute une nuit dans une salle sans se parler?

Nos anciennes fêtes des fous & de l'âne, & de l'Abbé des cornards dans nos Eglises, étaient-elles plus majestueuses, & nos comédies de la *Mere sotte* montraient-elles plus de génie?

CHA-

CHAPITRE QUINZIEME.

Des Négociations d'Aland. De la mort de Charles XII. &c. *De la Paix de Neuſtad.*

CEs travaux immenſes du Czar, ce détail de tout l'Empire Ruſſe, & le malheureux procès du Prince *Alexis* n'étaient pas les ſeules affaires qui l'occupaſſent: il fallait ſe couvrir au dehors, en réglant l'intérieur de ſes Etats. La guerre continuait toujours avec la Suede, mais mollement, & rallentie par les eſpérances d'une paix prochaine.

Il eſt conſtant que dans l'année 1717, le Cardinal *Alberoni*, Premier Miniſtre de *Philippe V.* Roi d'Eſpagne, & le Baron de *Goertz*, devenu maître de l'eſprit de *Charles XII.* avaient voulu changer la face de l'Europe, en réuniſſant PIERRE avec *Charles*, en détrônant le Roi d'Angleterre *George Premier*, en rétabliſſant *Staniſlas* en Pologne, tandis qu'*Alberoni* donnerait à *Philippe* ſon Maître la Régence de la France. *Goertz* s'était, comme on a vu, ouvert au Czar même. *Alberoni* avait entamé une négociation avec le Prince *Kourakin*, Ambaſſadeur du Czar à la Haye, par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne *Beretti Landi*,

Mantouan, transplanté en Espagne ainsi que le Cardinal.

C'étaient des étrangers qui voulaient tout bouleverser pour des Maîtres dont ils n'étaient pas nés sujets, ou plutôt pour eux-mêmes. *Charles XII.* donna dans tous ces projets, & le Czar se contenta de les examiner. Il n'avait fait dès l'année 1716, que de faibles efforts contre la Suede, plutôt pour la forcer à acheter la paix par la cession des provinces qu'il avait conquises, que pour achever de l'accabler

Déjà l'activité du Baron de *Goertz* avait obtenu du Czar qu'il envoyât des Plénipotentiaires dans l'Isle d'Aland, pour traiter de cette paix. L'Ecossais *Bruce*, Grand-Maître d'Artillerie en Russie, & le célebre *Osterman*, qui depuis fut à la tête des affaires, arriverent au Congrès précisément dans le tems qu'on arrêtait le Czarovitz dans Moscou. *Goertz* & *Gillembourg* étaient déjà au Congrès de la part de *Charles XII.* tous deux impatiens d'unir ce Prince avec PIERRE, & de se venger du Roi d'Angleterre. Ce qui était étrange, c'est qu'il y avait un Congrès, & point d'armistice. La flotte du Czar croisait toujours sur les côtes de Suede, & faisait des pri-

prises: il prétendait par ces hostilités accélérer la conclusion d'une paix si nécessaire à la Suede, & qui devait être si glorieuse à son vainqueur.

Déjà, malgré les petites hostilités qui duraient encore, toutes les apparences d'une paix prochaine étaient manifestes. Les Préliminaires étaient des actions de générosité, qui font plus d'effet que des signatures. Le Czar renvoya sans rançon le Maréchal *Erenschild*, que lui-même avait fait prisonnier; & le Roi de Suede rendit de même les Généraux *Trubetskoy* & *Galiovin*, prisonniers en Suede depuis la journée de Narva.

Les négociations avançaient, tout allait changer dans le Nord. *Goertz* proposait au Czar l'acquisition du Meklembourg. Le Duc *Charles* qui possédait ce Duché, avait épousé une fille du Czar *Ivan*, frere ainé de PIERRE. La Noblesse de son pays était soulevée contre lui. PIERRE avait une armée dans le Meklembourg, & prenait le parti du Prince qu'il regardait comme son gendre. Le Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre, se déclarait pour la Noblesse: c'était encore une maniere de mortifier le Roi d'Angleterre, en assu-

assurant le Meklembourg à PIERRE, déjà maître de la Livonie, & qui allait devenir plus puissant en Allemagne qu'aucun Electeur. On donnait en équivalent au Duc de Meklembourg le Duché de Courlande, & une partie de la Prusse, aux dépens de la Pologne, à laquelle on rendait le Roi *Stanislas*. Breme & Verden devaient revenir à la Suede, mais on ne pouvait en dépouiller le Roi *George Premier* que par la force des armes. Le projet de *Goertz* était donc, comme on l'a déjà dit, que PIERRE & *Charles XII.* unis non seulement par la paix, mais par une alliance offensive, envoyassent en Ecosse une armée. *Charles XII.* aprés avoir conquis la Norwege, devait descendre en personne dans la Grande-Bretagne, & se flattait d'y faire un nouveau Roi, après en avoir fait un en Pologne. Le Cardinal *Alberoni* promettait des subsides à PIERRE & à *Charles*. Le Roi *George*, en tombant, entraînait probablement dans sa chûte le Régent de France son Allié, qui demeurant sans support, était livré à l'Espagne triomphante, & à la France soulevée.

Alberoni & *Goertz* se croyaient sur le point de bouleverser l'Europe d'un bout à l'autre.

Une

Une balle de coulevrine, lancée au hazard des bastions de Friderieshal en Norwege, confondit tous ces projets; *Charles* XII. fut tué; la flotte d'Espagne fut battue par les Anglais; la conjuration fomentée en France, découverte & dissipée; *Albéroni* chassé d'Espagne; *Goertz* décapité à Stokholm; & de toute cette ligue terrible, à peine commencée, il ne resta de puissant que le Czar, qui ne s'étant compromis avec personne, donna la loi à tous ses voisins.

Toutes les mesures furent changées en Suede après la mort de *Charles XII*: il avait été despotique, & on n'élut sa sœur *Ulrique* Reine qu'à condition qu'elle renoncerait au despotisme. Il avait voulu s'unir avec le Czar contre l'Angleterre & ses Alliés, & le nouveau Gouvernement Suédois s'unit à ces Alliés contre le Czar.

Le Congrès d'Aland ne fut pas à-la-vérité rompu; mais la Suede liguée avec l'Angleterre, espéra que des flottes Anglaises envoyées dans la Baltique, lui procureraient une paix plus avantageuse. Les troupes Hanovriennes entrerent dans les Etats du Duc de Meklembourg, mais les troupes du Czar les en chasserent.

Février 1716.

Il

Il entretenait auſſi un corps de troupes en Pologne, qui en impoſait à la fois aux partiſans d'*Auguſte*, & à ceux de *Staniſlas*; & à l'égard de la Suede, il tenait une flotte, prête, qui devait ou faire une deſcente ſur les côtes, ou forcer le Gouvernement Suédois à ne pas faire languir le Congrès d'Aland. Cette flotte fut compoſée de douze grands vaiſſeaux de ligne, de pluſieurs du ſecond rang, de frégates & de galeres : le Czar en était le Vice-Amiral, commandant toujours ſous l'Amiral *Apraxin*.

Une eſcadre de cette flotte ſe ſignala d'abord contre une eſcadre Suédoiſe, & après un combat opiniâtre prit un vaiſſeau & deux frégates. PIERRE, qui encourageait par tous les moyens poſſibles la Marine qu'il avait créée, donna ſoixante-mille livres de notre monnoye aux Officiers de l'eſcadre, des médailles d'or, & ſur-tout des marques d'honneur.

Dans ce tems-là même la flotte Anglaiſe, ſous le commandement de l'Amiral *Norris*, entra dans la Mer Baltique, pour favoriſer les Suédois. PIERRE eut aſſez de confiance dans ſa nouvelle Marine, pour ne s'en pas laiſſer impoſer par les Anglais; il tint hardiment la mer,

mer, & envoya demander à l'Amiral Anglais, s'il venait simplement comme ami des Suédois, ou comme ennemi de la Russie. L'Amiral répondit qu'il n'avait point encore d'ordre positif. PIERRE, malgré cette réponse équivoque, ne laissa pas de tenir la mer.

Les Anglais en effet n'étaient venus que dans l'intention de se montrer, & d'engager le Czar par ces démonstrations à faire aux Suédois des conditions de paix acceptables. L'Amiral *Norris* alla à Copenhague, & les Russes firent quelques descentes en Suede dans le voisinage même de Stokholm ; ils ruinerent des forges de cuivre, ils brûlerent près de quinze mille maisons, & causerent assez de mal pour faire souhaiter aux Suédois que la paix fût incessamment conclue. Juillet 1719.

En effet, la nouvelle Reine de Suede pressa le renouvellement des négociations ; *Osterman* même fut envoyé à Stokholm ; les choses resterent dans cet état pendant toute l'année 1719.

L'année suivante, le Prince de Hesse, mari de la Reine de Suede, devenu Roi de son chef, par la cession de sa femme, commença son regne par l'envoi d'un Ministre à Pétersbourg, pour hâter cette paix tant desirée :

mais au milieu de ces négociations la guerre durait toujours.

La flotte Anglaise se joignit à la Suédoise, mais sans commettre encóre d'hostilités; il n'y avait point de rupture déclarée entre la Russie & l'Angleterre; l'Amiral *Norris* offrait la médiation de son Maître, mais il l'offrait à main armée; & cela même arrêtait les négociations. Telle est la situation des côtes de la Suede, & de celles des nouvelles provinces de Russie *sur* la *Mer Baltique*, que l'on peut aisément insulter celles de Suede, & que les autres sont d'un abord très-difficile. Il y parut bien, lorsque l'Amiral *Norris* ayant levé le masque, fit enfin une descente, conjointement avec les Suédois, dans une petite Isle de l'Estonie nommée Narguen, appartenante au Czar: ils brûlerent une cabane; mais les Russes dans le même tems descendirent vers Vasa, brûlerent quarante-un villages & plus de mille maisons, & causerent dans tout le pays un dommage inexprimable. Le Prince *Galitzin* prit quatre frégates Suédoises à l'abordage; il semblait que l'Amiral Anglais ne fût venu que pour voir de ses yeux à quel point le Czar avait rendu sa marine redoutable.

Juin 1720.

ble.

ble. *Norris* ne fit presque que se montrer à ces mêmes mers sur lesquelles on menait les quatre frégates Suédoises en triomphe au Port de Cronslot devant Pétersbourg. Il paraît que les Anglais en firent trop s'ils n'étaient que médiateurs, & trop peu s'ils étaient ennemis.

Enfin, le nouveau Roi de Suede demanda une suspension d'armes; & n'ayant pu réussir jusqu'alors par les menaces de l'Angleterre, il employa la médiation du Duc d'*Orléans*, Régent de France. Ce Prince, Allié de la Russie & de la Suede, eut l'honneur de la conciliation: il envoya *Campredon*, Plénipotentiaire à Pétersbourg, & de-là à Stokholm. Le Congrès s'assembla dans Neustadt, petite ville de Finlande; mais le Czar ne voulut accorder l'armistice que quand on fut sur le point de conclure, & de signer. Il avait une armée en Finlande, prête à subjuguer le reste de cette province; ses escadres menaçaient continuellement la Suede; il fallait que la paix ne se fît que suivant ses volontés. On souscrivit enfin à tout ce qu'il voulut: on lui céda à perpétuité tout ce qu'il avait conquis, depuis les frontieres de la Courlande jusqu'au fond du

Novem. 1720.

Février 1721.

Golfe de Finlande, & par-delà encore, le long du pays de Kexholm, & cette lisiere de la Finlande même, qui se prolonge des environs de Kexholm au Nord: ainsi il resta Souverain reconnu de la Livonie, de l'Estonie, de l'Ingrie, de la Carélie, du Pays de Vibourg, & des *Isles* voisines, qui lui assuraient encore la domination de la mer, comme les Isles d'Oesel, de Dago, de Mône, & beaucoup d'autres. Le tout formait une étendue de trois-cens lieues communes sur des largeurs inégales, & composait un grand Royaume, qui était le prix de vingt années de peines.

Cette paix de Neustad fut signée le 10 Septembre 1721 N. S. par son Ministre *Osterman* & le Général *Bruce*.

10 Septembre 1721.

PIERRE eut d'autant plus de joye, que se voyant délivré de la nécessité d'entretenir de grandes armées vers la Suede, libre d'inquiétude avec l'Angleterre & avec ses voisins, il se voyait en état de se livrer tout entier à la réforme de son Empire, déjà si bien commencée, & à faire fleurir en paix les Arts & le Commerce, introduits par ses soins avec tant de travaux.

Dans les premiers transports de sa joye, il écri-

écrivit à ses Plénipotentiaires: „ Vous avez
„ dressé le Traité comme si nous l'avions ré-
„ digé nous-mêmes, & si nous vous l'avions
„ envoyé pour le faire signer aux Suédois:
„ ce glorieux événement sera toujours pré-
„ sent à notre mémoire".

Des fêtes de toute espece signalerent la satisfaction des peuples dans tout l'Empire, & sur-tout à Pétersbourg. Les pompes triomphales que le Czar avait étalées pendant la guerre n'approchaient pas des réjouissances paisibles, au-devant desquelles tous les citoyens allaient avec transport: cette paix était le plus beau de ses triomphes; & ce qui plut bien plus encore que toutes ces fêtes éclatantes, ce fut une rémission entiere pour tous les coupables détenus dans les prisons, & l'abolition de tout ce qu'on devait d'impôts au trésor du Czar dans toute l'étendue de l'Empire jusqu'au jour de la publication de la paix. On brisa les chaînes d'une foule de malheureux: les voleurs publics, les assassins, les criminels de Léze-Majesté furent seuls exceptés.

Ce fut alors que le Sénat & le Synode décernerent à PIERRE les titres de *Grand*, d'*Empereur*, & de *Pere de la patrie*. Le Chancelier

Golofkin porta la parole au nom de tous les ordres de l'Etat dans l'Eglise Cathédrale: les Sénateurs crierent ensuite trois fois, *Vive notre Empereur & notre Pere*; & ces acclamations furent suivies de celles du peuple. Les Ministres de France, d'Allemagne, de Pologne, de Dannemarc, de Hollande, le féliciterent le même jour, le nommerent de ces titres qu'on venait de lui donner, & reconnurent Empereur celui qu'on avait déjà désigné publiquement par ce titre en Hollande, après la bataille de Pultava. Les noms de *Pere* & de *Grand* étaient des noms glorieux, que personne ne pouvait lui disputer dans l'Europe; celui d'*Empereur* n'était qu'un titre honorifique, décerné par l'usage à l'Empereur d'Allemagne, comme Roi titulaire des Romains; & ces appellations demandent du tems pour être formellement usitées dans les Chancelleries des Cours, où l'étiquette est différente de la gloire. Bientôt après PIERRE fut reconnu Empereur par toute l'Europe, excepté par la Pologne, que la discorde divisait toujours, & par le Pape, dont le suffrage est devenu fort inutile, depuis que la Cour Romaine à perdu son crédit à mesure que les nations se sont éclairées.

CHA-

CHAPITRE SEIZIEME.

DES CONQUÊTES EN PERSE.

LA ſituation de la Ruſſie eſt telle, qu'elle a néceſſairement des intérêts à ménager avec tous les peuples qui habitent vers le cinquantieme degré de latitude. Quand elle fut mal gouvernée, elle fut en proye tour à tour aux Tartares, aux Suédois, aux Polonois; & ſous un Gouvernement ferme & vigoureux, elle fut redoutable à toutes les nations. PIERRE avait commencé ſon regne par un Traité avantageux avec la Chine. Il avait à la fois combattu les Suédois & les Turcs: il finit par conduire des armées en Perſe.

La Perſe commençait à tomber dans cet état déplorable où elle eſt encore de nos jours. Qu'on ſe figure la guerre de trente ans dans l'Allemagne, les tems de la Fronde, les tems de la *St. Barthelemi*, & de *Charles VI.* & du Roi *Jean* en France, les guerres civiles d'Angleterre, la longue dévaſtation de la Ruſſie entiere par les Tartares, ou ces mêmes Tartares envahiſſant la Chine; on aura quelque

 idée

idée des fléaux qui ont désolé la Perse.

Il suffit d'un Prince faible & inappliqué, & d'un sujet puissant & entreprenant, pour plonger un Royaume entier dans cet abîme de désastres. Le Sha, ou Shac, ou Sophi de Perse *Hussein*, descendant du grand Sha *Abas*, était alors sur le trône: il se livrait à la mollesse; son Premier Ministre commit des injustices & des cruautés que la faiblesse d'*Hussein* toléra: voilà la source de quarante ans de carnage.

La Perse, de-même que la Turquie, a des provinces différemment gouvernées; elle a des sujets immédiats, des vassaux, des Princes tributaires, des Peuples mêmes à qui la Cour payait un tribut sous le nom de pension ou de subside; tels étaient, par exemple, les peuples du Daguestan, qui habitent les branches du Mont Caucase, à l'occident de la Mer Caspienne: ils faisaient autrefois partie de l'ancienne Albanie; car tous les peuples ont changé leurs noms & leurs limites; ces peuples s'appellent aujourd'hui les Lesguis; ce sont des montagnards plutôt sous la protection que sous la domination de la Perse: on leur payait des subsides pour défendre ces frontieres.

A l'autre extrémité de l'Empire vers les Indes, était le Prince de Candahar, qui commandait à la milice des Aguans. Ce Prince était un vassal de la Perse, comme les Hospodars de Valachie & de Moldavie sont vassaux de l'Empire Turc: ce vasselage n'est point héréditaire; il ressemble parfaitement aux anciens Fiefs établis dans l'Europe par les especes de Tartares qui bouleversèrent l'Empire Romain. La milice des Aguans gouvernée par le Prince de Candahar, était celle de ces mêmes Albanois des côtes de la Mer Caspienne, voisins du Daguestan, mêlés de Circasses & de Géorgiens, pareils aux anciens Mammelucs qui subjuguerent l'Egypte: on les appella les Aguans par corruption. *Timur*, que nous nommons *Tamerlan*, avait mené cette milice dans l'Inde, & elle resta établie dans cette province de Candahar, qui tantôt appartint à l'Inde, tantôt à la Perse. C'est par ces Aguans & par ces Lesguis que la révolution commença.

Myr Veitz, ou *Mirivitz*, Intendant de la province, préposé uniquement à la levée des tributs, assassina le Prince de Candahar, souleva la milice, & fut maître du Candahar jusqu'à sa mort arrivée en 1717. Son frere

lui ſuccéda paiſiblement, en payant un léger tribut à la Porte Perſane. Mais le fils de *Miriwitz*, né avec la même ambition que ſon pere, aſſaſſina ſon oncle, & voulut devenir un conquérant. Ce jeune homme s'appellait *Myr Mahmoud*; mais il ne fut connu en Europe que ſous le nom de ſon pere, qui avait commencé la rebellion. *Mahmoud* joignit à ſes Aguans ce qu'il put ramaſſer de Guebres, anciens Perſes diſperſés autrefois par le Calife *Omar*, toujours attachés à la Religion des Mages, ſi floriſſante autrefois ſous *Cyrus*, & toujours ennemis ſecrets des nouveaux Perſans. Enfin il marcha dans le cœur de la Perſe à la tête de cent-mille combattans.

Dans le même tems les Leſguis ou Albanois, à qui le malheur des tems n'avait pas permis qu'on payât leurs *ſubſides*, deſcendirent en armes de leurs montagnes, de ſorte que l'incendie s'alluma dès deux bouts de l'Empire jusqu'à la capitale.

Ces Leſguis ravagerent tout le pays qui s'étend le long du bord occidental de la Mer Caſpienne juſqu'à Derbent, ou la Porte de fer. Dans cette contrée qu'ils dévaſterent, eſt la ville de Shamachie, à quinze lieues communes

de

de la mer : on prétend que c'eſt l'ancienne demeure de *Cyrus*, à laquelle les Grecs donnerent le nom de *Cyropolis* ; car nous ne connaiſſons que par les Grecs la poſition & les noms de ce pays ; & de-même que les Perſans n'eurent jamais de Prince qu'ils appellaſſent *Cyrus*, ils eurent encore moins de ville qui s'appellât *Cyropolis*. C'eſt ainſi que les Juifs, qui ſe mêlerent d'écrire quand ils furent établis dans Alexandrie, imaginerent une ville de Scithopolis, bâtie, diſaient-ils, par les Scithes auprès de la Judée ; comme ſi les Scithes & les anciens Juifs avaient pu donner des noms Grecs à des villes.

Cette ville de Shamachie était opulente. Les Arméniens voiſins de cette partie de la Perſe y faiſaient un commerce immenſe, & PIERRE venait d'y établir à ſes frais une Compagnie de Marchands Ruſſes, qui commençait à être floriſſante. Les Leſguis ſurprirent la ville, la ſaccagerent, égorgerent tous les Ruſſes qui trafiquaient ſous la protection de *Sha Huſſein*, & pillerent leurs magaſins, dont on fit monter la perte à près de quatre millions de roubles.

PIERRE envoya demander ſatisfaction à

l'Empereur *Huſſein*, qui diſputait encore ſa Couronne, & au Tyran *Mahmoud* qui l'uſurpait. *Huſſein* ne put lui rendre juſtice, & *Mahmoud* ne le voulut pas. PIERRE réſolut de ſe faire juſtice lui-même, & de profiter des déſordres de la Perſe.

Myr Mahmoud pourſuivait toujours en Perſe le cours de ſes conquêtes. Le Sophi apprenant que l'Empereur de Ruſſie ſe préparait à entrer dans la Mer Caſpienne, pour venger le meurtre de ſes ſujets égorgés dans Shamachie, le pria ſecrettement, par la voye d'un Arménien, de venir en même tems au ſecours de la Perſe.

PIERRE méditait depuis long-tems le projet de dominer ſur la Mer Caſpienne par une puiſſante Marine, & de faire paſſer par ſes Etats le Commerce de la Perſe & d'une partie de l'Inde. Il avait fait ſonder les profondeurs de cette mer, examiner les côtes, & dreſſer des cartes exactes. Il partit donc pour la Perſe le 15 Mai 1722. Son épouſe l'accompagna dans ce voyage comme dans les autres. On deſcendit le Volga juſqu'à la ville d'Aſtrakan. De-là il courut faire rétablir les canaux qui devaient joindre la Mer Caſpienne,

la

la Mer Baltique & la Mer Blanche; ouvrage qui a été achevé en partie ſous le regne de ſon petit-fils.

Pendant qu'il dirigeait ſes ouvrages, ſon Infanterie, ſes munitions étaient déjà ſur la Mer Caſpienne. Il avait vingt-deux-mille hommes d'Infanterie, neuf-mille Dragons, quinze-mille Coſaques: trois-mille Matelots manœuvraient, & pouvaient ſervir de ſoldats dans les deſcentes. La Cavalerie prit le chemin de terre par des déſerts où l'eau manque ſouvent; & quand on a paſſé ces déſerts, il faut franchir les montagnes du Caucaſe, où trois-cens hommes pourraient arrêter une armée; mais dans l'anarchie où était la Perſe, on pouvait tout tenter.

Le Czar vogua environ cent lieues au Midi d'Aſtrakan, jusqu'à la petite ville d'Andréhof. On eſt étonné de voir le nom d'*André* ſur le rivage de la Mer d'Hircanie; mais quelques Géorgiens, autrefois eſpèce de Chrétiens, avaient bâti cette ville, & les Perſans l'avaient fortifiée; elle fut aiſément priſe. De-là on s'avança toujours par terre dans le Dagueſtan; on répandit des manifeſtes en Perſan & en Turc: il était néceſſaire de ménager

nager la Porte Ottomane, qui comptait parmi ses sujets, non seulement les Circasses & les Géorgiens voisins de ce pays, mais encore quelques grands vassaux, rangés depuis peu sous la protection de la Turquie.

Entre autres il y en avait un fort puissant nommé *Mahmoud d'Utmich*, qui prenoit le titre de Sultan, & qui osa attaquer les troupes de l'Empereur Russe; il fut défait entiérement, & la relation porte qu'on fit de son pays *un feu de joye*.

14 Sept. 1722. Bientôt PIERRE arriva à Derbent, que les Persans & les Turcs appellent *Demir-capi*, la Porte de fer: elle est ainsi nommée, parce qu'en effet il y avait une porte de fer du côté du Midi. C'est une ville longue & étroite, qui se joint par en haut à une branche escarpée du Caucase, & dont les murs sont baignés à l'autre bout par les vagues de la mer, qui s'élevent souvent au-dessus d'eux dans les tempêtes. Ces murs pourraient passer pour une merveille de l'Antiquité, hauts de quarante pieds & larges de six, flanqués de tours quarrées à cinquante pieds l'une de l'autre: tout cet ouvrage paraît d'une seule piece; il est bâti de grès & de coquillages broyés qui

ont

ont servi de mortier, & le tout forme une masse plus dure que le marbre; on peut y entrer par mer, mais la ville du côté de terre paraît inexpugnable. Il reste encore les débris d'une ancienne muraille, semblable à celle de la Chine, qu'on avait bâtie dans les tems de la plus haute antiquité; elle était prolongée des bords de la Mer Caspienne à ceux de la Mer Noire, & c'était probablement un rempart élevé par les anciens Rois de Perse, contre cette foule de Hordes Barbares qui habitaient entre ces deux mers.

La tradition Persane porte que la ville de Derbent fut en partie réparée & fortifiée par *Alexandre*; *Arrien* & *Quinte Curce* disent qu'en effet *Alexandre* fit relever cette ville: ils prétendent à-la-vérité que ce fut sur les bords du Tanaïs, mais c'est que de leur tems les Grecs donnaient le nom de Tanaïs au fleuve Cyrus, qui passe auprès de la ville. Il serait contradictoire qu'*Alexandre* eût bâti la Porte Caspienne sur un fleuve dont l'embouchure est dans le Pont-Euxin.

Il y avait autrefois trois ou quatre autres Portes Caspiennes en différens passages, toutes vraisemblablement construites dans la même vue; car

car tous les Peuples qui habitent l'Occident, l'Orient & le Septentrion de cette mer, ont toujours été des Barbares, redoutables au reste du Monde; & c'est de-là principalement que sont partis tous ces essains de Conquérans qui ont subjugué l'Asie & l'Europe.

Qu'il me soit permis de remarquer ici combien les Auteurs se sont plû dans tous les tems à tromper les hommes, & combien ils ont préféré une vaine éloquence à la vérité. *Quinte Curce* met dans la bouche de je ne sais quels Scithes un discours admirable, plein de modération & de philosophie, comme si les Tartares de ces Climats eussent été autant de sages, & comme si *Alexandre* n'avait pas été le Général nommé par les Grecs, contre le Roi de Perse, Seigneur d'une grande partie de la Scithie méridionale & des Indes. Les Rhéteurs qui ont cru imiter *Quinte Curce*, se sont efforcés de nous faire regarder ces sauvages du Caucase & des déserts, affamés de rapine & de carnage, comme les hommes du Monde les plus justes, & ils ont peint *Alexandre* vengeur de la Grece, & vainqueur de celui qui voulait l'asservir, comme un brigand qui courait le Monde sans raison & sans justice.

On

On ne ſonge pas que ces Tartares ne furent jamais que des deſtructeurs, & qu'*Alexandre* bâtit des villes dans leur propre pays ; c'eſt en quoi j'oſerais comparer PIERRE *le Grand* à *Alexandre* ; auſſi actif, auſſi ami des Arts utiles, plus appliqué à la Légiſlation, il voulut changer comme lui le commerce du Monde, & bâtit ou répara autant de villes qu'*Alexandre*.

Le Gouverneur de Derbent, à l'approche de l'Armée Ruſſe, ne voulut point ſoutenir de ſiege, ſoit qu'il crût ne pouvoir ſe défendre, ſoit qu'il préférât la protection de l'Empereur PIERRE à celle du Tyran *Mahmoud* : il apporta les clefs d'argent de la ville & du château : l'armée entra paiſiblement dans Derbent, & alla camper ſur le bord de la mer.

L'Uſurpateur *Mahmoud*, déjà maître d'une grande partie de la Perſe, voulut en vain prévenir le Czar & l'empêcher d'entrer dans Derbent. Il excita les Tartares voiſins, il accourut lui-même, mais Derbent était déjà rendu.

PIERRE ne put alors pouſſer plus loin ſes conquêtes. Les bâtimens qui apportaient de nouvelles proviſions, des chevaux, des recrues,

crues; avaient péri vers Aſtrakan, & la ſai-
5 Janvier. ſon s'avançait; il retourna à Moſcou & y entra en triomphe: là, ſelon ſa coutume, il rendit ſolemnellement compte de ſon expédition au Vice-Czar *Romadanosky*, continuant juſqu'au bout cette ſinguliere comédie, qui ſelon ce qui eſt dit dans ſon éloge prononcé à Paris à l'Académie des Sciences, aurait dû être jouée devant tous les Monarques de la Terre.

La Perſe était encore partagée entre *Husſein* & l'Uſurpateur *Mahmoud*. Le premier cherchait à ſe faire un appui de l'Empereur de Ruſſie; le ſecond craignait en lui un vengeur, qui lui arracherat le fruit de ſa rebellion. *Mahmoud* fit ce qu'il put pour ſoulever la Porte Ottomane contre PIERRE: il envoya une ambaſſade à Conſtantinople; les Princes du Dagueſtan, ſous la protection du Grand-Seigneur, dépouillés par les armes de la Ruſſie, demanderent vengeance. Le Divan craignit pour la Géorgie, que les Turcs comptaient au nombre de leurs Etats.

Le Grand-Seigneur fut prêt de déclarer la guerre. La Cour de Vienne & celle de *Paris* l'en empêcherent. L'Empereur d'*Allemagne* no-

notifia, que si les Turcs attaquaient la Russie, il serait obligé de la défendre. Le Marquis de *Bonac*, Ambassadeur de France à Constantinople, appuya habilement par ses représentations les menaces des Allemands; il fit sentir que c'était même l'intérêt de la Porte de ne pas souffrir qu'un rebelle Usurpateur de la Perse enseignât à détrôner les Souverains; que l'Empereur Russe n'avait fait que ce que le Grand-Seigneur aurait dû faire.

Pendant ces négociations délicates, le rebelle *Myr Mahmoud* s'était avancé aux portes de Derbent: il ravagea les pays voisins, afin que les Russes n'eussent pas de quoi subsister. La partie de l'ancienne Hyrcanie, aujourd'hui Guilan, fut saccagée, & ces peuples désespérés se mirent d'eux-mêmes sous la protection des Russes, qu'ils regarderent comme leurs libérateurs.

Ils suivaient en cela l'exemple du Sophi même. Ce malheureux Monarque avait envoyé un Ambassadeur à PIERRE *le Grand*, pour implorer solemnellement son secours. A peine cet Ambassadeur fut-il en route, que le rebelle *Myr Mahmoud* se saisit d'Ispahan & de la personne de son Maître.

Le fils du Sophi détrôné, & prisonnier, nommé *Thamaseb*, échappa au Tyran, rassembla quelques troupes, & combattit l'Usurpateur. Il ne fut pas moins ardent que son pere à presser PIERRE *le Grand* de le protéger, & envoya à l'Ambassadeur les mêmes instructions que *Sha Hussein* avait données.

Cet Ambassadeur Persan, nommé *Ismaël-beg*, n'était pas encore arrivé, & sa négociation avait déja réussi. Il fut en abordant à Astrakan que le Général *Matufkin* allait partir avec de nouvelles troupes pour renforcer l'armée du Daguestan. On n'avait point encore pris la ville de Baku ou Bachu, qui donne à la Mer Caspienne le nom de Mer de *Bachu* chez les Persans. Il donna au Général Russe une lettre pour les habitans, par laquelle il les exhortait au nom de son Maître à se soumettre à l'Empereur de Russie. L'Ambassadeur continua sa route pour Pétersbourg, & le Général *Matufkin* alla mettre le siege devant la ville de Bachu. L'Ambassadeur Persan arriva à sa Cour en même tems que la nouvelle de la prise de la ville.

Août 1723.

Cette ville est près de Shamachie, où les Facteurs Russes avaient été *égorgés*; elle n'est pas

pas si peuplée & si opulente que Shamachie, mais elle est renommée pour le naphte qu'elle fournit à toute la Perse. Jamais Traité ne fut plutôt conclu que celui d'*Ismaël-beg*. L'Empereur PIERRE, pour vanger la mort de ses sujets, & pour secourir le Sophi *Thamaseb* contre l'Usurpateur, promettait de marcher en Perse avec des armées ; & le nouveau Sophi lui cédait non seulement les villes de Bachu & de Derbent, mais les provinces de Guilan, de Mazanderan, & d'Asterabath. Septembre 1723.

Le Guilan est, comme nous l'avons déjà dit, l'Hircanie méridionale ; le Mazanderan qui la touche, est le pays des Mardes ; Asterabath joint le Mazanderan ; & c'étaient les trois provinces principales des anciens Rois Medes ; de sorte que PIERRE se voyait maître, par ses armes & par les Traités, du premier Royaume de *Cyrus*.

Il n'est pas inutile de dire que dans les articles de cette convention, on régla le prix des denrées qu'on devait fournir à l'armée. Un chameau ne devait coûter que soixante francs de notre monnoye (douze roubles :) la livre de pain ne revenait pas à cinq liards, la livre de bœuf à peu près à six : ce prix était

une preuve évidente de l'abondance qu'on voyait en ces pays, des vrais biens qui sont ceux de la terre, & de la disette de l'argent qui n'est qu'un bien de convention.

Tel était le sort misérable de la Perse, que le malheureux Sophi *Thamaseb*, errant dans son Royaume, poursuivi par le rebelle *Mahmoud*, assassin de son pere & de ses freres, était obligé de conjurer à la fois la Russie & la Turquie de vouloir bien prendre une partie de ses Etats, pour lui conserver l'autre.

L'Empereur PIERRE, le Sultan *Achmet III.* & le Sophi *Thamaseb*, convinrent donc que la Russie garderait les trois provinces dont nous venons de parler, & que la Porte Ottomane auroit Casbin, Tauris, Erivan, outre ce qu'elle prenait alors sur l'Usurpateur de la Perse. Ainsi ce beau Royaume était à la fois démembré par les Russes, par les Turcs, & par les Persans mêmes.

L'Empereur PIERRE régna ainsi jusqu'à sa mort du fond de la Mer Baltique par-delà les bornes méridionales de la Mer Caspienne. La Perse continua d'être la proye des révolutions & des ravages. Les Persans auparavant riches & polis, furent plongés dans la misere

re & dans la barbarie, tandis que la Ruſſie parvint de la pauvreté & de la groſſiéreté à l'opulence & à la politeſſe. Un ſeul homme, parce qu'il avait un génie actif & ferme, éleva ſa patrie; & un ſeul homme, parce qu'il était faible & indolent, fit tomber la ſienne.

Nous ſommes encore très-mal informés du détail de toutes les calamités qui ont déſolé la Perſe ſi long-tems; on a prétendu que le malheureux *Sha Huſſein* fut aſſez lâche pour mettre lui-même ſa Mitre Perſane, ce que nous appellons la Couronne, ſur la tête de l'Uſurpateur *Mahmoud.* On dit que ce *Mahmoud* tomba enſuite en démence; ainſi un imbécille & un fou déciderent du ſort de tant de milliers d'hommes. On ajoute que *Mahmoud* tua de ſa main dans un accès de folie, tous les fils & les neveux du *Sha Huſſein*, au nombre de cent; qu'il ſe fit réciter l'Evangile de *Saint Jean* ſur la tête, pour ſe purifier & pour ſe guérir. Ces contes Perſans ont été débités par nos Moines, & imprimés à Paris.

Ce Tyran, qui avait aſſaſſiné ſon oncle, fut enfin aſſaſſiné à ſon tour par ſon neveu *Eshreff*, qui fut auſſi cruel & auſſi tyran que *Mahmoud.*

Le *Sha Thamaſeb* implora toujours l'aſſiſtance de la Ruſſie. C'eſt ce même *Thamaſeb*, ou *Thamas*, ſecouru depuis, & rétabli par le célebre *Kouli-Kan*, & enſuite détrôné par *Kouli-Kan* même.

Ces révolutions & les guerres que la Ruſſie eut enſuite à ſoutenir contre les Turcs dont elle fut victorieuſe, l'évacuation des trois provinces de Perſe, qui coûtaient à la Ruſſie beaucoup plus qu'elles ne rendaient, ne ſont pas des événemens qui concernent PIERRE *le Grand*; ils n'arriverent que pluſieurs années après ſa mort; il ſuffit de dire qu'il finit ſa carriere militaire par ajouter trois provinces à ſon Empire du côté de la Perſe, lorſqu'il venait d'en ajouter trois autres vers les frontieres de la Suede.



CHA-

CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

Couronnement & Sacre de l'Impératrice Catherine Premiere. *Mort de* PIERRE le Grand.

PIERRE, au retour de son expédition de Perse, se vit plus que jamais l'arbitre du Nord. Il se déclara le protecteur de la famille de ce même *Charles XII.* dont il avait été dix-huit ans l'ennemi. Il fit venir à la Cour le Duc de Holstein, neveu de ce Monarque; il lui destina sa fille ainée, & se prépara dês-lors à soutenir ses droits sur le Duché de Holstein-Slefwik; il s'y engagea même dans un Traité d'alliance qu'il conclut avec la Suede. Février 1724.

Il continuait les travaux commencés dans toute l'étendue de ses Etats, jusqu'au fond du Kamshatka; & pour mieux diriger ces travaux, il établissait à Pétersbourg son Académie des Sciences. Février 1724. Les Arts florissaient de tous côtés; les Manufactures étaient encouragées, la Marine augmentée, les Armées bien entretenues, les Loix observées: il jouissait en paix de sa gloire; il voulut la partager d'une maniere nouvelle, avec celle qui, en réparant le malheur de la campagne du Pruth, avait, disait-il, contribué à cette gloire même.

18 Mai 1724. Ce fut à Moscou qu'il fit couronner & sacrer sa femme *Catherine*, en présence de la Duchesse de Courlande, fille de son frere ainé, & du Duc de Holstein qu'il allait faire son gendre. La déclaration qu'il publia mérite attention ; on y rappelle l'usage de plusieurs Rois Chrétiens de faire couronner leurs épouses ; on y rappelle les exemples des Empereurs *Basilide*, *Justinien*, *Héraclius*, & *Léon* le Philosophe. L'Empereur y spécifie les services rendus à l'Etat par *Catherine*, & sur-tout dans la guerre contre les Turcs, lorsque son armée réduite, dit-il, à vingt-deux-mille hommes, en avait plus de deux-cens-mille à combattre. Il n'était point dit dans cette Ordonnance que l'Impératrice dût régner après lui, mais il y préparait les esprits par cette cérémonie inusitée dans ses Etats.

Ce qui pouvait peut-être encore faire regarder *Catherine* comme destinée à posséder le trône après son époux, c'est que lui-même marcha devant elle à pied le jour du Couronnement, en qualité de Capitaine d'une nouvelle Compagnie qu'il créa, sous le nom de *Chevaliers de l'Impératrice*.

Quand on fut arrivé à l'Eglise, PIERRE lui

lui posa la Couronne sur la tête ; elle voulut lui embrasser les genoux ; il l'en empêcha ; & au sortir de la Cathédrale, il fit porter le sceptre & le globe devant elle. La fête fut digne en tout d'un Empereur. PIERRE étalait dans les occasions d'éclat autant de magnificence qu'il mettait de simplicité dans sa vie privée.

Ayant couronné sa femme, il se résolut enfin à donner sa fille ainée *Anne Pétrôna* au Duc de Holstein. Cette Princesse avait beaucoup de traits de son pere ; elle était d'une taille majestueuse & d'une grande beauté. On la fiança au Duc de Holstein, mais sans grand appareil. PIERRE sentait déjà sa santé très-altérée, & un chagrin domestique, qui peut-être aigrit encore le mal dont il mourut, rendit ces derniers tems de sa vie peu convenables à la pompe des fêtes.

24 Novembre 1724.

Catherine avait un jeune Chambellan, nommé *Mœns de la Croix*, né en Russie, d'une famille Flamande : il était d'une figure distinguée ; sa sœur, Madame de *Balc*, était Dame d'atours de l'Impératrice ; tous deux gouvernaient sa maison. On les accusa l'un & l'autre auprès de l'Empereur : ils furent mis en pri-

Mémoires du Comte de *Bassevitz*.

 son,

fon, & on leur fit *leur* procès pour avoir reçu des préfens. Il avait été défendu dès l'an 1714, à tout homme en place d'en recevoir, fous peine d'infamie & de mort; & cette défenfe avait été plufieurs fois renouvellée.

Le frere & la fœur furent convaincus: tous ceux qui avaient ou acheté, ou récompenfé leurs fervices, furent nommés dans la fentence, excepté le Duc de Holftein, & fon Miniftre le Comte de *Baffevitz* : il eft vraifemblable même que des préfens faits par ce Prince à ceux qui avaient contribué à faire réuffir fon mariage, ne furent pas regardés comme une chofe criminelle.

Mons fut condamné à perdre la tête, & fa fœur, favorite de l'Impératrice, à recevoir onze coups de knout. Les deux fils de cette Dame, l'un Chambellan & l'autre Page, furent dégradés & envoyés en qualité de fimples foldats dans l'armée de Perfe.

Ces févérités qui révoltent nos mœurs, étaient peut-être néceffaires dans un pays où le maintien des loix femblait exiger une rigueur effrayante. L'Impératrice demanda la grace de fa Dame d'atours, & fon mari irrité la refufa. Il caffa dans fa colere une glace

de

de Venise, & dit à sa femme: „ Tu vois „ qu'il ne faut qu'un coup de ma main pour „ faire rentrer cette glace dans la poussiere „ dont elle est sortie". *Catherine* le regarda avec une douleur attendrissante, & lui dit: „ Hé bien, vous avez cassé ce qui faisait „ l'ornement de votre palais, croyez-vous „ qu'il en devienne plus beau"? Ces paroles appaiserent l'Empereur; mais toute la grace que sa femme put obtenir de lui, fut que sa Dame d'atours ne recevrait que cinq coups de knout au lieu d'onze.

Je ne rapporterais pas ce fait s'il n'était attesté par un Ministre, témoin oculaire, qui lui-même ayant fait des présens au frere & à la sœur, fut peut-être une des principales causes de leur malheur. Ce fut cette aventure qui enhardit ceux qui jugent de tout avec malignité, à débiter que *Catherine* hâta les jours d'un mari qui lui inspirait plus de crainte par sa colere, que de reconnoissance par ses bienfaits.

On se confirma dans ces soupçons cruels par l'empressement qu'eut *Catherine* de rappeller sa Dame d'atours immédiatement après la mort de son époux, & de lui donner tou-

te

te sa faveur. Le devoir d'un Historien est de rapporter ces bruits publics qui ont éclaté dans tous les tems & dans tous les Etats à la mort des Princes enlevés par une mort prématurée, comme si la nature ne suffisait pas à nous détruire; mais le même devoir exige qu'on fasse voir combien ces *bruits étaient téméraires & injustes*.

Il y a une distance immense entre le mécontentement passager que peut causer un mari sévere, & la *résolution désespérée* d'empoisonner un époux & un maître, auquel on doit tout. Le danger d'une telle entreprise eût été aussi grand que le crime. Il y avait alors un grand parti contre *Catherine* en faveur du fils de l'infortuné Czarovitz. Cependant, ni cette faction, ni aucun homme de la Cour ne soupçonnerent *Catherine*, & les bruits vagues qui coururent ne furent que l'opinion de quelques étrangers mal instruits, qui se livrerent sans aucune raison à ce plaisir malheureux de supposer de grands crimes à ceux qu'on croit intéressés à les commettre. Cet intérêt même était fort douteux dans *Catherine*; il n'était pas sûr qu'elle dût succéder; elle avait été couronnée, mais seulement en

qua-

qualité d'épouse du Souverain, & non comme devant être Souveraine après lui.

La déclaration de PIERRE n'avait ordonné cet appareil que comme une cérémonie, & non comme un droit de régner: elle rappellait les exemples des Empereurs Romains qui avaient fait couronner leurs épouses, & aucune d'elles ne fut maîtresse de l'Empire. Enfin, dans le tems même de la maladie de PIERRE, plusieurs crurent que la Princesse *Anne Pétròna* lui succéderait conjointement avec le Duc de Holstein son époux, ou que l'Empereur nommerait son petit-fils pour son successeur: ainsi, bien loin que *Catherine* eût intérêt à la mort de l'Empereur, elle avait besoin de sa conservation.

Il était constant que PIERRE était attaqué depuis longtems d'un abcès & d'une retention d'urine, qui lui causaient des douleurs aigues. Les eaux minérales d'Olonitz, & d'autres qu'il mit en usage, ne furent que d'inutiles secours: on le vit s'affaiblir sensiblement depuis le commencement de l'année 1724. Ses travaux, dont il ne se relâcha jamais, augmenterent son mal, & hâterent sa fin: son état parut bientôt mortel; il ressentit des Janvier 1725.

des chaleurs brûlantes qui le jettaient dans un délire presque continuel : il voulut écrire dans un moment d'intervalle que lui laisserent ses douleurs, mais sa main ne forma que des caracteres inlisibles, dont on ne put déchiffrer que ces mots en Russe, *Rendez tout à....*

Mémoires MSS. du Comte de *Basse-vitz.*

Il cria qu'on fît venir la Princesse *Anne Pétrôna*, à laquelle il voulait dicter; mais lorsqu'elle parut devant son lit, il avait déjà perdu la parole, & il tomba dans une agonie qui dura seize heures. L'Impératrice *Catherine* n'avait pas quitté son chevet depuis trois nuits : il mourut enfin entre ses bras le 28 Janvier, vers les quatre heures du matin.

28 Janv. 1725. Mort de PIERRE le Grand.

On porta son corps dans la grande salle du Palais, suivi de toute la Famille Impériale, du Sénat, de toutes les personnes de la premiere distinction & d'une foule de peuple : il fut exposé sur un lit de parade, & tout le monde eut la liberté de l'approcher & de lui baiser la main, jusqu'au jour de son enterrement qui se fit le $\frac{10}{21}$ Mars 1725.

On a cru, on a imprimé qu'il avait nommé son épouse *Catherine* héritiere de l'Empire par son testament; mais la vérité est qu'il n'avait point fait de testament, ou que du moins

il

il n'en a jamais paru : négligence bien étonnante dans un Législateur, & qui prouve qu'il n'avait pas cru sa maladie mortelle.

On ne savait point à l'heure de sa mort qui remplirait son trône ; il laissait *Pierre* son petit-fils, né de l'infortuné *Alexis* ; il laissait sa fille aînée la Duchesse de Holstein. Il y avait une faction considérable en faveur du jeune PIERRE. Le Prince *Menzikoff* lié avec l'Impératrice *Catherine* dans tous les tems, prévint tous les partis & tous les desseins. PIERRE était prêt d'expirer, quand *Menzikoff* fit passer l'Impératrice dans une salle où leurs amis étaient déjà assemblés ; on fait transporter le trésor à la forteresse, on s'assure des gardes ; le Prince *Menzikoff* gagna l'Archevêque de Novogorod ; *Catherine* tint avec eux, & avec un Secrétaire de confiance nommé *Macarof*, un Conseil secret, où assista le Ministre du Duc de Holstein.

L'Impératrice, au sortir de ce Conseil, revint auprès de son époux mourant qui rendit les derniers soupirs entre ses bras. Aussi-tôt les Sénateurs, les Officiers-Généraux accoururent au palais ; l'Impératrice les harangua ; *Menzikoff* répondit en leur nom ; on délibéra

pour

pour la forme hors de la présence de l'Impératrice. L'Archevêque de Plescou, *Théophane*, déclara que l'Empereur avait dit, la veille du Couronnement de *Catherine*, qu'il ne la couronnoit que pour la faire régner après lui; toute l'assemblée signa la proclamation, & *Catherine* succéda à son époux le jour même de sa mort.

PIERRE *le Grand* fut regretté en Russie de tous ceux qu'il avait formés, & la génération qui suivit celle des partisans des anciennes mœurs, le regarda bientôt comme son pere. Quand les étrangers ont vu que tous ses établissemens étaient durables, ils ont eu pour lui une admiration constante, & ils ont avoué qu'il avait été inspiré plutôt par une sagesse extraordinaire, que par l'envie de faire des choses étonnantes. *L'Europe* a reconnu qu'il avait aimé la gloire, mais qu'il l'avait mise à faire du bien; que ses défauts n'avaient jamais affaibli ses grandes qualités; qu'en lui l'homme eut ses taches, & que le Monarque fut toujours grand; il a forcé la nature en tout, dans ses sujets, dans lui-même, & sur la terre & sur les eaux: mais il l'a forcée pour l'embellir. Les Arts qu'il a transplantés de

ses

ſes mains dans des pays dont plusieurs alors étaient ſauvages, ont en fructifiant rendu témoignage à ſon génie, & éternisé ſa mémoire; ils paraiſſent aujourd'hui originaires des pays mêmes où il les a portés. Loix, Police, Politique, Diſcipline Militaire, Marine, Commerce, Manufactures, Sciences, Beaux-Arts, tout s'eſt perfectionné ſelon ſes vues; & par une ſingularité dont il n'eſt point d'exemple, ce ſont quatre femmes montées après lui ſucceſſivement ſur le trône, qui ont maintenu tout ce qu'il acheva, & ont perfectionné tout ce qu'il entreprit.

Le Palais a eu des révolutions après ſa mort, l'Etat n'en a éprouvé aucune. La ſplendeur de cet Empire s'eſt augmentée ſous *Catherine Premiere*; il a triomphé des Turcs & des Suédois ſous *Anne Pétrôna*; il a conquis ſous *Eliſabeth* la Pruſſe, & une partie de la Poméranie; il a joui d'abord de la paix, & il a vu fleurir les Arts ſous *Catherine Seconde*.

C'eſt aux Hiſtoriens nationaux d'entrer dans tous les détails des fondations, des loix, des guerres & des entrepriſes de PIERRE *le Grand*; ils encourageront leurs compatriotes en célébrant tous ceux qui ont aidé ce Mo-

narque dans ses travaux guerriers & politiques. Il suffit à un étranger, amateur desintéressé du mérite, d'avoir essayé de montrer ce que fut le grand homme qui apprit de *Charles XII.* à le vaincre, qui sortit deux fois de ses Etats pour les mieux gouverner, qui travailla de ses mains à presque tous les Arts nécessaires pour en donner l'exemple à son Peuple, & qui fut le fondateur & le pere de son Empire.

Les Souverains des Etats depuis long-tems policés se diront à eux-mêmes: „Si dans les „climats glacés de l'ancienne Scithie, un „homme, aidé de son seul génie, a fait de „si grandes choses, que devons-nous faire „dans des Royaumes où les travaux accumu-„lés de plusieurs siecles nous ont rendu tout „facile"?

FIN.

PIE-

PIÉCES ORIGINALES

Selon les traductions faites alors par l'ordre de PIERRE Premier.

CONDAMNATION D'ALEXIS.

Le 24 Juin 1718.

EN vertu de l'Ordonnance expresse émanée de Sa Majesté Czarienne, & signée de sa propre main le 13 Juin dernier, pour le jugement du Czarewitz *Alexis Petrowitz*, sur ses transgressions & ses crimes contre son Pere & son Seigneur, les soussignés *Ministres*, *Sénateurs*, *Etats Militaire & Civil*, après s'être assemblés plusieurs fois dans la chambre de la Régence du Sénat à *Pétersbourg*, ayant ouï plus d'une fois la lecture qui a été faite des originaux & des extraits des témoignages qui ont été rendus contre lui, comme aussi des lettres d'exhortation de Sa Majesté Czarienne au Czarewitz, & des réponses qu'il y a faites, écrites de sa propre main, & des autres actes appartenant au procès, de même que des informations criminelles, & des confessions &

des déclarations du Czarewitz, tant écrites de sa propre main, que faites de bouche à son Seigneur & Pere, & devant les soussignés établis par l'autorité de Sa Majesté Czarienne, à l'effet du présent jugement: ils ont déclaré & reconnu que, quoique selon les droits de l'Empire Russien, il n'ait jamais appartenu à eux, étant sujets naturels de la domination souveraine de Sa Majesté Czarienne, de prendre connaissance d'une affaire de cette nature, qui selon son importance *dépend* uniquement de la volonté absolue du Souverain, dont le pouvoir ne dépend que de Dieu seul, & n'est point limité par aucune loi: se soumettant pourtant à ladite Ordonnance de *Sa Majesté Czarienne* leur Souverain, qui leur donne cette liberté, & après de mûres réflexions, & en conscience Chrétienne, sans crainte ni flatterie, & sans avoir égard à la personne, n'ayant devant les yeux que les loix divines applicables au cas présent, tant de l'ancien que du nouveau Testament, les saintes Ecritures de l'Evangile & des Apôtres, comme aussi les canons & les regles des Conciles, l'autorité des saints Peres & des Docteurs de l'Eglise; prenant aussi des lumieres des considérations des Archevê-

ques

ques & du Clergé assemblés à *Pétersbourg* par ordre de Sa Majesté Czarienne, lesquelles sont transcrites ci-dessus, & se conformant aux loix de toute la Russie, & en particulier aux constitutions de cet Empire, aux loix militaires, & aux statuts qui sont conformes aux loix de beaucoup d'autres Etats, sur-tout à celles des anciens Empereurs Romains & Grecs, & d'autres Princes Chrétiens. Les soussignés ayant été aux avis, sont convenus unanimement, sans contradiction, & ils ont prononcé que le Czarewitz *Alexis Petrowitz est digne de mort* pour ses crimes susdits, & pour ses transgressions capitales contre son Souverain & son Pere, étant fils & sujet de Sa Majesté Czarienne; ensorte que, quoique Sa Majesté Czarienne ait promis au Czarewitz, par la lettre qu'il lui a envoyée par Mr. *Tolstoy*, Conseiller privé, & par le Capitaine *Romanzoff*, datée de *Spa* le 10 Juillet 1717, de lui pardonner son évasion, s'il retournait de son bon gré & volontairement, ainsi que le Czarewitz même l'a avoué avec remerciment dans sa réponse à cette lettre, écrite de Naples le 4 Octobre 1717, où il a marqué qu'il remerciait Sa Majesté Czarien-

ne pour le pardon qui lui était donné seulement pour son évasion volontaire, il s'en est rendu indigne depuis par ses oppositions aux volontés de son Pere, & par ses autres transgressions qu'il a renouvellées & continuées, comme il est amplement déduit dans le Manifeste publié par Sa Majesté Czarienne, le 3 Février de la présente année, & parce qu'entr'autres choses il n'est pas retourné de son bon gré.

Et quoique Sa Majesté Czarienne, à l'arrivée du Czarewitz à Moscou, avec son écrit de confession de ses crimes, & où il en demandait pardon, eût pitié de lui, comme il est naturel à un pere d'en avoir de son fils, & qu'à l'audience qu'elle lui donna dans la salle du Château le même jour trois de Février, elle lui promît le pardon de toutes ses transgressions; Sa Majesté Czarienne ne lui fit cette promesse qu'avec cette condition expresse, qu'elle exprima en présence de tout le monde, sçavoir que lui Czarewitz déclarerait sans aucune restriction ni réserve tout ce qu'il avait commis & tramé jusqu'à ce jour-là contre Sa Majesté Czarienne, & qu'il découvrirait toutes les personnes qui lui ont donné des

con-

confeils, fes complices, & généralement tous ceux qui ont fu quelque chofe de fes deffeins & de fes menées; mais que s'il celait quelqu'un, ou quelque chofe, le pardon promis ferait nul & demeurerait révoqué; ce que le Czarewitz reçut alors & accepta, au moins en apparence, avec des larmes de reconnaiffance, & il promit par ferment de déclarer tout fans réferve. En confirmation de quoi il baifa la fainte Croix & les faintes Ecritures dans l'Eglife Cathédrale.

Sa Majefté Czarienne lui confirma auffi la même chofe de fa propre main le lendemain, dans les articles d'interrogatoire inférés ci-deffus, qu'elle lui fit donner, ayant écrit à leur tête ce qui fuit:

Comme vous avez reçu hier votre pardon, à condition que vous déclareriez toutes les circonstances de votre évafion & ce qui y a du rapport, mais que fi vous celiez quelque chofe vous feriez privé de la vie; & comme vous avez déjà fait de bouche quelques déclarations, vous devez pour une plus ample fatisfaction, & pour votre décharge, les mettre par écrit felon les points marqués ci-deffous.

Et à la conclufion, il était encore écrit de

la main de Sa Majesté Czarienne dans le ſeptieme article :

Déclarez tout ce qui a du rapport à cette affaire, quand même cela ne ſerait point ſpécifié ici, & purgez-vous comme dans la ſainte confeſſion ; mais ſi vous cachez ou celez quelque choſe qui ſe découvre dans la ſuite, ne m'imputez rien. Car il vous a été déclaré hier devant tout le monde, qu'en ce cas-là le pardon que vous avez reçu ſerait nul & révoqué.

Nonobſtant cela, le Czarewitz a parlé dans ſes réponſes & dans ſes confeſſions, ſans aucune ſincérité ; il a celé & caché non ſeulement beaucoup de perſonnes, mais auſſi des affaires capitales, & ſes tranſgreſſions, & en particulier ſes deſſeins de rebellion contre ſon Pere & ſon Seigneur, & ſes mauvaiſes pratiques qu'il a tramées & entretenues longtems pour tâcher d'uſurper le trône de ſon Pere, même de ſon vivant, par différentes mauvaiſes voies, & ſous de méchans prétextes, fondant ſon eſpérance & les ſouhaits qu'il faiſait de la mort de ſon Pere & ſon Seigneur, ſur la déclaration dont il ſe flattait du petit peuple en ſa faveur.

Tout cela a été découvert enſuite par les in-

informations criminelles, après qu'il a refusé de le déclarer lui-même, comme il a paru ci-dessus.

Ainsi il est évident par toutes ces démarches du Czarewitz, & par les déclarations qu'il a données par écrit & de bouche, & en dernier lieu par celle du 22 Juin de la présente année, qu'il n'a point voulu que la succession à la Couronne lui vînt après la mort de son Pere, de la maniere que son Pere aurait voulu la lui laisser, selon l'ordre de l'équité, & par les voyes & les moyens que Dieu a prescrits; mais qu'il l'a desirée, & qu'il a eu dessein d'y parvenir, même du vivant de son Pere & son Seigneur, contre la volonté de Sa Majesté Czarienne, & en s'opposant à tout ce que son Pere voulait, & non seulement par des soulévemens de rebelles qu'il espérait, mais encore par l'assistance de l'Empereur, & avec une armée étrangere qu'il s'était flatté d'avoir à sa disposition, au prix même du renversement de l'Etat, & de l'aliénation de tout ce qu'on aurait pu lui demander de l'Etat pour cette assistance.

L'exposé qu'on vient de faire, fait donc voir que le Czarewitz en cachant tous ses per-

nicieux desseins, & en celant beaucoup de personnes qui ont été d'intelligence avec lui, comme il a fait jusqu'au dernier examen, & jusqu'à ce qu'il a été pleinement convaincu de toutes ses machinations, a eu en vue de se réserver des moyens pour l'avenir, quand l'occasion se présenteroit favorable, de reprendre ses desseins, & de pousser à bout l'exécution de cette horrible entreprise contre son Pere & son Seigneur, & contre tout cet Empire.

Il s'est rendu par-là indigne de la clémence & du pardon qui lui a été promis par son Seigneur & son Pere; il l'a aussi avoué lui-même, tant devant Sa Majesté Czarienne, qu'en présence de tous les Etats Ecclésiastiques & Séculiers, & publiquement devant toute l'assemblée: & il a aussi déclaré verbalement & par écrit devant les Juges soussignés, établis par Sa Majesté Czarienne, que tout ce que dessus était véritable & manifeste par les effets qui en avaient paru.

Ainsi puisque les susdites Loix divines & ecclésiastiques, les civiles & militaires, & particuliérement les deux dernieres, condamnent à mort sans miséricorde, non seulement ceux dont

dont les attentats contre leur Pere & Seigneur ont été manifestés par des évidences, ou prouvés par des écrits, mais même ceux dont les attentats n'ont été que dans l'intention de se rebeller, ou d'avoir formé de simples desseins de tuer leur Souverain ou d'usurper l'Empire ; que penser d'un dessein de rebellion, tel qu'on n'a gueres ouï parler de semblable dans le monde, joint à celui d'un horrible double parricide contre son Souverain, premiérement comme son Pere de la Patrie, & encore comme son Pere selon la nature ; (un Pere très-clément qui a fait élever le Czarewitz depuis le berceau avec des soins plus que paternels, avec une tendresse & une bonté qui ont paru en toutes rencontres, qui a tâché de le former pour le Gouvernement, & de l'instruire avec des peines incroyables & une application infatigable dans l'Art militaire, pour le rendre capable & digne de la succession d'un si grand Empire) à combien plus forte raison un tel dessein a-t-il mérité une punition de mort ?

C'est avec un cœur affligé & des yeux pleins de larmes, que nous, comme serviteurs & sujets, prononçons cette sentence, considérant qu'il

qu'il ne nous appartient point en cette qualité d'entrer en jugement de si grande importance, & particuliérement de prononcer une sentence contre le fils du très-souverain & très-clément Czar notre Seigneur. Cependant sa volonté étant que nous jugions, nous déclarons par la présente notre véritable opinion, & nous prononçons cette condamnation avec une conscience si pure & si chrétienne, que nous croyons pouvoir la soutenir devant le terrible, le *juste & l'impartial* jugement du grand Dieu.

Soumettant au reste cette sentence que nous rendons, & cette condamnation que nous faisons, à la souveraine puissance, à la volonté, & à la clémente révision de Sa Majesté Czarienne notre très-clément Monarque.



PAIX

PAIX DE NEUSTADT.

AU NOM DE LA TRE'S-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ.

SOit notoire par les présentes, que comme il s'est élevé, il y a plusieurs années, une guerre sanglante, longue & onéreuse entre Sa Majesté le feu Roi Charles XII. de glorieuse mémoire, Roi de Suede, des Goths & des Vandales, &c. ses Successeurs au Trône de Suede, Madame Ulrique, Reine de Suede, des Goths & des Vandales, &c. & le Royaume de Suede, d'une part; & entre Sa Majesté Czarienne PIERRE I. Empereur de toute la Russie, &c. & l'Empire de Russie, de l'autre part; les deux Parties ont trouvé à propos de travailler aux moyens de mettre fin à ces troubles, & par conséquent à l'effusion de tant de sang innocent; & il a plû à la Providence Divine de disposer les esprits des deux Parties à faire assembler leurs Ministres-Plénipotentiaires, pour traiter & conclure une paix ferme, sincere & stable, & une amitié éternelle entre les deux Etats, provinces,

vinces, pays, vassaux, sujets & habitans; savoir Mr. Jean Lilienfted, Conseiller de Sa Majesté le Roi de Suede, de son Royaume & de sa Chancellerie, & Mr. le Baron Otto Reinhol Stroemfeld, Intendant des mines de cuivre & des fiefs des Dalders, de la part de ladite Majesté; & de la part de Sa Majesté Czarienne, Mr. le Comte Jacob Daniel Bruce, son Aide-de-camp général, Président des Colleges des Minéraux & des Manufactures, & Chevalier des Ordres de St. André & de l'Aigle Blanc, & Mr. Henri-Jean-Frédéric Ostermann, Conseiller Privé de la Chancellerie de Sa Majesté Czarienne: lesquels Ministres-Plénipotentiaires s'étant assemblés à Neustadt, ont fait l'échange de leurs pouvoirs; & après avoir imploré l'assistance divine, ils ont mis la main à cet important & très-salutaire ouvrage, & ont conclu, par la grace & la bénédiction de Dieu, la paix suivante entre la Couronne de Suede & Sa Majesté Czarienne.

Art. I. Il y aura dès-à-présent, & jusqu'à perpétuité, une paix inviolable par terre & par mer, de même qu'une sincere union & une amitié indissoluble entre Sa Majesté le Roi

Roi Frédéric Premier, Roi de Suede, des Goths & des Vandales; ses Successeurs à la Couronne & au Royaume de Suede, ses domaines, provinces, pays, villes, vassaux, sujets & habitans, tant dans l'Empire Romain que hors dudit Empire, d'une part, & Sa Majesté Czarienne Pierre I. Empereur de toute la Russie, &c. ses Successeurs au Trône de Russie, & tous ses pays, villes, vassaux, sujets & habitans, d'autre part: de sorte qu'à l'avenir, les deux Parties pacifiantes ne commettront ni ne permettront qu'il se commette aucune hostilité, secrettement ou publiquement, directement ou indirectement, soit par les leurs ou par les autres: elles ne donneront non plus aucun secours aux ennemis d'une des deux Parties pacifiantes, sous quelque prétexte que ce soit, & ne feront avec eux aucune alliance qui soit contraire à cette paix; mais elles entretiendront toujours entre elles une amitié sincere, & tâcheront de maintenir l'honneur, l'avantage & la sûreté mutuelle; comme aussi de détourner, autant qu'il leur sera possible, les dommages & les troubles dont l'une des deux Parties pourrait être menacée par quelque autre Puissance.

II. Il y a de plus, de part & d'autre, une amniſtie générale des hoſtilités commiſes pendant la guerre, ſoit par les armes ou par d'autres voyes, de ſorte qu'on ne s'en reſſouviendra ni ne s'en vengera jamais; particuliérement à l'égard de toutes les perſonnes d'Etat & des ſujets, de quelque nation que ce ſoit, qui ſont entrés au ſervice de l'une des deux Parties pendant la guerre, & qui par cette démarche ſe ſont rendus ennemis de l'autre Partie; excepté les Coſaques Ruſſiens qui ont paſſé au ſervice du Roi de Suede, Sa Majeſté Czarienne n'a pas voulu accorder qu'ils fuſſent compris dans cette amniſtie générale, nonobſtant toutes les inſtances qui ont été faites de la part du Roi de Suede en leur faveur.

III. Toutes les hoſtilités, tant par mer que par terre, ceſſeront ici & dans le Grand-Duché de Finlande, dans quinze jours, ou plutôt, s'il eſt poſſible, après la ſignature de cette paix; mais dans les autres endroits, dans trois ſemaines, ou plutôt, s'il eſt poſſible, après qu'on aura fait l'échange de part & d'autre; pour cet effet on publiera d'abord la concluſion de la paix. Et au cas qu'après l'expiration de ce terme, on vînt à commettre quel-

que

que hostilité par mer ou par terre, de l'un ou de l'autre côté, de quelque nom que ce soit, par ignorance de la paix conclue, cela ne portera aucun préjudice à la conclusion de cette paix ; mais on sera obligé de restituer & les hommes & les effets pris & enlevés après ce tems-là.

IV. Sa Majesté le Roi de Suede cede par les présentes, tant pour soi-même que pour ses successeurs au Trône & au Royaume de Suede, à Sa Majesté Czarienne & ses successeurs à l'Empire de Russie, en pleine, irrévocable & éternelle possession, les provinces qui ont été conquises & prises par les armes de Sa Majesté Czarienne dans cette guerre, sur la Couronne de Suede; savoir, la Livonie, l'Estonie, l'Ingermanie, & une partie de la Carelie; de même que le district du fief de Wibourg, spécifié ci-dessous dans l'article du réglement des limites ; les villes & forteresses de Riga, Dunamunde, Pernau, Revel, Dorpt, Nerva, Wibourg, Kexholm, & les autres villes, forteresses, ports, places, districts, rivages, & côtes appartenans auxdites provinces; comme aussi les Isles d'Oesel, Dagoe, Moen, & toutes les autres isles de-

puis la frontiere de Courlande, sur les côtes de Livonie, Estonie & Ingermanie, & du côté oriental de Revel, sur la mer qui va à Wibourg, vers le Midi & l'Orient; avec tous les habitans qui se trouvent dans ces isles, & dans les susdites provinces, villes & places; & généralement toutes leurs appartenances, dépendances, *prérogatives, droits & émolumens*, sans aucune exception, ainsi que la Couronne de Suede les a possédés.

Pour cet effet, *Sa Majesté le Roi* de Suede renonce à jamais de la maniere la plus solemnelle, tant pour soi, que pour ses successeurs & pour tout le Royaume de Suede, à toutes les prétentions qu'ils ont eues *jusques ici*, ou peuvent avoir sur lesdites provinces, isles, pays & places, dont tous les habitans seront, en vertu des *présentes*, déchargés du serment qu'ils ont prêté à la Couronne de Suede; de sorte que Sa Majesté & le Royaume de Suede ne pourront plus se les attribuer dès-à-présent, ni les redemander à jamais, sous quelque prétexte que ce soit, mais ils seront & resteront incorporés à perpétuïté à l'Empire de *Russie*; & Sa Majesté & le Royaume de Suede *s'engagent* par les présentes, de laisser & maintenir

nir toujours Sa Majesté Czarienne & ses successeurs à l'Empire de Russie dans la paisible possession desdites provinces, isles, pays & places; & l'on cherchera & remettra à ceux qui seront autorisés de Sa Majesté Czarienne, toutes les archives & papiers qui concernent principalement ces pays, lesquels ont été enlevés & portés en Suede pendant cette guerre.

V. Sa Majesté Czarienne s'engage en échange, & promet de restituer & d'évacuer à Sa Majesté & à la Couronne de Suede dans le terme de quatre semaines après l'échange de la ratification de ce Traité de paix, ou plutôt, s'il est possible, le grand Duché de Finlande, excepté la partie qui en a été reservée ci-dessous dans le réglement des limites, laquelle appartiendra à Sa Majesté Czarienne; de sorte que Sa Majesté Czarienne & ses successeurs n'auront ni ne feront jamais aucune prétention sur ledit Duché, sous quelque prétexte que ce soit. Outre cela, Sa Majesté Czarienne s'engage & promet de faire payer promptement, infailliblement, & sans rabais, la somme de deux millions d'écus aux autorisés du Roi de Suede, pourvu qu'ils produisent & donnent les quittances valables dans

les termes fixés, & en telles ſortes de monnoye, dont on eſt convenu par un article ſéparé, lequel eſt de la même force, comme s'il était inſéré ici de mot à mot.

VI. Sa Majeſté le Roi de Suede s'eſt auſſi reſervée, à l'égard du Commerce, la permiſſion pour toujours, de faire acheter annuellement des grains à *Riga*, *Revel* & *Arensbourg*, pour cinquante-mille roubles: leſquels grains ſortiront deſdites places, ſans qu'on en paye aucun droit *ou autres impôts*, pour être tranſportés en Suede, moyennant une atteſtation par laquelle il paraiſſe qu'ils ont été achetés pour le compte de Sa Majeſté Suédoiſe, ou par des ſujets qui ſont *chargés* de cet achat de la part de Sa Majeſté le Roi de Suede: ce qui ne ſe doit pas entendre des années dans leſquelles Sa *Majeſté* Czarienne ſe trouverait obligée par manque de *récolte*, ou par d'autres raiſons importantes, de défendre la ſortie des grains généralement à toutes les nations.

VII. Sa Majeſté Czarienne promet auſſi de la maniere la plus ſolemnelle, qu'elle ne ſe mêlera point des affaires domeſtiques *du* Royaume de Suede, ni de la forme de *Régence*

qui

qui a été réglée & établie ſous ſerment, & unanimement par les Etats dudit Royaume: qu'elle n'aſſiſtera perſonne, en aucune maniere, qui que ce puiſſe être, ni directement ni indirectement; mais qu'elle tâchera d'empêcher & de prévenir tout ce qui y eſt contraire, pourvu que cela vienne à la connaiſſance de Sa Majeſté Czarienne, afin de donner par-là des marques évidentes d'une amitié ſincere & d'un véritable voiſin.

VIII. Et comme on a, de part & d'autre, l'intention de faire une paix ferme, ſincere & durable, & qu'ainſi il eſt très-néceſſaire de régler tellement les limites, qu'aucune des deux Parties ne ſe puiſſe donner aucun ombrage, mais que chacune poſſede paiſiblement ce qui lui a été cédé par ce Traité de paix, elles ont bien voulu déclarer que les deux Empires auront dès à-préſent & à jamais les limites ſuivantes, qui commencent ſur la côte ſeptentrionale de Sinus Finicus près de Wickolax, d'où elles s'étendent à une demi-lieue du rivage de la mer dans le pays, & à la diſtance d'une demi-lieue de la mer juſques vis-à-vis de Willayoki, & de-là plus avant dans le pays; en ſorte que du côté de la mer &

& vis-à-vis de Rohel, il y aura une diſtance de trois-quarts de lieue dans une ligne diamétrale juſqu'au chemin qui va de Wibourg à Lapſtrand, à la diſtance de trois lieues de Wibourg, & qui va dans la même diſtance de trois lieues vers le Nord par Wibourg dans une ligne diamétrale juſqu'aux anciennes limites qui ont été ci-devant entre la Ruſſie & la Suede, & même avant la réduction du fief de Kexholm ſous la domination du Roi de Suede. Ces anciennes *limites s'étendent du côté* du Nord à huit lieues; de-là elles vont dans une ligne diamétrale au travers du fief de Kexholm juſqu'à l'endroit où la mer de Porojeroi, qui commence près du village de Kudumagube, touche les anciennes limites qui ont été entre la Ruſſie & la Suede; tellement que Sa Majeſté le Roi & le Royaume de Suede poſſéderont toujours tout ce qui eſt ſitué vers l'Oueſt & le Nord au-delà des limites ſpécifiées, & Sa Majeſté Czarienne & l'Empire de Ruſſie poſſéderont à jamais ce qui eſt ſitué en-deça, du côté d'Orient & du Sud. Et comme Sa Majeſté Czarienne cede ainſi à perpétuïté à Sa Majeſté le Roi & au Royaume de Suede une partie du fief de Kexholm, qui

qui appartenait ci-devant à l'Empire de Russie, elle promet de la maniere la plus solemnelle, pour soi & ses successeurs au Trône de Russie, qu'elle ne redemandera ni ne pourra redemander jamais cette partie du fief de Kexholm, sous quelque prétexte que ce soit; mais ladite partie sera & restera toujours incorporée au Royaume de Suede. A l'égard des limites dans les pays des Lapmarques, ils resteront sur le même pied qu'ils étaient avant le commencement de cette guerre entre les deux Empires. On est convenu de plus, de nommer des Commissaires de part & d'autre, immédiatement après la ratification du Traité principal, pour régler les limites de la maniere susdite.

IX. Sa Majesté Czarienne promet en outre de maintenir tous les habitans des Provinces de Livonie, d'Estonie & d'Oesel, nobles & roturiers, les villes, Magistrats & les corps des métiers, dans l'entiere jouissance des privileges, coutumes & prérogatives, dont ils ont joui sous la domination du Roi de Suede.

X. On n'introduira pas non plus la contrainte des consciences dans les Pays qui ont été

cédés; mais on y laiſſera & maintiendra la Religion Evangélique, de même que les Egliſes, les Ecoles & ce qui en dépend, ſur le même pied qu'elles étaient du tems de la derniere Régence du Roi de Suede, à condition que l'on y puiſſe auſſi exercer librement la Religion Grecque.

XI. Quant à la réduction & liquidation qui ſe firent du tems de la Régence précédente du Roi de Suede en Livonie, Eſtonie & Oeſel, au grand préjudice des ſujets & des habitans de ce pays-là, (ce qui a porté, de même que l'équité de l'affaire même, le feu Roi de Suede de glorieuſe mémoire à donner l'aſſurance par une patente qui fut publiée le 13 Avril 1700, *que ſi quelques-uns de ſes ſujets pouvaient prouver loyalement que les biens qui out été confiſqués étoient les leurs, on leur rendrait juſtice à cet égard*; & alors pluſieurs ſujets deſdits pays furent remis dans la poſſeſſion de leurs biens confiſqués;) Sa Majeſté Czarienne s'engage & promet de faire rendre juſtice à un chacun, ſoit qu'il demeure dans le terroir ou hors du terroir, qui a une juſte prétention ſur des terres en Livonie, *Eſtonie*, ou dans la province d'Oeſel, & la peut véri-

vérifier duement; de forte qu'ils rentreront alors dans la possession de leurs biens ou terres.

XII. On restituera aussi incessamment, en conformité de l'amnistie qui a été accordée & réglée ci-dessus dans l'article second, à ceux de Livonie, d'Estonie, & de l'Isle d'Oesel, qui ont tenu pendant cette guerre le parti du Roi de Suede, les biens, terres & maisons qui ont été confisqués & donnés à d'autres, tant dans les villes de ces provinces, que dans celles de Nerva & Wibourg, soit qu'ils leur soient dévolus pendant la guerre par héritage ou par d'autres voyes, sans aucune exception & restriction; soit que les propriétaires se trouvent à présent en Suede, ou en prison, ou quelque autre part, après que chacun se sera auparavant légitimé auprès du Gouvernement général, en produisant ses documens touchant son Droit; mais ces propriétaires ne pourront rien prétendre des revenus qui ont été levés par d'autres pendant cette guerre & après la confiscation, ni aucun dédommagement de ce qu'ils ont souffert par la guerre ou autrement. Ceux qui rentrent de cette maniere dans la possession de leurs biens ou terres, feront obligés de rendre hommage à Sa

Majesté Czarienne, leur Souverain d'à présent, & de se comporter au reste comme de fideles vassaux & sujets. Après qu'ils auront prêté le serment accoutumé, il leur sera permis de sortir du pays, d'aller demeurer ailleurs dans le pays de ceux qui sont alliés & amis de l'Empire de Russie, & de s'engager au *service des Puissances* neutres, ou d'y continuer, s'ils s'y sont déjà engagés, suivant qu'ils le jugeront à propos. Mais à l'égard de ceux qui ne veulent *pas rendre hommage* à Sa Majesté Czariénne, on fixe & on leur accorde le terme de trois ans après la publication de la paix, pour vendre dans ce tems-là leurs biens, terres, & ce qui leur appartient, le mieux qu'ils pourront, sans en payer davantage que ce que chacun doit payer en conformité des ordonnances & statuts du pays. En cas qu'il arrivât à l'avenir qu'un héritage fût dévolu suivant les Droits du pays à quelqu'un, & que celui-ci n'eût pas prêté le serment de fidélité à Sa Majesté Czarienne, il sera obligé de le faire à l'entrée de son héritage, ou de vendre ces biens dans l'espace d'une année.

De la même maniere, ceux qui ont avancé de

de l'argent ſur des terres ſitués en Livonie, Eſtonie, & dans l'Iſle d'Oeſel, & qui en ont reçu des contrats légitimes, jouiront paiſiblement de leurs hypotheques, jusqu'à ce qu'on leur en paye & le capital & l'intérêt; mais ces hypothéquaires ne pourront rien prétendre des intérêts qui ſont échus pendant la guerre, & qui ne ſont pas peut-être levés; mais ceux qui dans l'un ou l'autre cas ont l'adminiſtration des biens ſuſdits, ſeront obligés de rendre hommage à Sa Majeſté Czarienne. Tout ceci s'entend auſſi de ceux qui reſtent ſous la domination de Sa Majeſté Czarienne, leſquels auront la même liberté de diſpoſer des biens qu'ils ont en Suede & dans les Pays qui ont été cédés à la Couronne de Suede par cette paix. D'ailleurs, on maintiendra auſſi réciproquement les ſujets des Parties pacifiantes qui ont de juſtes prétentions dans les pays des deux Puiſſances, ſoit au public, ou à des perſonnes particulieres, & on leur rendra une prompte juſtice, afin qu'un chacun ſoit ainſi mis & remis dans la poſſeſſion de ce qui lui appartient de droit.

XIII. Toutes les contributions en argent ceſſeront dans le grand Duché de Finlande, que

Sa

Sa Majesté Czarienne restitue, suivant l'Article V. à Sa Majesté le Roi & au Royaume de Suede, à compter depuis la date de la signature de ce Traité; mais on y fournira pourtant gratis les vivres & les fourrages nécessaires aux troupes de Sa Majesté Czarienne, jusqu'à ce que le dit *Duché* soit entiérement évacué, *sur le même pied que cela s'est pratiqué* jusqu'ici; & l'on défendra & inhibera sous des peines très-rigoureuses, d'enlever à leur délogement aucuns *Ministres ni paysans* de la Nation Finlandoise, malgré eux, ni de leur faire aucun tort. Outre cela, on laissera toutes les Forteresses & Châteaux de Finlande dans le même état où ils sont à présent; mais il sera permis à Sa Majesté Czarienne de faire emporter, en évacuant ledit Pays & Places, tout le gros & petit canon, leurs attirails, magasins, & autres munitions de guerre que Sa Majesté Czarienne y a fait transporter, de quelque nom que ce soit. Pour cette fin & pour le transport du bagage de l'armée, les habitans fourniront gratis les chevaux & les chariots nécessaires jusqu'aux frontieres. Même, si l'on ne pouvait pas exécuter tout cala dans le terme stipulé, & qu'on fût

fût obligé d'en laisser une partie en arriere, elle sera bien gardée, & remise ensuite à ceux qui sont autorisés de Sa Majesté Czarienne, dans quelque tems qu'elle le souhaite, & on fera aussi transporter ladite partie jusqu'aux frontieres. En cas que les troupes de Sa Majesté Czarienne ayent trouvé & envoyé hors du Pays quelques Archives & papiers touchant le grand Duché de Finlande, elle en fera faire une exacte recherche, & fera rendre de bonne foi ce qui s'en trouvera, à ceux qui sont autorisés de Sa Majesté le Roi de Suede.

XIV. Tous les prisonniers de part & d'autre, de quelque nation, condition & état qu'ils soient, seront élargis immédiatement après la ratification de ce Traité de paix, sans payer aucune rançon; mais il faut qu'un chacun ait auparavant acquitté les dettes qu'il a contractées, ou qu'il donne caution suffisante pour le payement d'icelles. On leur fournira gratis de part & d'autre les chevaux & les chariots nécessaires dans le tems fixé pour leur départ, à proportion de la distance des places où ils se trouvent actuellement, jusqu'aux frontieres. Touchant les prisonniers qui

qui ont embrassé le parti de l'un ou de l'autre, ou qui ont dessein de rester dans les Etats de l'une ou de l'autre Partie, ils auront indifféremment cette permission-là. Ceci s'entend aussi de tous ceux qui ont été enlevés de part & d'autre pendant cette guerre, lesquels pourront aussi ou rester où ils sont, ou retourner chez eux, excepté ceux qui ont de leur propre mouvement embrassé la Religion Grecque, Sa Majesté Czarienne le voulant ainsi; pour laquelle fin les deux Parties pacifiantes feront publier & afficher des Edits dans leurs Etats.

XV. Sa Majesté le Roi & la République de Pologne, comme Alliés de Sa Majesté Czarienne, sont compris expressément dans cette paix, & on leur réserve l'accès, tout de même, comme si le Traité de paix à renouveller entre eux & la Couronne de Suede eût été inséré ici de mot à mot. Pour cette fin, cesseront toutes les hostilités de quelque nom qu'elles soient, par tout & dans tous les Royaumes, pays & domaines qui appartiennent aux deux Parties pacifiantes, & que sont situés tant dans l'Empire Romain que hors de l'Empire Romain, & il y aura une

paix

paix ſtable & durable entre les ſuſdites deux Couronnes. Et comme aucun Miniſtre Plénipotentiaire de la part de Sa Majeſté & la République de Pologne n'a aſſiſté au Congrès de paix qui s'eſt tenu à Neuſtadt, & qu'ainſi on n'a pu renouveller à la fois la paix entre Sa Majeſté le Roi de Pologne & la Couronne de Suede par un Traité ſolemnel, Sa Majeſté le Roi de Suede s'engage & promet d'envoyer au Congrès de paix ſes Plénipotentiaires, pour entamer les Conférences dès qu'on aura concerté le lieu du Congrès, afin de conclure ſous la médiation de Sa Majeſté Czarienne un paix durable entre ces deux Rois, à condition que rien n'y ſoit contenu qui puiſſe porter du préjudice à ce Traité de paix perpétuelle fait avec Sa Majeſté Czarienne.

XVI. On réglera & on confirmera la liberté du Commerce qu'il y aura par mer & par terre entre les deux Puiſſances, leurs Etats, Sujets & Habitans, dès qu'il ſera poſſible, par le moyen d'un Traité à part ſur ce ſujet, à l'avantage des Etats de part & d'autre: mais en attendant il ſera permis aux Sujets Ruſſiens & Suédois de trafiquer librement dans l'Empire de Ruſſie & dans le Royaume

de

de Suede, dès qu'on aura ratifié ce Traité de paix, en payant les droits ordinaires de toutes sortes de marchandises; de sorte que les Sujets de Russie & de Suede jouiront réciproquement des mêmes privileges & prérogatives qu'on accorde aux plus grands amis des susdits Etats.

XVII. *La paix étant conclue, on restituera* de part & d'autre aux Sujets de Russie & de Suede, non seulement les magasins qu'ils avaient avant *la naissance de la guerre* dans certaines villes marchandes de ces deux Puissances, mais on leur permettra aussi d'établir des magasins dans les villes, ports & autres places qui sont sous la domination de Sa Majesté Czarienne & du Roi de Suede.

XVIII. En cas que des vaisseaux de guerre ou marchands Suédois viennent à échouer ou périr par tempête ou par d'autres accidens sur les côtes & rivages de Russie, les sujets de Sa Majesté Czarienne seront obligés de leur donner toute sorte de secours & d'assistance, de sauver l'équipage & les effets, autant qu'il leur sera possible, & de rendre fidélement ce qui a été poussé à terre, s'ils le réclament, moyennant une récompense convenable. Les su-

ſujets de Sa Majeſté le Roi de Suede en feront autant à l'égard des vaiſſeaux & des effets Ruſſiens qui ont le malheur d'échouer ou de périr ſur les côtes de Suede. Pour laquelle fin, & pour prévenir toute inſolence, vol & pillage, qui ſe commettent ordinairement à l'occaſion de ces fâcheux accidens, Sa Majeſté Czarienne & le Roi de Suede feront émaner une très-rigoureuſe inhibition à cet égard, & feront punir arbitrairement les infracteurs.

XIX. Et pour prévenir auſſi par mer toute occaſion qui pourrait faire naître quelque meſintelligence entre les deux Parties pacifiantes, autant qu'il eſt poſſible, on a conclu & réſolu que ſi les vaiſſeaux de guerre Suédois, un ou pluſieurs, ſoit qu'ils ſoient petits ou grands, paſſent dorénavant une des forteresses de Sa Majeſté Czarienne, ils feront la ſalve de leur canon, & ils ſeront d'abord reſalués de celui de la forteresse Ruſſienne; & *vice verſâ*, ſi les vaiſſeaux de guerre Ruſſiens, un ou pluſieurs, ſoit qu'ils ſoient petits ou grands, paſſent dorénavant une des forteresses de Sa Majeſté le Roi de Suede, ils feront la ſalve de leur canon, & ils feront d'abord reſalués de celui de la forte-

reſſe Suédoiſe. En cas que les vaiſſeaux Suédois & Ruſſiens ſe rencontrent en mer, ou en quelque port ou autre endroit, ils ſe ſalueront les uns les autres de la ſalve ordinaire, de la même maniere que cela ſe pratique en pareil cas entre la Suede & le Dannemarc.

XX. On eſt convenu de part & d'autre, de ne plus défrayer les Miniſtres des deux Puiſſances comme auparavant; leurs Miniſtres, Plénipotentiaires & Envoyés ſans ou avec caractere, devant s'entretenir à l'avenir eux-mêmes & toute leur ſuite, tant en voyage qu'à la Cour, & dans la place où ils ont ordre d'aller réſider; mais ſi l'une ou l'autre des deux Parties reçoit à tems la nouvelle de la venue d'un Envoyé, elles ordonneront à leurs Sujets de lui donner toute l'aſſiſtance dont il aura beſoin, afin qu'il puiſſe continuer ſûrement ſa route.

XXI. De la part de Sa Majeſté le Roi de Suede, on comprend auſſi dans ce Traité de paix Sa Majeſté le Roi de la *Grande-Bretagne*, à la réſerve des griefs qu'il y a entre Sa Majeſté Czarienne & ledit Roi, dont on traitera directement, & l'on tâchera de les terminer amiablement. Il ſera permis auſſi à d'autres Puiſ-

Puiſſances, qui ſeront nommées par les deux Parties pacifiantes dans l'eſpace de trois mois, d'accéder à ce Traité de paix.

XXII. En cas qu'il ſurvienne à l'avenir quelque différend entre les Etats & les Sujets de *Suede* & de *Ruſſie*, cela ne dérogera pas à ce Traité de paix éternelle; mais il aura & tiendra ſa force & ſon effet, & on nommera inceſſamment des Commiſſaires de part & d'autre, pour examiner & vuider équitablement le différend.

XXIII. On rendra auſſi dès-à-préſent tous ceux qui ſont coupables de trahiſons, meurtres, vols & autres crimes, & qui paſſent de la *Suede* en *Ruſſie* & de la *Ruſſie* en *Suede*, ſeuls ou avec femmes & enfans, en cas que la Partie léſée du Pays d'où ils ſe ſont évadés, les réclame, de quelque nation qu'ils ſoient, & dans le même état où ils étaient à leur arrivée, avec femmes & enfans, de-même qu'avec tout ce qu'ils ont enlevé, volé ou pillé.

XXIV. L'échange des Ratifications de cet Inſtrument de paix ſe fera à *Neuſtadt* dans l'eſpace de trois ſemaines, à compter de la ſignature, ou plutôt, s'il eſt poſſible. En foi de tout ceci, on a adreſſé deux Exemplaires

de la même teneur de ce Traité de paix, lesquels ont été confirmés par les Ministres Plénipotentiaires de part & d'autre, en vertu des pouvoirs qu'ils avaient de leurs Maîtres, qui les avaient signés de leurs mains propres, & y avaient fait apposer leurs Sceaux. *Fait à* Neustadt *le* 30 *Août* 1721. *V. St. depuis la Naissance de notre Sauveur.*

JEAN LILIENSTED.
OTTO-REINHOLD STROEMFELD.
JACOB-DANIEL BRUCE.
HENRI-JEAN FRÉDÉRIC OSTERMAN.



OR-

ORDONNANCE
DE
L'EMPEREUR PIERRE I.
POUR LE COURONNEMENT
DE
L'IMPÉRATRICE CATHERINE.

NOus PIERRE I. *Empereur & Autocrateur de toute la Russie, &c. savoir faisons à tous les Ecclésiastiques, Officiers Civils & Militaires, & autres de la Nation Russienne, nos fideles Sujets. Personne n'ignore l'usage constant & perpétuel établi dans les Royaumes de la Chrétienté, suivant lequel les Potentats font couronner leurs Epouses, ainsi que cela se pratique actuellement, & l'a été diverses fois dans les tems reculés par les Empereurs de la véritable Croyance Grecque; savoir l'Empereur* Basilide, *qui a fait couronner son Epouse* Zénobie; *l'Empereur* Justinien, *son Epouse* Lupicine; *l'Empereur* Heraclius, *son Epouse* Martine; *l'Empereur* Léon *le Philosophe, son Epouse* Marie; *& plusieurs autres qui ont pareillement fait mettre la Couronne Impériale sur la tête de leurs Epouses, mais dont Nous ne ferons point mention ici, à cause que cela Nous mènerait trop loin.*

Il est aussi connu jusqu'à quel point Nous avons exposé notre propre personne, & affronté les dangers les plus éminens, en faveur de notre

 Pa-

Patrie, pendant le cours de la derniere guerre de 21 ans consécutifs; laquelle Nous avons terminée, par le secours de Dieu, d'une maniere si honorable & si avantageuse, que la Russie n'a jamais vu de pareille paix, ni acquis la gloire qu'on a remportée par cette guerre. L'Impératrice Catherine, *notre très-chere Epouse, Nous a été d'un grand secours dans tous ces dangers, non seulement dans ladite guerre, mais encore dans quelques autres expéditions, où Elle nous a accompagnée volontairement, & Nous a servi de conseil autant qu'il a été possible, nonobstant la faiblesse du sexe; particuliérement à la Bataille contre les Turcs sur la Riviere de* Pruth, *où notre Armée était réduite à 22000 hommes, & celle des Turcs composée de 270000 hommes. Ce fut dans cette circonstance déses-pérée qu'Elle signala sur-tout son zele par un courage supérieur à son sexe, ainsi que cela est connu à toute l'Armée & dans tout notre Empire.* A ces Causes, *& en vertu du pouvoir que Dieu Nous a donné, Nous avons résolu d'honorer notre Epouse de la Couronne Impériale, en reconnaissance de toutes ses peines; ce qui, s'il plait à Dieu, sera accompli cet hyver à Moscou; & nous donnons avis de cette résolution à tous nos fideles Sujets, en faveur desquels notre affection Impériale est inaltérable.*

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce second Volume.

CHAP.

Fin de la Table.

2 vols.
Maggs
23.1.79
£40.00





